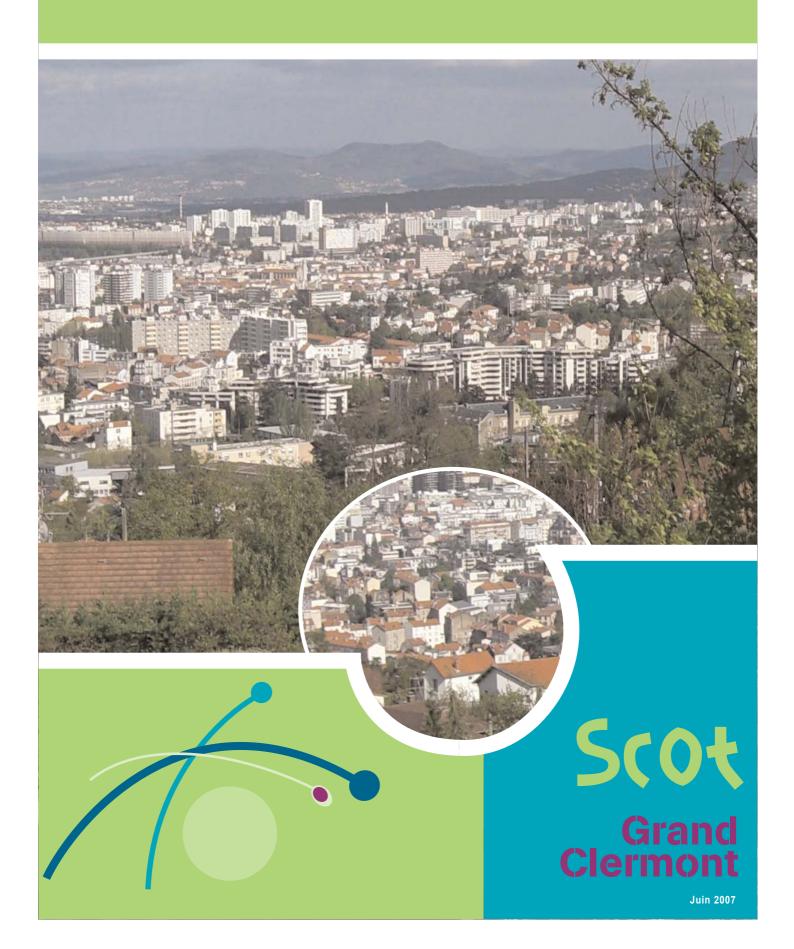
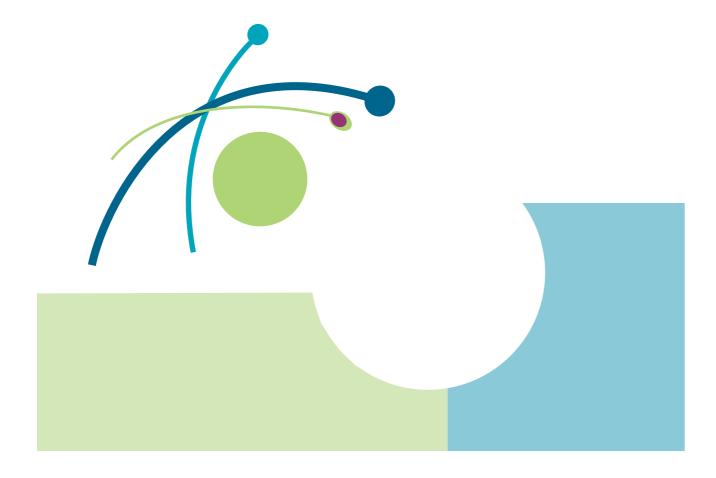


Regards de l'État sur le territoire du Grand Clermont





Sommaire

	Introduction
eç	pards sur l'avenir du territoire du Grand Clermont
0	Le Grand Clermont, un espace pour concilier multipolarités et développement équilibré du territoire
2	Malgré une embellie récente, un défi démographique à relever
	Une économie marquée par une industrie porteuse d'innovation qu'il convient de réequilibrer
3	one economie marquee par une muusure porteuse a innovation qu'il convient de reequilibrer
4	L'environnement : une chance pour le Grand Clermont
4 5	L'environnement : une chance pour le Grand Clermont
4	L'environnement : une chance pour le Grand Clermont Une dynamique récente de valorisation du patrimoine pour mieux rayonner
4 5	L'environnement : une chance pour le Grand Clermont Une dynamique récente de valorisation du patrimoine pour mieux rayonner Renforcer les dynamiques métropolitaines
4 5	L'environnement : une chance pour le Grand Clermont Une dynamique récente de valorisation du patrimoine pour mieux rayonner Renforcer les dynamiques métropolitaines Aménager durablement le territoire du Grand Clermont a Promouvoir de nouvelles formes de développement urbain orientées sur la gestion économe
4 5	L'environnement : une chance pour le Grand Clermont Une dynamique récente de valorisation du patrimoine pour mieux rayonner Renforcer les dynamiques métropolitaines Aménager durablement le territoire du Grand Clermont a Promouvoir de nouvelles formes de développement urbain orientées sur la gestion économe de l'espace et des déplacements b Poursuivre les démarches engagées pour de nouveaux modes d'habitat de qualité adaptés

Synthèse des recommandations et des enjeux

Préambule

Le SEPAC (syndicat d'études et de programmation de l'agglomération clermontoise) a lancé le 22 juin 2006 une démarche en vue de disposer en juin 2009 d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle du Grand Clermont.

Ce schéma, se substituera au schéma directeur approuvé en 1995, qui couvre actuellement 77 communes. Il s'appliquera aux communes et établissements publics de coopération intercommunale regroupés au sein du Pays du Grand Clermont, constitué depuis 2002 et dont la charte de pays a été approuvée en septembre 2004.

La première étape de la démarche, articulée autour du bilan du schéma directeur et du recueil des attentes des élus, a fait l'objet d'une restitution le 13 janvier 2007 aux élus du Grand Clermont, par les élus du SEPAC et sous la présidence de Monsieur Godard. Elle se poursuit au premier semestre 2007 par un diagnostic prospectif à partir de réflexion en commissions.

Fin 2006, les élus du SEPAC ont exprimé le souhait d'associer les services de l'État à l'élaboration du SCOT. Le présent document propose ainsi, au stade actuel du diagnostic, une synthèse d'informations et de réflexions émanant des services locaux de l'État.

Introduction

Depuis quelques décennies, les agglomérations françaises évoluent désormais dans le contexte inédit du vaste espace ouvert de l'Europe et d'une économie mondialisée : cela se traduit par des opportunités considérables de développement mais aussi par des mutations socio-économiques très rapides.

Les villes sont désormais en compétition : certaines agglomérations tirent pleinement profit de ce nouvel environnement, d'autres s'affaiblissent, comme en témoigne un programme de recherche international sur les "shrinking cities" ^{1,} villes en déclin.

Capitale d'une région faiblement peuplée et située à l'écart des grands axes de développement, Clermont-Ferrand a su néanmoins rayonner à deux reprises bien au-delà de sa région : à l'époque galloromaine, les sources archéologiques récentes montrant qu'elle fut l'une des plus grandes villes de Gaule, à l'égal de Nîmes ou Bibracte; au XXème siècle, l'innovation industrielle a permis à Clermont-Ferrand de s'affirmer comme une métropole moyenne française.

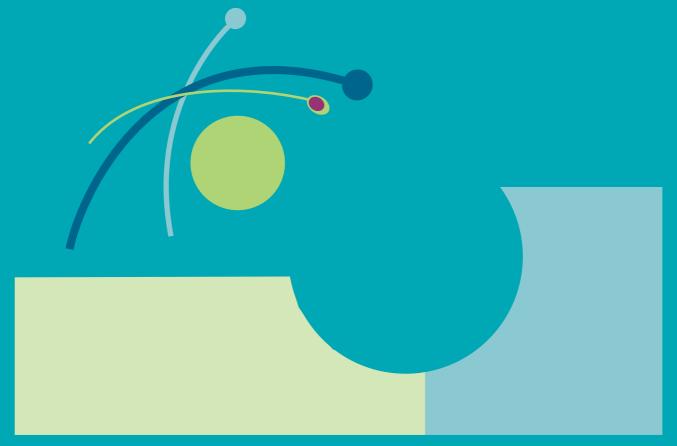
En ce début de XXIème siècle, l'agglomération clermontoise dispose d'indéniables atouts mais doit aussi prendre la mesure des mutations rapides qui s'annoncent. C'est ce constat qui a conduit à la mobilisation récente des collectivités autour du pays et du projet du Grand Clermont, dont le SCoT constitue à la fois un outil d'approfondissement et de mise en œuvre.

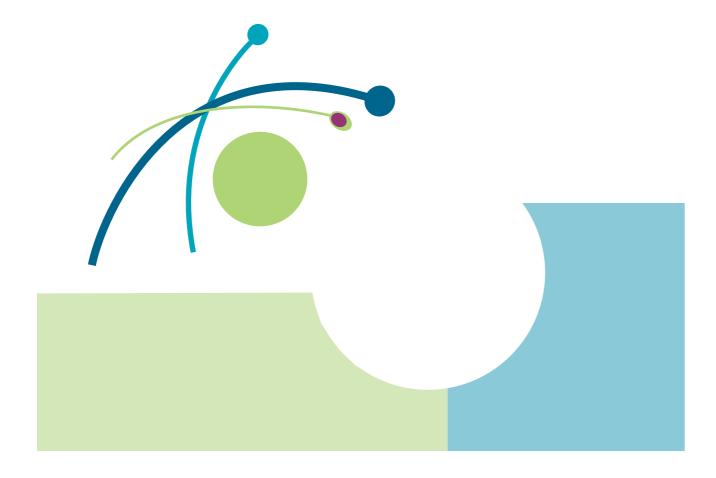
L'étude comparative² de sept métropoles moyennes françaises, publiée par la DIACT en novembre 2006 illustre l'enjeu pour l'espace métropolitain Clermontois de se mobiliser en faveur d'un développement ambitieux et durable.

¹ Programme international de recherche sur les villes en déclin démographique et économique en Australie, France, Allemagne, Royaune-uni, Corée, Brésil, Mexique et États-unis animé par l'université de Berbeley (voir bibliographie)

² Dumont Gérard-François, l'attractivité des métropoles moyennes en France, DIACT, nov. 2006

Regards sur l'avenir du territoire du Grand Clermont





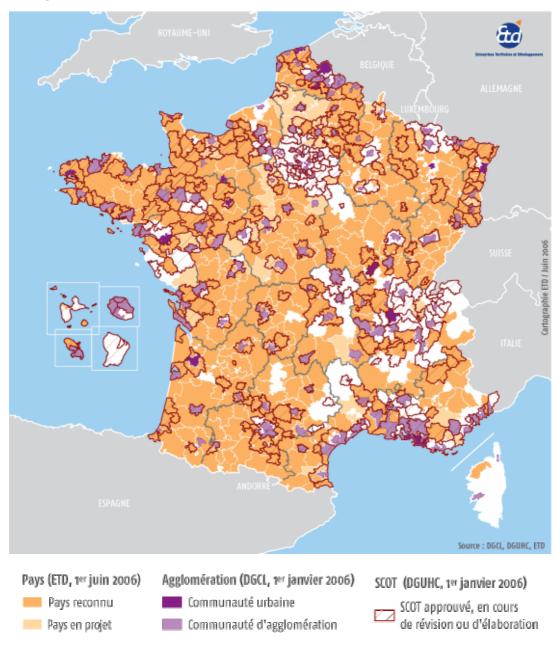


le Grand Clermont, un espace pour concilier multipolarités et développement équilibré du territoire

Le ScoT du Grand Clermont, un périmètre étendu...

Près de 380 Scot en cours d'élaboration ou d'application à travers la France et concernent en moyenne une quarantaine de communes pour 100 000 habitants.

PAYS, AGGLOMÉRATIONS ET SCOT



Source: DGUHC

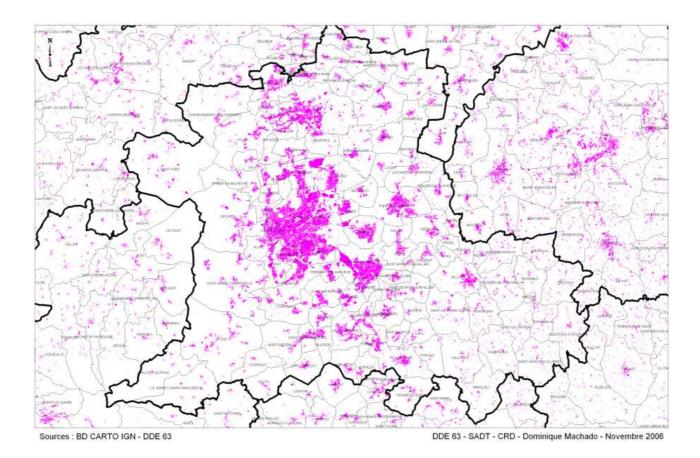
Le territoire du Grand Clermont rassemble 106 communes pour 400 000 habitants, soit les 2/3 des habitants du Puy-de-Dôme. Il fait donc partie de la tranche des vingt plus grands SCoT de France.

... qui engendre une hétérogénéité des profils de communes...

A vol d'oiseau, les communes du bord externe du SCOT se trouvent à plus de 25 km du centre Clermont. Cette distance implique une grande disparité dans le profil des communes du ScoT, certaines sont très urbaines, d'autres sont péri-urbaines, d'autres enfin restent très marquées par la ruralité.

La carte de la "tâche urbaine" illustre cette hétérogénéité.

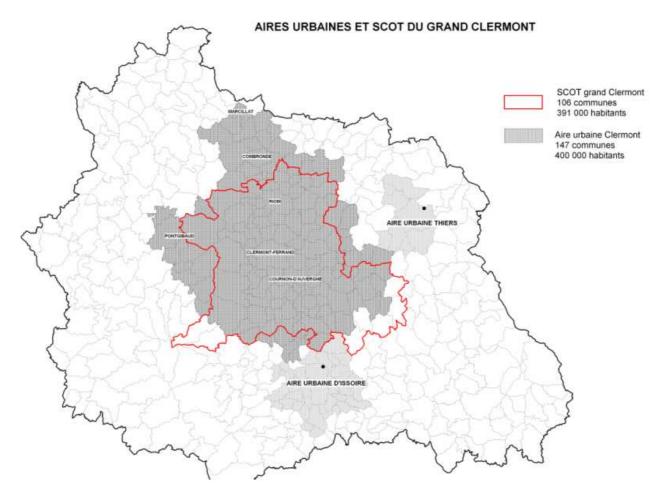
Ainsi, les cinq communes les plus peuplées concentrent la moitié de la population...



tandis que 68% des communes du Grand Clermont ont moins de 2 000 habitants...

mais qui doit être considéré comme un atout que d'autres Scot n'ont pas...

Le périmètre d'action du Scot paraît néanmoins pleinement pertinent au regard des modes de vie de ses habitants, notamment de leurs lieux d'habitation et de travail, et que traduit le périmètre de l'aire urbaine.



source: DDE 63, d'après RGP 1999

Outre sa taille, le ScoT du Grand Clermont possède une deuxième particularité: son périmètre coïncide avec celui du Pays du Grand Clermont.

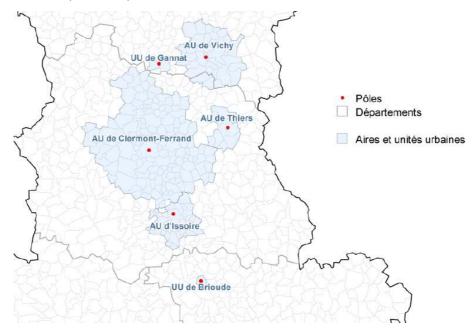
Cette superposition des périmètres, celui des projets de développement et celui de la planification territoriale, apparaît comme un atout supplémentaire : le ScoT pourra contribuer tout autant à une plus grande attractivité et au rayonnement de cet espace qu'à optimiser son fonctionnement par une mise en cohérence des actions partenariales.

En effet, le ScoT pourra être aussi un outil de mise en oeuvre de la charte, notamment pour préparer l'accueil de nouvelles activités (ex : reconversion de sites urbanisés), d'équipements structurants (ex : équipement touristique, culturel) ou pour concrétiser des politiques urbaines à grande échelle, aptes à transformer l'image externe de l'agglomération (ex : qualité urbaine et écologique de la ville).

...un atout qui doit aussi profiter aux villes moyennes de la région...

L'agglomération clermontoise assure une fonction de métropole régionale et apparaît comme le moteur du développement économique de l'Auvergne.

Elle se trouve au centre d'un système urbain continu comprenant plusieurs aires urbaines : Vichy, Thiers, Issoire et le pôle d'emploi rural de Gannat.



Source: ACADIE, d'après RGP 1999

Dans un contexte ouvert et mondialisé, les villes voisines, autrefois concurrentes, tendent à s'allier, construisent des synergies à l'échelle des territoires métropolitains.

C'est la raison pour laquelle l'Etat affiche le souhait d'aider à l'émergence d'une aire métropolitaine autour de l'agglomération clermontoise, cadre d'une coopération visible, structurée et attractive de l'ensemble des villes concernées de Vichy à Issoire en passant par Thiers.

Les coopérations quelles soient techniques ou institutionnelles, doivent garantir un développement spatial plus équilibré. Le fonctionnement en réseau permettrait au territoire de se structurer et d'atteindre une taille critique à l'échelle européenne. Ainsi, la région urbaine clermontoise avoisine le seuil démographique des 550 000 habitants, avec une croissance positive et une population plus jeune que celle du reste de l'Auvergne³.

A cet effet; l'Etat recommande la mise en place d'un lieu d'échange périodique et de coordination des réflexions de type ScoT à l'échelle de cette aire métropolitaine, à l'instar des collectivités lyonnaises qui se concertent régulièrement depuis trois ans sur l'avancement des dix ScoT de l'aire métropolitaine lyonnaise. Ce lieu d'échanges, qui pourrait être également ouvert aux territoires ruraux contigus (Ambertois, Combrailles, Sancy), correspond à l'échelle de rayonnement d'un chef lieu de département.

Deux autres échelles de coopération doivent être envisagées:

- l'échelle de l'Auvergne, l'agglomération assurant la fonction de métropole régionale
- la coopération avec Rhône-Alpes, espace métropolitain durable de développement .

Ces différentes échelles de coopération portent l'avenir de l'agglomération (cf. chapitre 6) et pourront se traduire dans le ScoT en termes d'équipements structurants, de localisation d'espaces spécialisés d'activités ou d'infrastructures de transports.

¹ démarche Clermont Auvergne Métropole en cours et soutenu

² encore appelée "plaque urbaine ou région urbaine clermontoise RUC"

³ DRE/Acadie, l'espace métropolitain de l'Auvergne – la région urbaine de Clermont-Ferrand, octobre 2005

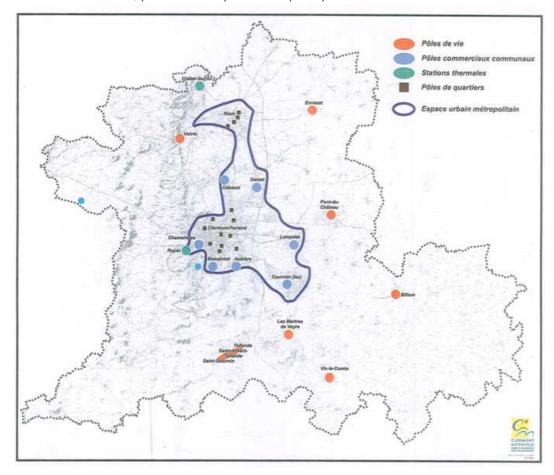
...Au niveau interne, le modèle multipolaire comme schéma de base du développement...

"Les espaces urbains s'agrandissent et changent de forme. Les villes atteignent des tailles considérables. Des dynamiques métropolitaines émergent et bouleversent les territoires. Attractives et source de rayonnement, les métropoles concentrent le pouvoir économique et les facteurs de développement, notamment les fonctions supérieures et internationales.[...] Les métropoles sont des systèmes multipolaires qui englobent dans une dynamique plusieurs agglomérations. Pérurbanisation et métropolisation résultent d'une plus grande facilité à se déplacer. [...] Les grandes villes répondent de moins en moins à un modèle simple de type centre-périphérie. De nouvelles polarités apparaissent en périphérie."

Le modèle urbain multipolaire⁵, aussi appelé polycentrique, apparaît donc comme le modèle en voie de généralisation dans toutes l'Europe pour maîtriser l'urbanisation et la consommation d'espace. Pragmatique, il s'appuie sur les réalités locales du territoire.

L'organisation multipolaire à l'échelle du Grand Clermont, cadre de référence retenu dans la charte de pays est composé ainsi:

- d'un espace urbain métropolitain correspondant au noyau urbain central, qui assure le rayonnement et regroupe les fonctions et services d'échelle métropolitaine⁶
- de 7 pôles de vie: Volvic, Ennezat, Pont-du-Château, Billom, Vic-le-Comte, Les Martres-de-Veyre et l'ensemble des communes de Tallende, Saint-Amant-Tallende et Saint Saturnin. Chacun de ces pôles de vie fonctionne directement avec le noyau central pour les politiques d'échelle métropolitaine et localement avec leurs territoires mitoyens
- du reste du territoire, pouvant être qualifié d'espace péri-urbain ou intersticiel



source : agence Clermontmétropole

⁴ Source IFEN, "L'environnement en France", 2006

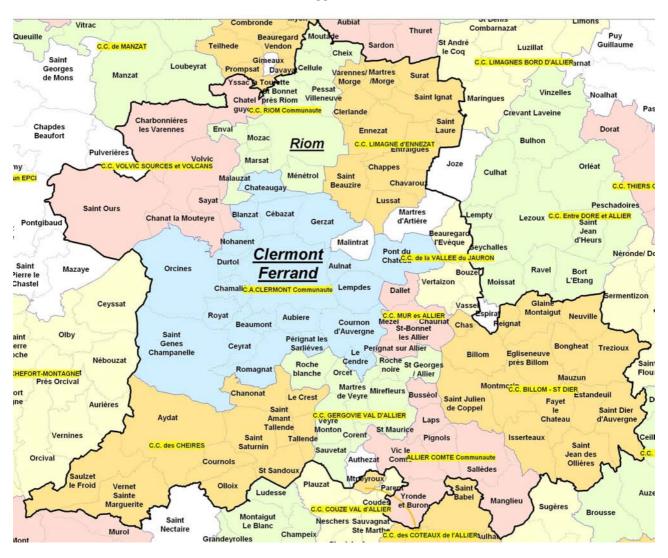
⁵ Développement Urbain Durable : actes (à paraître) du colloque Franco-Allemand des 18 et 19 janvier 2007 au CNRS à Paris

⁶ les communes concernées sont les suivantes: Clermont-Ferrand, Cournon, Chamalières, Beaumont, Aubière, Riom, Aulnat, Cébazat, Gerzat, Le Cendre, Châteaugay, Lempdes, Ménétrol, Mozac et Royat

L'objet du ScoT est bien de concevoir les modalités précises de mise en oeuvre et de maîtrise de ce schéma en affichant des objectifs différenciés selon les pôles.

A titre d'illustration, ceux qui sont situés sur le territoire des parcs naturels ou en plaine de Limagne ne peuvent faire l'objet que d'extensions limitées de l'urbanisation. Il est également souhaitable de fixer des limites claires au développement de l'aire centrale; le relief des volcans, l'Allier et les autoroutes pouvant constituer de telles limites.

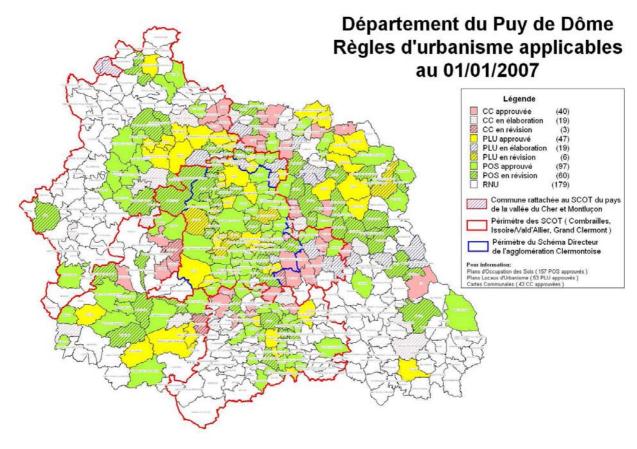
Le développement global du Grand Clermont passe donc par l'équilibre à trouver dans la satisfaction des aspirations légitimes de chacune de ces 3 composantes du territoire qui rassemble 106 communes⁷, 9 communautés de communes et la communauté d'agglomération clermontoise.



⁷ Dont 3 seulement (les Martres d'Artière, Malintrat, Authezat) n'adhèrent à aucun EPCI

...le Scot, outil de planification territoriale qui s'imposera aux documents d'urbanisme...

A ce jour, 80% des communes du Grand Clermont sont couvertes par un document d'urbanisme (PLU, POS, carte communale).



Source : DDE 63

...et qui devra tenir compte de l'environnement....

L'importance de l'environnement naturel se traduit par l'empreinte de deux des plus grands parcs naturels régionaux de France, qui occupent près des deux tiers du territoire (comme pour le département du Puy-de-Dôme).



Un Scot pour...

Mettre en oeuvre le schéma multipolaire

L'objet principal du ScoT est de concevoir la mise en oeuvre maîtrisée du schéma de développement multipolaire inscrit dans la charte du Grand Clermont, modèle pragmatique de développement durable et solidaire sur ce vaste espace urbain et rural.



Se concerter avec les espaces limitrophes entre Issoire et Vichy

Le Grand Clermont constitue la partie centrale d'une région urbaine entre Issoire et Vichy, où plusieurs démarches de ScoT sont en cours ou en projet.

L'Etat recommande la mise en place d'un lieu d'échange périodique et de conduite des réflexions sur cet espace élargi aux territoires ruraux limitrophes.



Mais également renforcer nettement l'attractivité et le rayonnement de la métropole auvergnate

Dans notre monde ouvert et mondialisé, de nombreux espaces urbains présentent des signes de déclin démographique et économique, qui exigent vigilance et attitude pro-active.

Le ScoT est ainsi un outil essentiel pour transformer l'image extérieure de l'agglomération et la repositionner et la repositionner sur l'échiquier national et international.

Deux échelles de coopération doivent être envisagées:

- celle de l'Auvergne, l'agglomération clermontoise assurant la fonction de capitale régionale
- la coopération avec Rhône-Alpes, espace métropolitain durable de développement

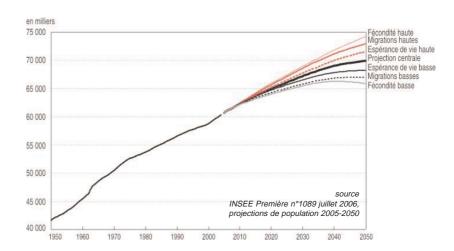


2

Malgré une embellie récente, un défi démographique à relever

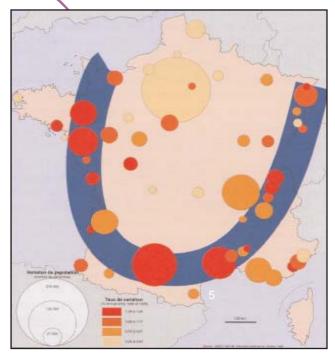
Diagnostic

Malheureusement, depuis le début des années 80, Clermont -Ferrand ne fait pas partie des 50 premières aires urbaines ayant le plus contribué à la croissance démographique.



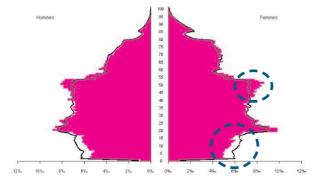
Des formules comme "Paris et le désert français" ou "la coupure Est Ouest" utilisées couramment dans le passé semblent aujourd'hui dépassées.

Le redéploiement constaté s'est toutefois opéré essentielement en faveur des régions du Sud et de l'Ouest, laissant au milieu un "ventre mou".



source DATAR, Aménager la France de 2020 Mettre les territoires en mouvement, 2002

La distribution de la croissance de la population dans les 50 plus grandes aires urbaines (délimitation 1990) amplifie une tendance déjà observée entre 1982 et 1990 : c'est l'arc des métropoles éloignées de Paris qui absorbe l'essentiel de la croissance démographique (Toulouse, Montpellier, Nantes, Rennes, Strasbourg). Dans les nouvelles délimitations de 1999 (carles ci-dessous), ce constat se trouve confirmé : les plus fortes progressions relatives sont le fait des aires urbaines de Montpellier, Toulouse, Rennes, Nantes, L'aire urbaine de Paris enregistre, certes, la plus forte variation absolue, mais le taux de croissance est relativement faible au regard des aires urbaines les plus dynamiques. À ce rythme, sur 20 ans, une France équilibrée et polycentrique peut se construire.



Source: INSEE Auvergne, SCOT du Grand Clermont, septembre 2006

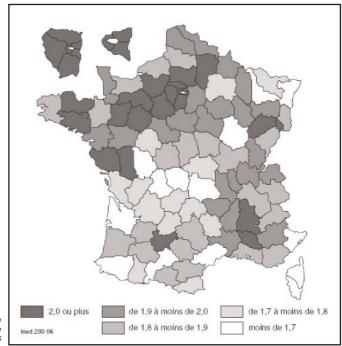
L'actuelle pyramide des âges de la population du Grand Clermont fait ainsi ressortir les particularités suivantes, comparativement aux autres aires urbaines :

- un déficit des moins de 20 ans,
- un excédent des 45-55 ans.

Figure 5.- Indicateur conjoncturel de fécondité dans les départements en 2003-2004 (nombre d'enfants par femme)

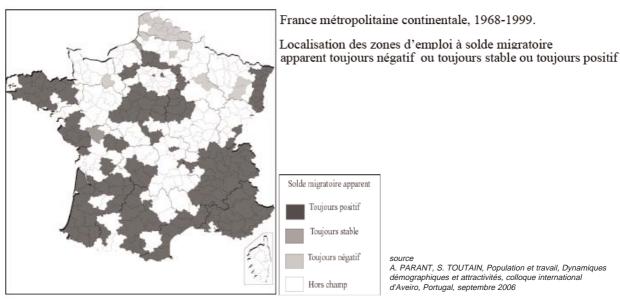
Les raisons en sont les suivantes:

- La faiblesse persistante du solde naturel, dû à une fécondité largement inférieure à la moyenne nationale (respectivement 1,5 et 1,9 enfants par femme) depuis le milieu des années soixante-dix,
- la faiblesse du solde migratoire qui, malgré quelques embellies récentes, ne permet pas au Grand Clermont de consolider son taux de croisssance par rapport aux autres aires urbaines.



F. PRIOUX, F. MESLE, La conioncture démographique en France, novembre 2006

Comme le montre la carte ci-dessous, le territoire du Grand Clermont, comme le reste du Puy-de-Dôme et de l'Auvergne, n'a pas "d'image migratoire" ; il n'est ni franchement répulsif, ni durablement attractif: il est "hors champ", ni gagnant, ni perdant, et donc naturellement vieillissant.



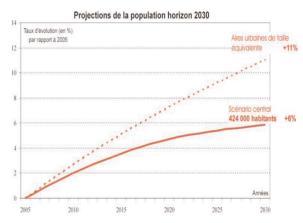
A. PARANT, S. TOUTAIN, Population et travail, Dynamiques démographiques et attractivités, colloque international

Les projections établies sur le Grand Clermont incitent à la vigilance...

Des projections démographiques à l'échelle du Grand clermont et à l'horizon 2030 ont été réalisées par l'INSEE pour le SEPAC en 2006 (modèle Omphale).

Les résultats obtenus varient entre une croissance de 2 % à 12 %, suivant le niveau des migrations.

Selon le scénario central (figure 3), la population atteindrait 424 000 habitant en 2030, soit 6 % de plus qu'en 2005, tandis que la croissance démographique de la France pourrait atteindre 10,7 % en 2030.



source: INSEE Auvergne, SCOT du Grand Clermont, septembre 2006

Le vieillissement de la population se poursuit dans tous les scénarios envisagés. Il sera accentué par :

- le faible taux de fécondité locale (1,5), tendance lourde, avec comme corollaire une diminution du nombre de jeunes,
- le viellissement des personnes ayant 45 à 55 ans aujourd'hui, qui sont plus nombreuses que dans les autres aires urbaines, et qui auront entre 75 et 85 ans en 2030.

Ainsi en 2030 dans le scénario central (figure 4), le nombre de personnes de plus de 75 ans va doubler par rapport à 2005.

	scénario central				
Age	2005	2030	Variation		
00-15 ans	69 500	66 100	-5 %		
16-24 ans	54 000	51 700	-4 %		
25-29 ans	29 600	26 400	-11 %		
30-39 ans	55 800	46 100	-17 %		
40-59 ans	113 000	105 900	-6 %		
60-74 ans	49 400	69 800	+ 41 %		
75-99 ans	29 200	57 700	+ 98 %		
Ensemble	400 500	423 700	+6%		

source: INSEE Auvergne, SCOT du Grand Clermont, septembre 2006

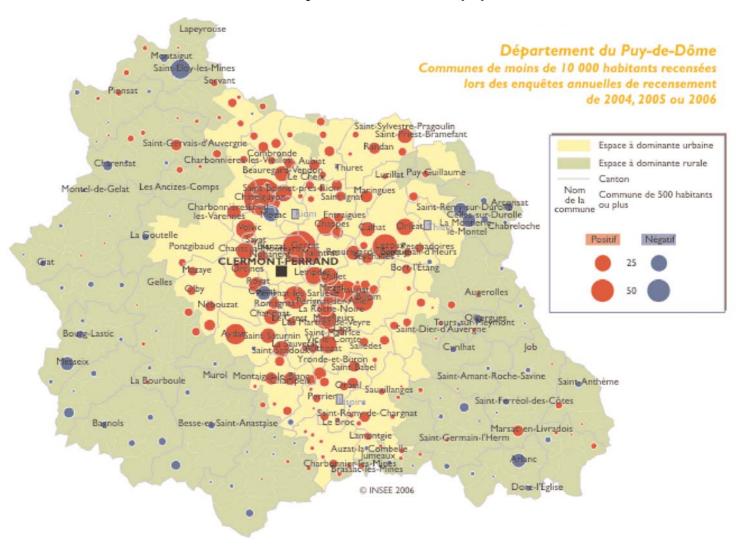
La synthèse de l'étude de l'INSEE, remise lors de la réunion des élus le 13 janvier 2007, fait état des projections de population aux horizons 2015 et 2030 avec notamment:

- une croissance très modérée du nombre d'habitants, quelles que soient les hypothèses retenues,
- une augmentation du nombre des ménages (+12 000 ménages, d'ici 2015), qui sera ainsi la principale source du besoin en logements, notamment en périphérie (+13%) au détriment du centre (+5%),
- une baisse des ménages jeunes (dont la personne de référence a moins de 30 ans),
- le vieillissement qui s'accentue,
- une forte sensibilité de la croissance démographique à la capacité du territoire à attirer de nouvelles populations, c'est-à-dire à la performance de son attractivité.

... malgré une embellie récente

Une embellie est constatée ces dernières années en matière de naissances, que ce soit au plan national (taux de fécondité passé au-dessus de 2 enfants par femme, niveau record du nombre des naissances depuis 1981) comme au plan plus local (premiers résultats du recensement 2004-2005-2006).

Évolution annuelle moyenne récente de la population



Cette embellie risque toutefois d'être temporaire, puisque les générations en âge d'avoir des enfants vont être progressivement remplacées par celles nées après 1975, beaucoup plus faibles en effectif et en constante diminution.

Alors que l'agglomération de Montpellier (31 communes, 366 000 habitants) anticipe, au travers de son SCOT, l'accueil de 100 000 habitants supplémentaires dans les quinze prochaines années, le Grand Clermont (106 communes, 400 000 habitants) doit se préparer, d'une part, à accueillir environ 20 000 habitants supplémentaires pour 2020 (scénario central de l'Insee), et d'autre part, à faire face :

- au vieillissement de sa population,
- à la poursuite du desserrement des ménages,
- à une forte dépendance extérieure pour renouveler sa population, et notamment celle des jeunes ménages de 25 à 35 ans et au jeu des migrations internes entre les régions.

Cependant, un scénario plus volontariste d'attraction de populations nouvelles gagnerait à être étudié.

Un défi démographique

maintenir et attirer des jeunes actifs sur le territoire

Si cet enjeu relève principalement du projet économique issu de la charte, le SCOT peut néanmoins contribuer par des orientations et actions innovantes par exemple, sur la qualité urbaine et l'image de la ville, à faire grandir la notoriété de l'agglomération Clermontoise et par suite, à favoriser son attractivité en provenance d'autres régions.

se préparer au vieillissement de la population et aux nouveaux besoins des ménages :

- liés notamment aux besoins spécifiques des personnes âgées (santé, logement, déplacement-mobilité)
- liés au desserrement des ménages (logements)
- facilitant l'accueil des ménages avec des jeunes enfants (crèches, maternelles ...)

Chiffres-clés Région Auvergne 1 308 000 habitants 50 habitants / km² Puy-de-Dôme 618 000 habitants Grand Clermont 400 500 habitants 188 500 ménages 106 communes regroupées en 10 intercommunalités 18ème aire urbaine (409 600 habitants)



Une économie marquée par une industrie porteuse d'innovation ...

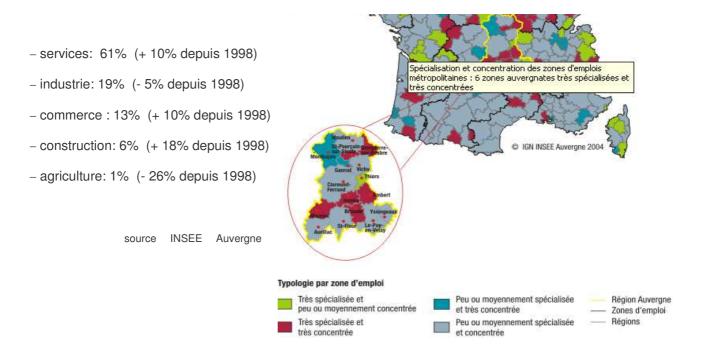
qu'il convient de réequilibrer

Diagnostic

Un tissu économique qui se diversifie :

Chiffres clés:

La répartition des emplois par secteur d'activité, sur la zone d'emploi¹ de Clermont (qui est plus étendue que le périmètre du Grand Clermont puisqu'elle s'étend jusqu'aux Combrailles) est la suivante (INSEE, 2004):



A titre de comparaison :

- le secteur des services représente 70 % à Montpellier et 65 % à Rennes
- le secteur de l'industrie pèse 8 % à Montpellier et 16 % à Rennes

Globalement, entre 1998 et 2004, le nombre d'emplois total sur la zone d'emploi de Clermont est passé d'environ 192 000 à 204 000, soit une augmentation de 6 % alors qu'à Rennes il progressait de 15 % et à Montpellier de 16 %.

Le taux de chômage au troisième trimestre 2006 était de 7,6% contre 8,8% pour la moyenne française, cette tendance étant vraie depuis plusieurs années déjà.

Il serait toutefois trompeur de garder le taux de chômage comme seul indicateur économique pour tirer une conclusion sur la bonne santé de l'économie locale.

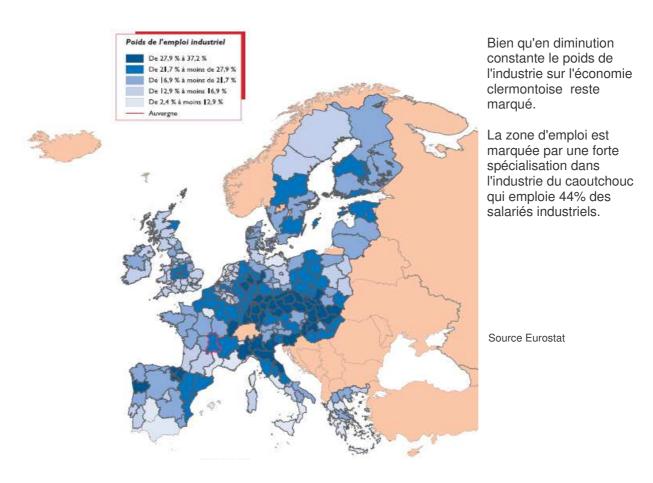
La zone d'emploi est l'espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Les déplacements domiciletravail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. La France métropolitaine est ainsi découpée en 348 zones d'emploi. Celle de Clermont-Ferrand comporte 255 communes. Les 106 communes constituant le territoire du grand clermont représentent 83% des actifs, autorisant ainsi des rapprochements entre ces deux zonages.

En effet, le départ des jeunes actifs ne trouvant pas d'emploi sur le territoire de Clermont vers d'autres territoires peut expliquer le résultat mesuré.

En effet il apparaît que depuis 30 ans, la zone d'emploi de Clermont ne fait pas partie des zones durablement attractives².



Un secteur industriel de poids...



Le secteur du caoutchouc est concentré sur l'agglomération clermontoise, avec comme acteur principal la Manufacture Française des pneumatiques Michelin, l'un des leaders mondiaux en terme de production. Ce secteur confère à Clermont-Ferrand un rayonnement international.

² cf chapitre démographie

La ville de Clermont-Ferrand reste encore largement identifiée à Michelin tant la manufacture de pneumatiques a contribué à façonner la ville, même si cela tend à s'estomper progressivement.

Michelin demeure le premier employeur à l'échelle du grand Clermont avec 13 000 emplois (cf tableau ci-contre, emplois du ministère de l'éducation nationale non compris).

Nom de l'établissement	Secteur d'activité	Commune	Tranches d'effectif
MANUF FRANC PNEUMATIQ MICHELIN	Chimie, caoutchouc, plastiques	Clermont-Ferrand	de 10 000 à 15 000
HOPITAL GABRIEL MONTPIED	Santé, action sociale	Clermont-Ferrand	de 3 000 à 4 000
MAIRIE	Administration publique	Clermont-Ferrand	de 3 000 à 4 000
HOTEL DIEU	Santé, action sociale	Clermont-Ferrand	de 2 000 à 3 000
DIR ENT DIRECTION RH SS	Transports	Clermont-Ferrand	de 1 000 à 2 000
BDF	Édition, imprimerie, reproduction	Chamalières	de 1 000 à 2 000
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME	Administration publique	Clermont-Ferrand	de 1 000 à 2 000
ENI	Éducation	Clermont-Ferrand	de 1 000 à 2 000
LABORATOIRES MERCK SHARP & DOHME CHIBRET	Pharmacie, parfumerie et entretien	Riom	de 1 000 à 2 000
CENTRE HOSPITALIER	Santé, action sociale	Clermont-Ferrand	de 500 å 1 000
SEV	Industries agricoles et alimentaires	Volvic	de 500 à 1 000
SECURITE SOCIALE DU PUY DE DOME	Administration publique	Clermont-Ferrand	de 500 à 1 000
LA MONTAGNE	Édition, imprimerie, reproduction	Clermont-Ferrand	de 500 à 1 000
CCAS	Santé, action sociale	Clermont-Ferrand	de 500 à 1 000
CRAM	Administration publique	Clermont-Ferrand	de 500 à 1 000
CTRE REGIONAL DES SERVICES FINANCIERS	Postes et télécommunications	Clermont-Ferrand	de 500 à 1 000
TRELLEBORG INDUSTRIE SA	Chimie, caoutchouc, plastiques	Clermont-Ferrand	de 500 à 1 000
UFR SCIENCES EXACTES NATURELLES	Santé, action sociale	Aubière	de 500 å 1 000
CENTRE JEAN PERRIN	Santé, action sociale	Clermont-Ferrand	de 500 à 1 000
SAEM T2C	Transports	Clermont-Ferrand	de 500 à 1 000

Source: INSEE, CLAP

Deux tiers des recrutements sont orientés vers des profils fabrication et R&D et l'autre tiers concerne le secteur tertiaire.

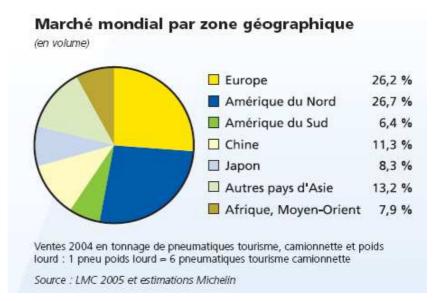


Groupe Michelin chiffre clé données 2005/2006

Leader mondial du marché du pneumatique représentant 19,4 % du marché mondial en chiffre d'affaire mondial (cf graphe cicontre)

Le groupe Michelin emploie 125 000 personnes réparties sur les cinq continents. Il réalise 49 % de ses ventes en Europe, 36 % en Amérique du Nord et 15% dans le reste du monde où il enregistre une croissance de 8% par an en moyenne. MICHELIN ... un groupe mondial représenté sur 71 sites de production dans 18 pays

Des centres de technologies répartis sur 3 continents : Amérique du Nord, Asie, Europe





Chiffres clés

Ventes nettes MICHELIN 2005 par zones géographique

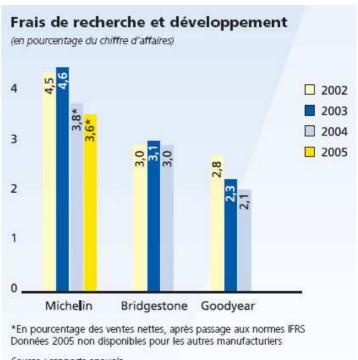
En millions d'euros (source tire buissness)

Europe : 7 664 Amérique du Nord 5 538 Autres zones 2 388

Michelin est le premier manufacturier en terme d'effort consacré à la R& D

(cf graphe ci-contre)

Cet effort se ressent au plan local. En effet, à l'échelle auvergnate près de 40 % des effectifs de la recherche privée sont présents dans la branche fabrication de pneumatiques.



Source: rapports annuels

Pour le reste de l'industrie, les secteurs de l'édition et de l'imprimerie sont également représentés par le quotidien La Montagne et la Banque de France, qui possède deux établissements, l'un fabriquant le papier fiduciaire et l'autre imprimant les billets.

Il est ici paradoxal de constater que c'est à cause du relatif enclavement de Clermont, ou plutôt de son éloignement des frontières du nord et de l'est de la France, que l'Etat français a, au cours de la première guerre mondiale et de l'entre deux guerres, transféré et développé certaines unités de production, comme l'imprimerie et la papeterie de la Banque de France, mais aussi l'aéronautique à Aulnat-Lempdes.

L'industrie pharmaceutique est représentée par les laboratoires Merck Sharp et Dohme-Chibret, qui ont implanté à Riom (Centre Mirabel) leur plus grand site de production.

Enfin, dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire, la Société des Eaux de Volvic et le groupe Limagrain (premier semencier européen et 4ème mondial) sont d'importants employeurs du bassin qui contribuent au rayonnement du territoire. Notons aussi la présence de Domagri et de la sucrerie de Bourdon sur le territoire.

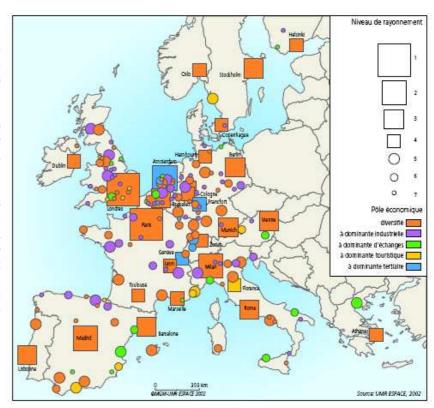
...reconnu à l'échelle européenne³...

19. Niveau de rayonnement et pôles économiques

La région Auvergne est la 7ème région industrielle de France en nombre de salariés, juste derrière la région Rhône-Alpes⁴.

Sur le plan européen, l'Auvergne se positionne dans le premier tiers des régions les plus industrielles.

La présence de multinationales sur le Grand Clermont telles que la manufacture Michelin, la coopérative Limagrain, le groupe pharmaceutique MSD Chibret et le groupe Danone (eaux de Volvic), participe à son rayonnement sur la carte européenne.



³ Source DATAR, les villes européennes, analyse comparative, 2003

⁴ Source DRIRE Auvergne

...notamment dans le domaine de la recherche et du développement...

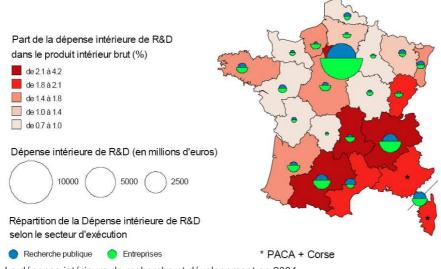
Du fait de la présence des sièges sociaux des grands établissements industriels, du recentrage de leur activité sur des productions ciblées (haut de gamme et recherche), du fait encore de la présence des chercheurs dans la fonction publique, le territoire du grand Clermont concentre les emplois supérieurs.

A cet égard, le secteur recherche et développement est bien implanté sur le territoire, avec une prédominance de la recherche privée.



Biopole Clermont Limagne

A titre d'illustration, à l'échelle régionale, la recherche et développement du secteur privé concentre 64 % des effectifs de chercheurs et représente 80% des dépenses engagées, les 20% restants correspondants à celles engagées par les administrations⁵.



La dépense intérieure de recherche et développment en 2004, sources MENESR-DEPP et INSEE

L'Auvergne était en 2004 en 4ème position pour ce qui est du ratio R&D/PIB (2,4%) (3ème pour la R&D privée et 9ème pour la R&D publique)⁶.

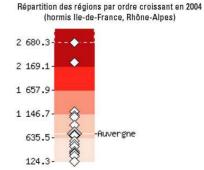
A l'échelle de l'agglomération, le secteur pneumatique est le principal moteur dans l'effort de recherche, suivi par la fabrication de médicament.

La recherche dans les secteurs agricole et agroalimentaire est impulsée par Limagrain qui consacre 13% de son Chiffres d'Afffaires à la R&D.

Cependant, malgré un effort certain et une augmentation de la dépense intérieure en R&D de plus de 50% entre 1997 et 2004, la région auvergnate reste en retrait, en terme de volume mesuré en millions d'euros, par rapport aux régions les plus en pointe dans ce domaine.

La dépense intérieure de recherche et développment en 2004, sources MENESR-DEPP et INSEE





⁵ source Ministère Éducation Nationale Enseignement Supérieur Recherche

⁶ source DRRT

Le développement de la synergie entre la recherche publique et le secteur des entreprises est un fort vecteur d'innovation et constitue un atout de taille pour ce territoire d'autant que des structures sont déjà présentes, jouant le rôle de courroie de transmission en terme de transfert de technologies (CASIMIR pour les matériaux, l'agrolimentaire, l'emballage,.., l'ADIV pour la filière Viande, le CNEP pour la photoprotection des polymères, Méc@prod pour la filière mécanique).

Par ailleurs, la création d'entreprises innovantes bénéficie pour la pré-incubation de l'existence d'Auvergne Valorisation, créé par les deux universités clermontoises, et pour l'incubation de BUSI.

Les industries agroalimentaires ont su également s'appuyer sur un large éventail de compétences en matière de recherche bénéficiant de la présence d'organismes comme :

- l'INRA
- le CEMAGREF ou d'écoles comme
- l'ENITA
- l'ENGREF,

Ces liens ont aussi permis l'émergence de pôles de compétitivité (axe majeur de la politique industrielle engagée par le Gouvernement). La recherche publique civile est organisée autour de trois types d'organismes :

- les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) : le CNRS, l'INRA, l'INSERM, l'ORSTOM, l'INRIA, le CEMAGREF, ...
- les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) : le CNES, le CEA, l'ONERA, l'ANVAR, l'ADEME, ...
- les universités.

Les emplois R&D comprennent:

- des emplois de niveau supérieur qualifiés ici de chercheurs :
- ingénieurs et cadres techniques de recherche, études ou développement dans les établissements industriels;
- chercheurs de la fonction publique;
- emplois supérieurs des établissements de recherche et d'enseignement supérieur.
- · des emplois de techniciens.

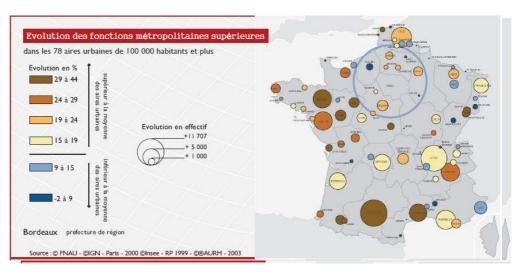
Ces emplois sont liés à une fonction « Recherche » définie par un croisement entre activités (codes NAF) et professions et catégories socioprofessionnelles (codes CSP). Les effectifs correspondants sont issus des recensements de population 1990 et 1999. Ils ne tiennent pas compte de la quantité de travail (pas de prise en compte du temps partiel). On a privilégié ici cette approche des effectifs pour évaluer le potentiel humain de la R&D.

Ceux-ci se définissent comme la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche.

Michelin est par ailleurs à l'origine du pôle de compétitivité Via Méca (aéronautique, automobile, biens d'équipement), troisième pôle de compétitivité le plus important de France.

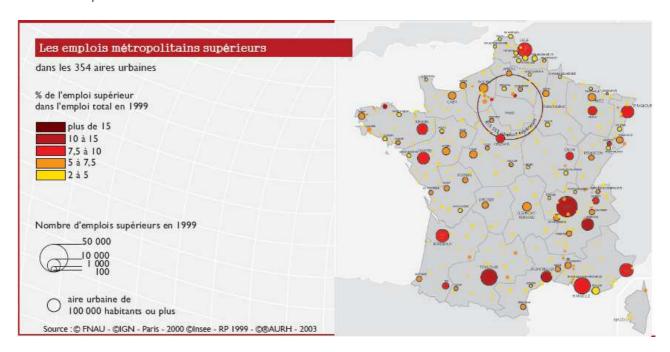
La proximité de l'INRA et de Limagrain a permis l'éclosion du pôle de compétitivité "Céréales Vallée", tandis que l'ADIV en partenariat avec l'INRA a impulsé la naissance du pôle de compétitivité INNOVIANDES.

Entre 1990 et 1999, les emplois métropolitains⁷ supérieurs ont évolué sur l'aire urbaine de Clermont Ferrand de 20,2 %, soit plus rapidement que la moyenne nationale qui était de 14,92 %.



⁷ Les emplois métropolitains supérieurs correspondent au plus haut niveau de qualification et fait référence à des fonctions dont le contenu décisionnel est élevé et qui contribuent positivement à l'image de marque de la métropole; l'INSEE recense 11 fonctions : art; banque-assurance; commerce; fonction commerciale dans l'industrie; gestion; information; informatique; recherche; services aux entreprises; télécommunications et transports

Néanmoins, cette dynamique positive peut être interprétée comme un phénomène de début de rattrapage dans la mesure où le taux de présence des emplois supérieurs (7,1% en 1999) était nettement inférieur aux autres métropoles.



Quelques fonctions supérieures sont ainsi insuffisamment représentées⁸ : la gestion (cadres de direction, d'administration et d'assistance juridique et financière), le commercial industriel (ingénieurs et cadres commerciaux) et l'informatique (ingénieurs et cadres de l'informatique).

Par ailleurs, au vu des précédents recensements, une évasion des cadres est observée vers les régions Île-de-France et Rhône-Alpes.

...le secteur industriel aujourd'hui participe aussi fortement à la tertiarisation de l'économie...

La compétition induite par l'économie mondialisée pousse actuellement les entreprises à se recentrer sur leur coeur de métier, sur les productions à très forte valeur ajoutée. Elles externalisent donc toute une série d'activités (logistique, transport, maintenance technique, nettoyage, restauration, services informatiques et nouvelles technologies de l'information, services de conseil et d'assistance, fonctions comptables et juridiques, marketing, gestion des ressources humaines, ingénierie technique...). Ces activités constituent ce que l'on appelle les services aux entreprises et l'effet de vase communicant (baisse des effectifs dans l'industrie et hausse des effectifs dans le secteur des services)

n'est donc pas contradictoire.

La métropole clermontoise concentre ainsi la majeure partie des activités de conseil, d'assistance et de services aux entreprises⁹.

Nombre d'emploi dans l'industrie en 2004 : 36 000

Nombre d'emploi dans les services en 2004 : 114 000

source INSEE 2004 , zone d'emploi de Clermont-Ferrand

34

^{8 (}souces INSEE)

...les difficultés actuelles : le recrutement et l'implantation...

Le niveau recherché à l'embauche se situe d'ailleurs actuellement à BAC +2 et la voie de la filière apprentissage, confirmant une évolution de la structure socio-économique des catégories socio-professionnelles sur le Grand Clermont avec une prédominance des employés sur les ouvriers.

Toutefois, sans doute à cause d'un déficit d'image, il est paradoxal de constater les difficultés de recrutements actuellement rencontrées par les entreprises, faute de jeunes candidats, alors qu'un nombre important d'emplois sont à pourvoir ou à remplacer. Le désintérêt des jeunes actifs pour ce type d'emplois constitue probablement un risque sérieux de difficulté pour les établissements locaux.

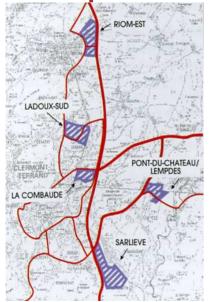
nécessitant d'anticiper l'avenir des implantations existantes...

Certaines industries existantes, actuellement implantées dans des zones trop centrales et urbanisées du Grand Clermont, peuvent souhaiter trouver des zones de développement plus appropriées à leur activité, notamment dans la perspective d'un renforcement de la réglementation en matière de prévention des risques technologiques, ou bien encore d'une augmentation des activités génératrices de nuisances.

Par exemple, un site industriel occupant actuellement une surface de 50 hectares nécessiterait à l'avenir, en cas de déplacement de l'activité, une surface plus proche de 100 ha, à raison d'une moitié pour la surface utile et de l'autre moitié pour le périmètre de protection.

Afin de permettre le cas échéant la relocalisation d'une ou plusieurs industries à proximité fonctionnelle de l'agglomération clermontoise, il convient d'anticiper les besoins des acteurs économiques, notamment ceux déjà présents, et de proposer des disponibilités foncières adaptées en surface, en voisinage et en desserte. Ce serait là un avantage compétitif pour le Grand Clermont en comparaison d'autres régions qui n'ont plus la capacité d'intégrer de nouveaux sites industriels dans leurs territoires fortement urbanisés.

les disponibilités foncières existantes : les ZDS...



Le schéma directeur de l'agglomération clermontoise de 1995 avait présenté un dispositif d'accueil des activités nécessitant des surfaces importantes s'appuyant sur **cinq grandes zones de développement stratégiques (ZDS)**: Riom-Est, Ladoux-Sud, la Combaude, Sarliève et Lempdes-Pont-du-Château¹⁰.

Nota: l'accueil des activités non polluantes était privilégié dans le tissu urbain, de façon notamment à réduire les distances domiciles-travail et à mieux animer les quartiers. Elles n'étaient donc pas inscrites en tant que telles dans le schéma directeur de 1995.

Après dix ans, la commercialisation effective de ces réserves foncières est estimée grossièrement à 30%, soit 300 ha environ sur les 1 000 ha initiaux. Elle est plus importante dans les zones proches du coeur de l'espace urbain, en l'occurrence celles de Ladoux et de la Combaude. Quelques possibilités d'accueil d'entreprises y restent toutefois possibles.

⁹ Source Les Dossiers INSEE n°17 de septembre 2006

¹⁰ source: schéma directeur de l'agglomération clermontoise, 1995

En revanche, de grandes réserves, pour un total d'environ 700 ha, restent mobilisables à :

- Riom-Est (env. 200 ha) dont la relocalisation de la ZDS plus au sud de Riom est en cours d'étude
- Lempdes-Pont-du-Château (env. 250 ha) dont le maintien en ZDS est désormais posé
- Sarliève-sud (env. 250 ha) pour laquelle le principe d'une ZAC sur le secteur sud (220 ha) a été acté.

Dans l'hypothèse d'un rythme de consommation des réserves disponibles similaires à celui de la précédente décennie, le Grand Clermont disposerait ainsi de 20 à 30 années de capacité d'accueil.

La proximité des ZDS vis à vis de l'agglomération clermontoise apparaît toujours comme un avantage compétitif car elle permet de garantir aux entreprises candidates à l'installation, en sus d'une offre qualitative en matière d'infrastructures de transports, une offre fonctionnelle notamment en matière de logement pour les personnels et leurs familles .

En complément de ces facteurs d'attractivité, **l'offre et le potentiel de formation** (universités, écoles d'ingénieurs, laboratoires de recherche) présents sur le Grand Clermont **pourrait justifier la spécialisation de certaines de ces zones**.

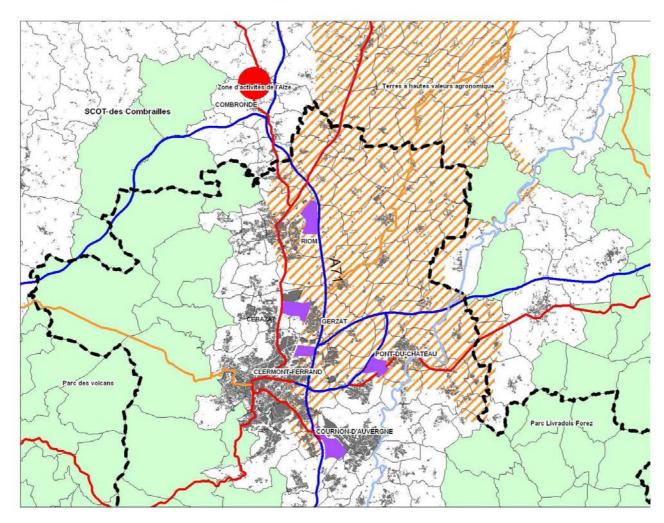
Une convergence des acteurs politiques et économiques dans la promotion de ces spécialisations pourrait se révéler comme accélérateur de leur réussite.

des disponibilités aussi aux portes de Clermont...

Le développement économique doit aussi pouvoir s'appréhender à une échelle plus large que celle du Grand Clermont. En effet, un ensemble des contraintes pèse sur le territoire du Grand Clermont : l'urbanisation, la législation des parcs naturels régionaux, les terres à hautes valeur agronomiques, les dessertes en transports...

Ainsi, l'émergence de projets de grandes zones d'activités bien desservies en matière d'infrastructures et de transport à proximité du Grand Clermont, comme la ZAC de l'Aize à Combronde, ne doit pas être perçue comme un facteur concurrentiel mais au contraire doit être soutenue afin que le territoire dispose d'une taille critique en terme d'offre foncière, offre susceptible de maintenir voire d'attirer des groupes industriels d'envergure européenne voire internationale.

Cette offre foncière ne doit toutefois pas se faire au détriment des filières d'excellence déjà constituées, et tout particulièrement les filières agroalimentaires valorisant les terres noires de Limagne.



Le nord du Grand Clermont, les cinq ZDS, la ZAC de Combronde, les terres à hautes valeurs agronomiques, et les parcs naturels régionaux, source: DDE 63

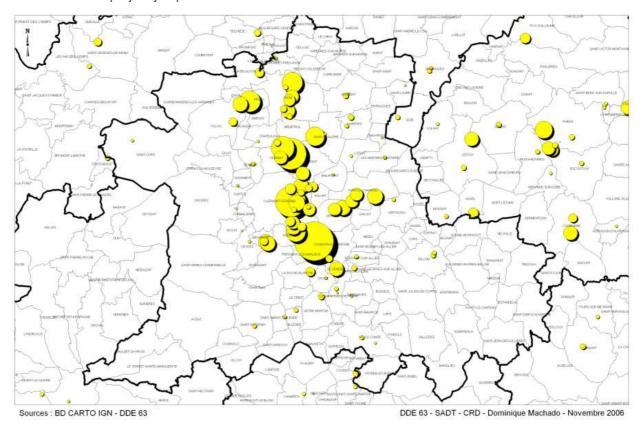
Les autres zones d'activités à l'échelle du Grand Clermont :

- Le biopôle Clermont Limagne à Saint Beauzire et une dizaine d'autres zones d'activités de surfaces importantes (quelques dizaines d'hectares: Le Brézet, La Pardieu, parc de Riom, Mozac/Enval/Malauzat...) sont venues appuyer les zones de développement stratégiques en matière d'accueil des activités. Les surfaces désormais disponibles (parc logistique Clermont Auvergne de Gerzat, 60 ha, et biopôle, 47 ha), de même que leur localisation, ne permet pas d'y envisager d'implantation d'industries susceptibles de générer des nuisances lourdes.
- Enfin, les zones d'activités d'intérêt local:

Pour le Puy-de-Dôme, la surface dévolue aux activités atteint 2800 ha, dont 742 ha disponibles à la vente parmi lesquels 40% sont totalement aménagés¹¹. Les disponibilités foncières qui avaient chuté début 2000 ont été depuis reconstituées.

¹¹ Source : Comité d'Expansion Economique du Puy-de-Dôme

Le territoire du Grand Clermont concentre la majorité des zones d'activité (2000ha) implantées essentiellement le long du réseau autoroutier et ferroviaire, ainsi que la moitié des surfaces disponibles (306 ha). Ce potentiel représente 4 années de consommation foncière si le rythme observé entre 2004 et 2006 est maintenu. Face à cette pression foncière, la mise en chantier de 180 ha est projeté jusqu'en 2008.



Source : Comité d'expansion économique du Puy-de-Dôme

Toutefois, les zones sont très majoritairement sous-dimensionnées pour accueillir des activités de moyenne taille (surface totale inférieure à 10 voire 5 ha).

La question de la gestion concertée de ce vaste potentiel d'activités est posée en termes notamment de spécialisation pour une plus grande synergie entre entreprises voire d'infrastructures (ex des artères haut débit) mais également pour un meilleur équilibre emploihabitat des pôles de vie.

L'agroalimentaire en Limagne, des filières dynamiques et reconnues comme un des éléments majeurs du rayonnement clermontois :

La présence ancienne de l'Institut National de Recherches Agronomiques (INRA) sur deux sites en périphérie de Clermont, l'un à Crouël dans la Plaine des Limagnes, l'autre à Theix dans la Chaîne des Puys, fait de Clermont le second site de cet Institut en terme de potentiel de recherches. Environ 900 personnes travaillent sur ces sites.

Par les liens créés en aval avec Limagrain dans le domaine des semences, avec l'ADIV dans le domaine de la viande, Clermont-Ferrand a pu héberger deux pôles de compétitivité : Céréales Vallée et Innoviandes.

Les terres à haut potentiel agronomique (terres noires), constituent un atout très important pour les filières agro-alimentaires de Limagne. Elles sont indispensables à la pérennité des cultures à hautes valeurs ajoutées, valorisées par de grandes coopératives (Limagrain, Domagri, Sucrerie de Bourdon) ou par d'autres industries agro-alimentaires.

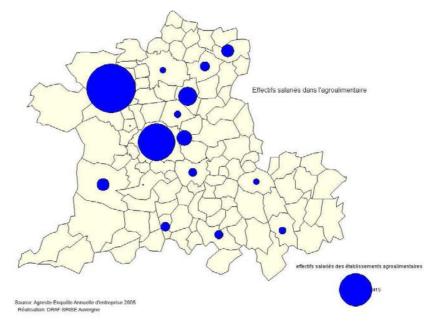
Quelques chiffres clés

Dans le périmètre du SCoT :

- -plus de 1600 emplois en production agricole dans plus de 1000 exploitations ;
- -38 entreprises agroalimentaires de plus de 20 salariés employant plus de 2000 salariés (source SCEES : enquête annuelle d'entreprise 2005). A ces entreprises s'ajoutent 13 établissements de commerce de gros de produits agricoles bruts ou de produits alimentaires;
- -de très nombreuses entreprises artisanales de charcuterie, de boulangerie-pâtisserie

4 principaux industriels:

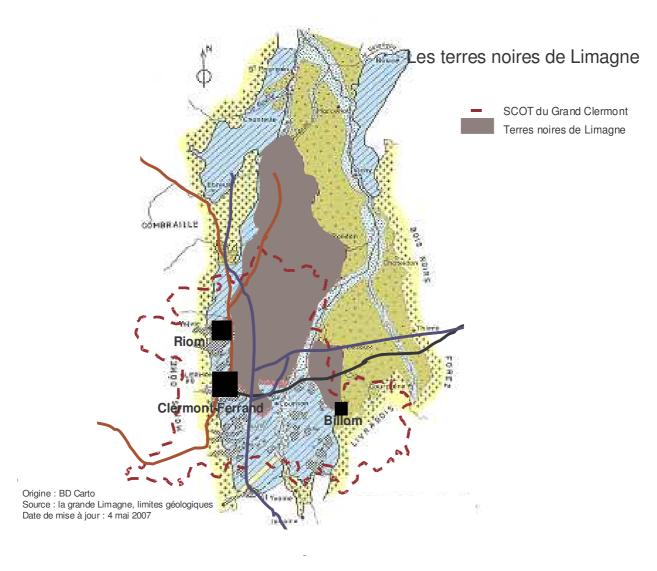
- le groupe Limagrain (4ème semencier mondial) : 900 emplois en Auvergne (dont 120 scientifiques), 1 milliard d'€ de CA (pour l'ensemble du groupe Limagrain), de nombreuses entreprises (coopérative Limagrain, Pains Jacquet, Maïcentre, Ulice,...). Près de 10 000 ha sous contrat majoritairement en Limagne
- la société des eaux de Volvic, filiale du groupe Danone qui emploie plus de 840 personnes
- Domagri : plus de 200 emplois (essentiellement sur le PDD), pour un chiffre d'affaire de plus de 60 millions d'€., 15000 ha de blé sous contrat dans le Puy-de-Dôme



- La sucrerie de Bourdon : plus de 100 salariés et plus de 20 millions d'€ de CA. Près de 3 000 ha sur le département.

... mais un capital à préserver

Les terres noires de la Limagne sont par définition non délocalisables, certes...



source : DDAF 63

mais elles sont soumises à des pressions :

- érosion du potentiel agricole au profit de l'urbanisation
- fragmentation des espaces agricoles par les axes de communication
- conflits de cohabitation avec des riverains aux habitudes urbaines
- conflits d'usage entre trafic routier local et trafic agricole lourd
- seuils de voisinage (trafic routier par exemple) imposés pour l'obtention de labels de très haute qualité

Tendances

...les nouveaux enjeux de l'économie...

Intervention de Laurent Davezies, professeur à l'Université Paris Val-de-Marne, en poste à l'Institut d'urbanisme de Paris, expert indépendant, lors des assises des villes moyennes en juin 2005 à Antibes:

... «il ne faut pas opposer économie résidentielle, présentielle et développement productif. Ce sont des facteurs complémentaires. Le productif est fondamental, c'est lui qui assurera un développement dans les décennies qui viennent. Mais, à la veille du retournement démographique en vertu duquel la population active va décroître, la guerre entre les territoires ne sera pas une guerre pour remplir les zones d'activité, mais pour avoir des populations actives qui fassent que les activités viennent. Et sur ce point, les services sont majeurs. Or pour faire venir des gens qui s'occupent de ces services de bonne qualité, il faut que le territoire soit attractif. La qualité de la vie collective et de la culture contribuent bien évidemment à cette attractivité»...

Dans le domaine économique, l'adaptation aux enjeux mondiaux de l'économie européenne et nationale appelle des initiatives des collectivités à toutes les échelles. Ainsi le Conseil Européen a, en mars 2005, affiché l'orientation de « recentrer les politiques économiques des pays membres sur les priorités de la croissance et de l'emploi en mettant l'accent sur la compétitivité, la connaissance, et l'innovation ». Charge à chaque état membre d'élaborer un Programme National de Réforme respectant cet objectif, en menant une politique économique volontariste tout en gardant le choix des moyens pour y parvenir.

Ainsi le gouvernement français s'est fixé comme orientation "la mise en oeuvre d'un volontarisme de l'Etat dans les domaines de l'Industrie et de la Recherche, en s'efforçant d'améliorer la compétitivité du territoire français et d'accroître ainsi son potentiel de croissance de long terme dans le cadre d'un développement durable".

En conjuguant politique industrielle et logique territoriale, les pôles de compétitivité soutenus par les collectivités locales sont appelés à stimuler la recherche et l'innovation.

Les premiers résultats du réseau Clermont Auvergne Métropole sont emblématiques, qu'il s'agisse par exemple du cancéropôle, des biopôles, ou de l'ingénierie de la mobilité, car ils dessinent la compétitivité de demain du territoire auvergnat.

Au niveau local cela peut se traduire par la faculté du territoire à être porteur de services auprès de l'industrie...

Il s'agit pour le territoire de mobiliser un ensemble de leviers socio-économiques pouvant avoir une incidence plus ou moins directe sur le maintien voire l'accueil d'activités économiques, telles que :

- la desserte en infrastructures
- la présence de compétences en matière grise et en recherche
- la lisibilité et l'attractivité de la fiscalité locale ainsi que des aides financières
- la bonne intégration au tissu économique local (services aux entreprises, sous-traitants...)
- la bonne acceptation sociale par la population, permettant d'éviter autant que possible les réactions de rejet
- la bonne accessibilité et la facilité pour les approvisionnements nationaux et surtout locaux, afin d'en limiter les coûts et la pollution induites par le transport (exemple de l'approvisionnement en granulats provenant des carrières de roches massives)
- la facilité à traiter les éventuels conflits d'usage (implantation dans les zones de faible densité de population, par exemple)
- la facilité à respecter les enjeux environnementaux à un coût compétitif (valorisation économique des sous-produits et déchets à proximité des lieux de production) à la fois pour l'entreprise et pour l'ensemble du territoire

L'agglomération clermontoise doit développer une prospective économique afin de la mettre en lien avec la prospective territoriale en cours dans le cadre de la présente démarche SCOT.

vers une préservation des terres de Limagne

Les terres noires de la Limagne constituent le capital productif de la filière d'excellence agro-alimentaire. Le maintien de la qualité des productions passe par une maîtrise de l'étalement urbain. La péri urbanisation constatée en Limagne (dispersion de l'habitat, construction de zones d'activité, développement des axes routiers) entraîne en effet **une diminution des surfaces suffisamment distantes pour être contractualisables** pour les productions de cultures à haute valeur ajoutée (maïs semence, blé de force,...) et une augmentation des conflits d'usage entre les différents usagers de l'espace. Ceci s'illustre notamment par les problèmes de circulation entre les riverains et la circulation des engins agricoles et des camions de transport des productions agro-alimentaires qui ont conduit à la prise d'arrêtés d'interdiction de circulation pour les poids lourds.

Les autres moteurs de développement économique

Dans le contexte actuel de l'aménagement du territoire, le fait le plus marquant est sans doute davantage l'extension d'une économie de loisirs et de consommation que le renforcement de la concurrence mondiale et de la compétition entre territoires.

Aussi, et bien qu'à l'échelle du Grand Clermont le modèle dominant de la croissance locale demeure une fonction de production industrielle (Michelin, industries pharmaceutiques) et agro-alimentaire (coopérative Limagrain), l'essor de cette économie résidentielle et touristique est à prendre en compte en matière de développement et d'attractivité à l'échelle locale.

Le tourisme, une filière à développer



La Chaîne des Puys (source ADDT 63)

En ce qui concerne le développement touristique, le territoire est également favorisé par son positionnement à la croisée des autoroutes Paris-Montpellier et Lyon-Bordeaux.

Il est également situé entre les deux parcs naturels régionaux des volcans et du Livradois-Forez, et traversé par la rivière Allier, considérée comme une des dernières rivières sauvages d'Europe.

L'agglomération clermontoise bénéficie ainsi d'un cadre naturel exceptionnel propice aux activités touristiques. La Chaîne des Puys et ses volcans emblématiques dont le Puy de Dôme constituent autant de sites naturels remarquables.

Le Puy de Dôme s'érige au rang de premier site touristique de la région (510 000 visiteurs en 2003). Il est classé au titre de la loi de 1930 et bénéficie d'une protection Natura 2000 sur ses flancs.

Afin de préserver ce site et le requalifier en améliorant les sujétions d'accueil du public, d'accessibilité et de stationnement, le Conseil Général, soutenu par l'Etat et en partenariat avec les autres acteurs locaux et collectivités concernés, a souhaité adhérer à la démarche "Opération Grand Site" du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.



Le Puy-de-Dôme (source ADDT 63)

Le projet ambitieux d'aménagement global du site comprend la création d'un train à crémaillère ainsi que la réorganisation complète de l'accueil sur le site, notamment au pied du volcan.

La demande de labellisation "Grand site de France" de la collectivité a été déposée le 7 mai 2007. Cette demande sera présentée à la Commission des Paysages et des Sites le 22 juin 2007 et examinée en Commission supérieure des Sites en novembre 2007.

Le Scot du Grand Clermont devra prévoir en terme de planification la mise en oeuvre opérationnelle de ce projet "Grand site de France".

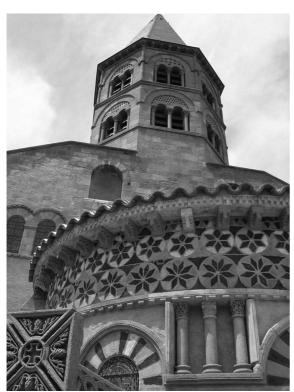
A une échéance plus lointaine, il convient enfin de noter que le Conseil Général du Puy-de-Dôme envisage de demander le classement de la Chaîne des Puys au patrimoine mondial de l'UNESCO.



Enfin, les sites archéologiques et historiques de Gergovie, des Côtes de Clermont, de Corent et Gondole constituent un potentiel touristique à développer (cf chapitre 8).

Plateau de Gergovie (source ADDT 63)

Le patrimoine monumental (église Notre Dame du Port, cathédrale Notre Dame de l'Assomption...) et le cadre bâti des centres anciens du Grand Clerrmont (Riom, Billom, Pont du Château, Chateaugay...) constituent un autre volet patrimonial favorable au développement touristique et à la structuration d'une activité locale liée à la restauration.

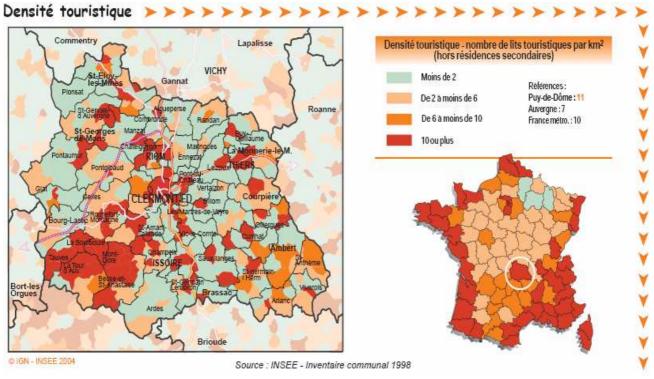


Eglise Notre Dame du Port à Clermont Ferrand (source DRAC)



Cathédrale Notre Dame de l'Assomption à Clermont Ferrand (source Wiikipédia)

La carte ci-après illustre par ailleurs la capacité certaine des infrastructures d'hébergement à accueillir un nombre important de touristes.



Source INSEE

L'économie résidentielle, un vivier d'emploi

L'économie résidentielle peut être illustrée par le modèle suivant : un territoire possédant une attractivité résidentielle crée des flux de population, qui vont créer un flux de revenus. Ces derniers augmentent le potentiel de développement des entreprises et créent une demande de services. A leur tour, ces services nouveaux créent une nouvelle offre, qui améliorera de nouveau l'attractivité résidentielle.

Cependant, l'économie résidentielle n'est pas un modèle alternatif à l'économie de production. Il s'appuie sur les revenus générés par le secteur productif.

Ceci semble approprié au territoire du Grand Clermont du fait de son hétérogénéité spatiale (mélange espaces urbains et espaces rural) et sa capacité à développer de la richesse par la présence ou la résidence de ménage qui consomment localement (activités commerciales, activités touristiques et récréatives).

Enfin on peut relever l'émergence de Clermont-Ferrand en tant que centre de congrès et centre culturel. A titre d'exemple, le festival du court-métrage clermontois se positionne après celui de Cannes comme deuxième festival cinématographique français.



Recommandations

Anticiper les évolutions

Formaliser la prospective sur l'ensemble de la "chaîne" économique, depuis la recherche jusqu'à la production industrielle, pour la mettre en lien avec la prospective territoriale de la démarche SCOT.

Soutenir, accompagner le rééquilibrage économique

Valoriser les disponibilités foncière à proximité de l'agglomération clermontoise dédiée à l'accueil ou au développement d'industries.

Préserver le capital productif de l'agriculture en Limagne et de la filière agro-alimentaire qui contribue au développement économique et au rayonnement du Grand Clermont, au besoin en mettant en oeuvre, et au cas par cas, la procédure de zone agricole protégée (ZAP).

Poursuivre et développer les partenariats entre le secteur de la recherche et les entreprises, qui sont porteurs d'innovations, dans le cadre d'une prospective économique globale.

Développer la filière touristique en s'appuyant sur la valorisation du cadre bâti et paysager et accompagner les initiatives des autres partenaires, notamment celle du projet de Grand site de France et du train à crémaillère sur le Puy-de-Dôme que porte le Conseil Général.

Attirer des talents

Accroître la qualité de vie urbaine et la notoriété de l'agglomération, condition de son attractivité pour les cadres supérieurs (reprise d'activité, création d'activités et de services, fonctions supérieures).

Organiser les espaces

Au plan spatial, étudier l'opportunité d'une gestion coordonnée des zones d'activités et l'équilibre habitat-emploi des pôles de vie.



L'environnement : une chance pour le Grand Clermont

La nécessaire prise en compte du réchauffement planétaire au niveau local



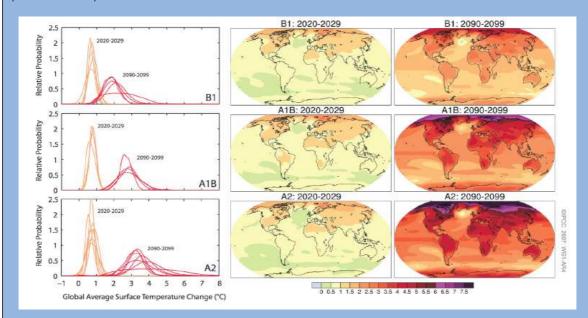
Diagnostic

Vers de nouveaux objectifs contraignants de réduction des gaz à effet de serre ?

Le réchauffement climatique planétaire est un thème d'actualité majeur engageant l'avenir et un moteur des débats internationaux. Les causes et les effets de ce phénomène sont de mieux en mieux identifiés :

L'ampleur du réchauffement climatique est imputée aux activités humaines

Les scientifiques du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) ont dévoilé leurs premières conclusions 1 de 6 années de travail le 2 février 2007. Ils établissent, avec un degré de certitude jamais atteint auparavant (90% contre 66% pour leur précédent rapport de 2001 2), que les activités humaines (notamment l'utilisation des énergies fossiles) sont responsables de l'essentiel de l'accroissement observé de la température depuis le milieu du XXème siècle. Après avoir augmenté de 0,7 $^{\circ}$ C au cours du XXème siècle, les températures devraient encore augmenter de 1,8 à 4 $^{\circ}$ C pour 2100 selon les illustrations ci-dessous, si rien n'est fait. Le niveau des océans devraient s'élever de 18 à 59 cm, sachant qu'une augmentation moyenne de 40 cm obligerait 200 millions de personnes à quitter leur lieu de vie.



Scénarios de prévisions de températures sur le globe. Source : GIEC, Février 2007.

Climate change 2007: the physical change basis, summary for policy makers, contribution of working group I to the fourth assessment report of IPPC, février 2007

² Third assessment report - Climate change 2001, IPPC

<u>Des conséquences notoires sur le climat : vers une augmentation (ampleur, fréquence) des phénomènes météorologiques extrêmes</u>

En attendant la publication du 4ème rapport global du GIEC prévue pour fin 2007, les conséquences probables du réchauffement planétaire pour les régions européennes présentées en 2001 (3ème rapport ³ du GIEC) seraient notamment :

- des vagues de chaleur plus fortes et plus fréquentes
- des précipitations extrêmes et des inondations plus nombreuses
- une diminution des précipitations estivales, avec pour conséquences une multiplication des sécheresses et des risques d'incendies
- une augmentation de l'intensité des vents
- une accentuation des pressions sur les ressources en eau
- une augmentation des rendements agricoles (due à l'augmentation des concentrations de C02 dans l'atmosphère, mais qui pourrait être atténuée par une pénurie d'eau)
- une modification des écosystèmes et de la biodiversité

Les dégâts économiques du réchauffement climatique à venir sont estimés à 7500 milliards de dollars

Le rapport de l'économiste britannique Sir Nicholas Stern ⁴ rendu public le 30 octobre 2006, aborde le développement durable sous l'angle économique. L'auteur démontre ainsi qu'un investissement dès aujourd'hui et pour les années à venir permettrait d'éviter des conséquences catastrophiques et des coûts bien plus élevés (7500 milliards de dollars, soit plus que les deux guerres mondiales). La réduction des émissions de gaz à effet de serre (notamment le CO2 dues à l'utilisation des combustibles fossiles), techniquement possible, est donc une urgence économique pour l'avenir. Le rapport incite donc tous les pays à prendre des mesures fermes et immédiates (estimées à 1% du PIB) pour éviter les dommages à l'échelle de la planète, avec des conséquences économiques élevées (5 à 20 % du PIB).

Les nations peuvent prendre la mesure de ce défi mais s'approprient actuellement de façon variable cette question majeure pour l'avenir de la planète. Les pays développés ayant ratifié le **protocole de Kyoto** ont accepté globalement de réduire de 5,5% leurs émissions de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012 par rapport au niveau atteint en 1990.

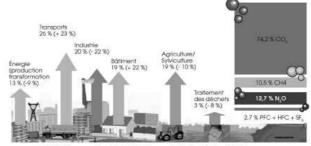
Les gaz à effet de serre (GSE) visés par le protocle de Kyoto sont :

- le dioxyde de carbone (CO2)
- le méthane (CH4)
- l'oxyde nitreux (N2O)
- les halocarbures (familles des PFC et des HFC)
- l'hexafluorure de souffre (SF6)

L'Union Européenne a adopté une réduction supérieure de 8 %, a mis en place un Plan européen de lutte contre le changement climatique (PECC) et a instauré une répartition de la charge de cet objectif entre ses États membres (« directive quota »). Ainsi l'objectif de la France, à l'horizon 2008-2012, est de stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement français a lancé, en juillet 2004, le « Plan climat 2004-2012 », définissant des actions nationales de lutte contre le réchauffement climatique.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre en France (2004)

Enfin, la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique définit dans son article 2 l'objectif encore plus ambitieux d'une diminution « de 3% par an des émissions de gaz à effet de serre », ce qui correspond à « une division par quatre ou par cinq » des émissions d'ici à 2050.



source: CITEPA/Inventaire SECTEN/Format PNLCC, février 2006)

³ Idem: Third assessment report - Climate change 2001, IPPC

⁴ Stern Review : The economics of climate change, octobre 2006

Des initiatives volontaristes de métropoles

Pour être efficace, l'action internationale et nationale en faveur du développement durable doit être relayée par l'action locale et individuelle. En tant que métropole moyenne située dans un cadre naturel globalement préservé, le Grand Clermont pourrait s'estimer moins concerné que d'autres. Pour autant, d'autres territoires ont mis cette préoccupation au coeur de leur développement : c'est le cas de la communauté urbaine de Strasbourg, ou la ville allemande de Fribourg-en-Brisgau, désormais internationalement reconnue pour ses orientations en faveur du développement durable (énergie solaire, industrie du photovoltaïque, déplacements doux, écoquartier Vauban ...).

Cependant, il faut souligner ici l'engagement de la ville de Clermont-Ferrand depuis 2003 dans une démarche « Agenda 21 » (programme d'actions pour le XXI ème siècle orienté vers le développement durable). Cette démarche fait partie des 32 « agendas 21 » locaux reconnus par le ministère de l'écologie et du développement durable, lors de la première session en février 2007, tout comme la ville de Valenciennes et la communauté d'agglomération de Nantes Métropole. Le nouveau cadre de référence des projets d'Agenda 21, mis en place en 2006 par le ministère, a notamment pour finalités : la lutte contre le réchauffement climatique, et la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.



Tendances

Intégrer les conséquences du réchauffement climatique dans le SCOT

Le réchauffement climatique est porteur de mutations profondes de notre société dans les prochaines décennies. Le SCOT du Grand Clermont, dans la mesure où il doit définir les options d'aménagement et de fonctionnement durable du territoire d'ici 2020-2030, doit anticiper par précaution et placer la question du réchauffement climatique au centre de sa réflexion.

L'objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre de la France d'ici 2050, communément appelé « facteur 4 », a été analysé par Christian de Boissieu - président délégué du Conseil d'analyse économique - dans un rapport ⁵ où il explique les chemins possibles pour atteindre le difficile mais atteignable objectif du facteur 4 pour 2050 :

"...L'enjeu est de taille : il s'agit de planifier le futur en intégrant les conséquences possibles du changement climatique. Cela implique une vision prospective et dynamique du territoire.

Le rôle des élus locaux et de leurs services au regard du changement climatique peut ainsi viser la satisfaction de deux objectifs :

- Intégrer les dimensions énergétique et climatique :
 - dans les documents et politiques d'urbanisme de planification (SCOT, PLU, PLH...),
 - dans les documents et politiques d'urbanisme opérationnel (zones d'activité, opérations de renouvellement urbain) ;
- Contenir l'étalement urbain pour réduire les consommations d'énergie :
 - orienter, de façon volontariste, la localisation des activités, des équipements et des zones résidentielles pour limiter l'étalement urbain,
 - favoriser les opérations de renouvellement urbain, la réutilisation des friches urbaines, la valorisation du patrimoine,
 - sensibiliser les décideurs et le grand public en les informant clairement sur les inconvénients de l'étalement urbain existant (coût des équipements urbains, temps de transport, ségrégation spatiale etc.),
 - limiter l'implantation des grands projets commerciaux, industriels et de loisirs sur des zones

⁵ Division par quatre des émissions de gaz à effet de serre en France à l'horizon 2050, Christian de Boissieu (président), 2006.

périphériques et/ou non desservies efficacement par les transports en commun.

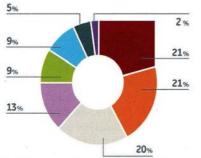
- limiter la dispersion des activités et des lieux de résidence, maintenir les écoles de manière équilibrée sur le territoire au lieu de concentrer les établissements sur la ville-centre,
- rendre la ville agréable et attirante sous un climat futur plus chaud, en créant des espaces ouverts adaptés à la vie en extérieur..."6

L'approche environnementale, un outil de pilotage du SCOT et de participation des habitants

Les conditions de réussite sont notamment la visée d'objectifs intermédiaires (pour 2020), mais aussi l'adhésion et la mobilisation de tous les acteurs de proximité, notamment les pouvoirs publics, les élus locaux, les collectivités (pour orienter les décisions individuelles d'investissement, organiser les déplacements et les transports, réaliser les infrastructures ...), et enfin les entreprises et les concitoyens. Le SCOT fait partie des instruments qui peut et doit contribuer à la réalisation de cet objectif.

Loin d'être une contrainte, cet axe de réflexion peut être la clé d'une participation active des habitants à cette démarche complexe de SCOT. En effet, la population est de plus en plus sensible aux questions environnementales.

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) réalise chaque année depuis 2000 un baromètre "Effet de serre" auprès de la population française. En 2005, la lutte contre l'effet de serre arrivait en 3ème position des préoccupations environnementales des Français après la lutte contre la pollution de l'eau et celle contre la pollution de l'air. En 2005, 71% des Français considèrent que l'effet de serre est une certitude pour la plupart des scientifiques contre 60% en 2000. 75% des Français sont conscients qu'il faudra modifier de façon importante nos modes de vie pour empêcher l'augmentation de l'effet de serre.



L'effet de serre (le réchauffement climatique): 21 %
La pollution de l'air: 21 %
La pollution de l'eau: 20 %
Les risques du nucléaire: 13 %
Les déchets ménagers: 9 %

La dégradation de la faune et de la flore : 9 %

■ Le bruit : 5 % ■ La dégradation des paysages : 2 %

Opinion publique et effet de serre Source : ADEME et Vous, n°1, janvier 2007 L'effet de serre et le réchauffement climatique viennent désormais en tête des préoccupations des Français sur l'environnement, à égalité avec la pollution de l'air, et devant la pollution de l'eau (baromètre de l'ADEME, du 14 au 23 juin 2006). Pour Solange Martin, sociologue à l'ADEME, c'est la première fois que « les préoccupations environnementales globales l'emportent sur les locales » 7.

Un potentiel d'énergies alternatives

En outre, le Grand Clermont dispose d'un potentiel de ressources énergétiques renouvelables (géothermie, solaire, bois, éolien ...), pour l'instant insuffisamment développées, et qui pourraient contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

En effet, compte tenu de son contexte géologique, le Grand Clermont dispose d'un potentiel géothermique non négligeable. Selon le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), la région Auvergne est sans doute celle qui, en France, dispose des ressources géothermales les plus abondantes et les plus

Ibidem, rapport de Boissieu, 2006, page 62

Magazine ADEME et Vous, n°1, janvier 2007

diversifiées. Or ces gisements restent encore mal connus et leurs développements économiques plutôt rares. A titre d'exemple, la géothermie profonde est utilisée pour chauffer des serres à Aigueperse (eau à 43 °C), mais aussi à Néris pour le chauffage de la piscine municipale, ainsi que dans la plupart des stations thermales de la région. Il faut aussi ajouter la présence d'une anomalie thermique profonde en Limagne, centrée sur Riom, dont il conviendrait d'améliorer la connaissance (aucune synthèse réalisée à ce jour) : un forage effectué à la Croix de Neyrat à Montferrand a mis en évidence une nappe d'eau d'une température de 109 °C à 1880 m de profondeur (ressource non exploitée pour cause de débit insuffisant).

Le Grand Clermont dispose aussi de potentialités en matière de **bois-énergies**, puisqu'un quart de la surface du Grand Clermont est couvert par des forêts (même proportion que pour l'Auvergne, et que pour la France entière). A titre d'exemple, le centre sportif et la piscine d'Ambert sont chauffés grâce à une chaufferie à bois, alimentée par des déchets de scierie. Des obstacles s'opposent cependant au développement de la filière bois : le morcellement du foncier (des milliers de propriétaires privés, pour une moyenne de 2,3 ha par propriétaire en Auvergne), et le manque de structuration de la filière d'approvisionnement.

Exemples de maisons passives



Zwischenwasser (Autriche, source : CAUE 74) Hauts de Feuilly (Grand Lyon, source : CAUE 69) Quartier Vauban (Fribourg, source : www.passivhaus-vauban.de)

En ce qui concerne l'énergie solaire, le potentiel de développement est considérable en Auvergne compte tenu des conditions géographiques et climatiques (région ensoleillée pendant la saison froide, et ensoleillement moyen annuel de 1907 h/an à Clermont-Ferrand pour une moyenne nationale 1973 h/an)⁹. A noter à cet égard la politique de la ville de Clermont-Ferrand qui utilise l'énergie solaire pour couvrir 30 à 40 % des besoins en eau chaude sanitaire dans une quinzaine de bâtiments publics dans le cadre de sa démarche environnementale Agenda 21 (crèches de Montferrand, des Vergnes, Sully, Saint-Jacques, groupe scolaire Jules-Ferry ...). Par ailleurs les services techniques municipaux disposent de 250 m² de capteurs photovoltaïques.

Enfin, en 2006, 1500 m² de capteurs photovoltaïques ont été installés (en toiture et en pare-soleil) au centre de maintenance du tramway à Champratel par le syndicat mixte des transports clermontois (SMTC).



Centre Tram de Champratel (source : www.clermont-ferrand.fr)

Une évaluation environnementale publique du SCOT

Suite à la directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, transposée dans le droit français par ordonnance du 5 juin 2004 et décrets du 27 mai 2005 sur l'évaluation environnementale des plans et programmes et des documents d'urbanisme, les collectivités doivent réaliser une évaluation environnementale des SCOT dont elles ont la charge (articles R. 121-14 et R. 122-2 du code de l'urbanisme).

⁸ Énergies renouvelables et développement local, rapport d'information du Sénat n° 436, Belot – Juilhard, Août 2006.

⁹ Énergies renouvelables et développement local, rapport d'information du Sénat n° 436, Belot – Juilhard, Août 2006.

L'évaluation des incidences des politiques publiques en matière d'environnement et de développement durable est une procédure nouvelle qui vient compléter le dispositif d'évaluation instauré par la loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000. Désormais, les SCOT sont évalués au même titre que les projets opérationnels d'infrastructures ou d'aménagements (qui sont soumis aux études d'impact).

Au cours de l'élaboration du projet, le SEPAC, maître d'ouvrage du SCOT, a la possibilité de solliciter l'autorité environnementale (le Préfet) sur le degré de précision des informations que doit contenir cette évaluation environnementale (cadrage environnemental).

Cela se traduira pour le SCOT du Grand Clermont par une évaluation du projet de SCOT prenant la forme d'un « rapport environnemental » intégré au rapport de présentation du SCOT, et soumis à l'avis de l'autorité environnementale. Cet avis est formulé de manière séparée à l'avis de l'Etat sur le SCOT prévu à l'article L. 122-8 du code de l'urbanisme.

Cette évaluation fait partie intégrante du rapport de présentation du SCOT. Elle sera donc soumise à enquête publique. L'avis de l'autorité environnementale sera aussi joint au dossier d'enquête publique.

Dans ce nouveau contexte, il est essentiel que le SCOT définisse le plus en amont possible des indicateurs environnementaux pertinents, qui doivent permettre de suivre l'évolution du territoire du SCOT et d'évaluer la pertinence de ses orientations au bout des dix années de son application. L'évaluation environnementale implique donc une organisation adaptée de la maîtrise d'ouvrage du SCOT permettant un recueil permanent des données pour le suivi des indicateurs environnementaux.

Le SCOT doit garantir une traduction concrète dans les projets de développements (évaluation, objectifs chiffrés et mesurables à atteindre) et définir des indicateurs environnementaux pertinents, définir des objectifs chiffrés et mesurables et mettre en place un suivi annuel permettant de mesurer leur évolution.

Quelques exemples d'indicateurs à titre indicatif :

- artificialisation des sols (superficie consommées par quoi, sur quoi)
- constructions neuves (nombre, localisation, formes urbaines et densités, utilisation d'énergies renouvelables, d'éco-matériaux, ...)
- émissions de gaz à effet de serre (CO2 et autres gaz à effet de serre).
- qualité de l'air (nombre de dépassements de seuils)
- ressource en eau (qualité des eaux, volume consommé, périodes de coupures ou restrictions, rendement des réseaux de distribution, nombre d'analyses non conformes)
- autonomie en matériaux (part et provenance des importations, quantité de granulats alluvionnaires extraits)
- quantités de déchets collectés, valorisés, reclyclés, importés, exportés (par habitant)
- énergie (produite, consommée, part des énergies renouvelables, nombre de réseaux de chaleur urbain créés ...)
- transports et déplacements (nombre et part des déplacements en voiture particulière, en transports en commun, nombres de km de transports collectif en site propre créés, nombre de km de routes créés, nombre de personnes résidant à moins de 300 m d'un arrêt de transport en commun, efficacité des transports par rapport aux émissions)
- biodiversité : superficie des espaces naturels protégés, superficie aménagée en site Natura 2000, inventaire des espèces rares et protégées
- nombres de bâtiments inscrits ou classés, superficie des ZPPAUP
- nombre d'habitant exposé par type de risque.

Afin de servir de cadre de référence pour les procédures d'évaluation environnementale, la DIREN a réalisé sur la région Auvergne un document de synthèse intitulé « Profil environnemental ». Ce document constitue le volet écologique d'un diagnostic régional qui intègre également un volet économique et un volet social. Document de synthèse, il s'appuie sur les caractéristiques majeures de l'environnement et les objectifs de référence. Il doit dégager les enjeux environnementaux pour la région et les orientations stratégiques ambitionnées. Il ne constitue ni un état complet de l'environnement régional, ni un nouveau tableau de bord, mais un document concis s'appuyant sur les données telles qu'elles existent afin de dégager des enjeux à même d'orienter la stratégie à mettre en place dans le domaine de l'environnement.

Le réchauffement climatique

Recommandations

- Intégrer les dimensions environnementale, énergétique et climatique au coeur de la réflexion du SCOT du Grand Clermont, dans une logique de cohérence d'ensemble des différentes politiques publiques (énergie, agriculture, transports, logement ...):
 - Fixer des objectifs environnementaux et évaluer les impacts du SCOT sur l'environnement, par anticipation, mais aussi tout au long de son application par le biais d'un suivi continu d'indicateurs.
 - Choisir un modèle de développement plus économe mais aussi plus autonome (transport, énergie, ressources naturelles ...).
 - Choisir un modèle d'urbanisation répondant aux défis du réchauffement climatique en limitant l'étalement urbain et en rendant les villes plus agréables en période estivale.
 - Inciter à une architecture moins consommatrice d'énergie et peu émettrice de CO2.
 - Viser la neutralité carbone pour les nouveaux investissements.
- Une prise en compte volontariste de l'environnement est aussi une chance pour le Grand Clermont, car elle est porteuse :
 - D'un nouveau rayonnement, avec l'image possible "d'une métropole écologique dans un écrin naturel déjà reconnu".
 - D'une attractivité plus forte de la métropole auvergnate.
 - De nouveaux développements économiques locaux.
 - D'une plus grande participation de la population au projet de SCOT, désormais plus soucieuse de ses comportements individuels.

Les zooms par thèmes :

Un capital environnemental à valoriser et des points sensibles qu'il est urgent de traiter

L'AIR, une situation moyennement satisfaisante



Diagnostic

La pollution de l'air par les activités humaines (circulation automobile, chauffage, industrie, agriculture) ont des impacts directs ou indirects sur la santé humaine (maladies respiratoires ou cardio-respiratoires, risques cancérigènes), sur l'environnement local (monuments, pluies acides, eutrophisation) et à l'échelle planétaire (effet de serre et réchauffement climatique, destruction de la couche d'ozone).

Parmi les principaux polluants (dont la liste est longue), on citera le dioxyde de soufre (SO2), les oxydes d'azote (NOx), l'ozone (O3), le monoxyde de carbone (CO), les particules en suspension, les composés organiques volatiles (COV), l'ammoniaque (NH3) et les métaux lourds, ainsi que les gaz à effet de serre parmi lesquels figurent notamment le dioxyde de carbone (CO2) et le méthane (CH4).

En ce qui concerne la **santé humaine**, en France, de nombreuses mesures sont effectuées chaque jour dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants par des associations agrées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Les polluants mesurés sont : le dioxyde de souffre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules en suspension. En Auvergne c'est l'association Atmo Auvergne qui mesure la qualité de l'air pour les villes de Montluçon, Clermont-Ferrand, Aurillac et Le-Puy-en-Velay.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'indice ATMO, indicateur global de la qualité de l'air , pour différentes agglomérations françaises dont Clermont-Ferrand. Concernant l'agglomération clermontoise, les conditions de relief (cuvette, vallée) ainsi que les phénomènes d'inversion de températures ¹⁰ sont peu propices à la dispersion des polluants et permettent d'expliquer en partie ces résultats. L'indice ATMO permet d'apprécier la qualité globale de l'air d'une agglomération et a pour principale vocation l'information du public. Néanmoins, il convient d'être prudent sur les comparaisons entre agglomérations, compte-tenu des limites du mode de construction de cet indice : moyenne sur tous les points de mesure dont le nombre et la position varient d'une agglomération à l'autre, et valeur calée sur le polluant dont le sous-indice est le plus élevé.

Indice ATMO (SO2, NO2, O3, particules) Nombre de jours dans l'année								
	2004			2005				
Agglomération	TRES BON à BON	MOYEN	MEDIOCRE, MAUVAIS à TRES MAUVAIS	Nombre jours de mesure	TRES BON à BON	MOYEN	MEDIOCRE, MAUVAIS à TRES MAUVAIS	Nombre de jours de mesure
Clermont - Ferrand	255	59	33	347	253	80	31	364
Grenoble	241	61	63	365	254	70	41	365
Lyon	262	53	44	359	252	68	45	365
Montpellier	239	92	34	365	235	92	38	365
Rennes	321	31	13	365	315	35	15	365
Rouen	329	25	12	366	315	33	17	365
Saint - Étienne	280	47	30	357	270	61	34	365
Strasbourg	282	51	31	362	297	42	26	365

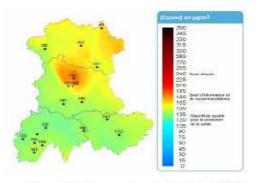
Source : IFEN, d'après AASQA et BDQA (banque de donnée sur la qualité de l'air).

57

¹⁰ Source : Plan régional de la qualité de l'air en Auvergne (PRQA)

L'Auvergne a mis en place un Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) approuvé en septembre 2000. Dans son état des lieux de la qualité de l'air en Auvergne, le PRQA souligne que l'agglomération clermontoise qui émet les plus fortes quantités de polluants est également le siège des plus fortes concentrations.

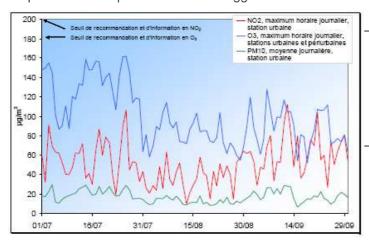
Si la qualité de l'air est globalement satisfaisante en Auvergne avec des émissions de polluants à un niveau relativement modeste, la situation est moins favorable sur l'agglomération clermontoise où l'on peut enregistrer des niveaux élevés et des pointes de pollution sous certaines conditions météorologiques.



Carte d'observation du 14 juin 2006

Carte du taux d'ozone (Source : ATMO Auvergne)

Les problèmes de qualité de l'air sur l'agglomération sont notamment :

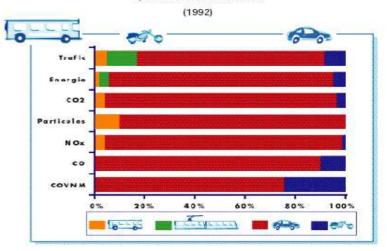


- la **pollution par l'ozone** (O3), avec de très nombreux dépassements des seuils de qualité et des moyennes annuelles en légère augmentation en 2005 : le seuil de qualité de pollution par l'ozone est dépassé en moyenne 20 jours par an à Clermont-Ferrand.
- la pollution par le dioxyde d'azote (NO2), essentiellement lié au trafic automobile. Malgré la stabilité de la pollution chronique en dioxyde d'azote, le respect de l'objectif à l'horizon 2010 n'est pas garanti si l'accroissement du trafic automobile se poursuit.

Source: Atmo Auvergne, 2006.

L'agglomération clermontoise, comme toutes les agglomérations de plus de 250 000 personnes, fait l'objet d'un plan de protection de l'atmosphère (PPA, en cours de réalisation par la DRIRE). L'objectif du PPA vise à ramener, dans les zones concernées, les concentrations en polluants à un niveau inférieur aux valeurs limites fixées par les normes et réglementations.

Transports urbains de voyageurs : QUELLES RESPONSABILITÉS ?



Source: ADEME, PRQA Auvergne

En ce qui concerne **les émissions de C02**, responsables de l'effet de serre, 75 % des émissions de CO2 proviennent à part égale du secteur résidentiel+tertiaire et des transports routiers (PRQA).

Les véhicules particuliers sont les émetteurs les plus importants sur l'agglomération et pour l'ensemble des polluants.



Tendances

Alors que le trafic routier en France a baissé en 2005, pour la première fois depuis le premier choc pétrolier (1973), il ne cesse d'augmenter sur l'agglomération clermontoise avec une proportion de 87% des déplacements s'effectuant en voiture¹¹. Selon le CETE de Lyon¹², sur la base des hypothèses du PDU, les distances parcourues dans l'agglomération clermontoise devraient progresser de 60% de 2003 à 2020 (3,5% par an), et les émissions de CO2 devraient augmenter dans les mêmes proportions (hypothèse tendancielle).

Les prévisions à l'échelle régionale à l'horizon 2010 (PRQA), bien qu'encourageantes (les émissions polluantes tendraient à diminuer), restent fortement relativisées par le problème **des émissions de CO2 qui continuent leur progression**, notamment celles dues aux transports routiers.

Parmi les orientations du PRQA Auvergne la réduction des émissions polluantes doit être recherchée par la valorisation des dernières **innovations techniques** (isolation des bâtiments, énergies renouvelables - bois, solaire, réseaux de chaleur) et la poursuite des préoccupations environnementales et sanitaires, des **économies d'énergie** et complétées par la traduction dans les politiques locales d'aménagement (lien urbanisme – déplacements – transports). En matière de transport, cela passe par **la promotion de modes de transport moins polluants** et alternatifs à la voiture personnelle (transports collectifs, modes doux).



Recommandations

Faire de la qualité de l'air un critère prioritaire de choix des options du SCOT en :

- adaptant les politiques de déplacements et de transport (réduire la part de la voiture individuelle)
- choisissant des modes de développement urbain et d'habitat plus durables et en intégrant la problématique des déplacements par rapport aux zones d'emploi et de services (localisation, densification, utilisation d'énergies renouvelables, écoconstruction)
- en évaluant les émissions de gaz à effet de serre du projet de SCOT (bilan carbone).

¹¹ Selon l'observatoire des déplacements

¹² Calcul des émissions de polluants liées à la circulation automobile sur l'agglomération clermontoise, CETE de Lyon – DDE 63, Juin 2006.

L'EAU, une ressource de qualité exceptionnelle, à préserver



Diagnostic

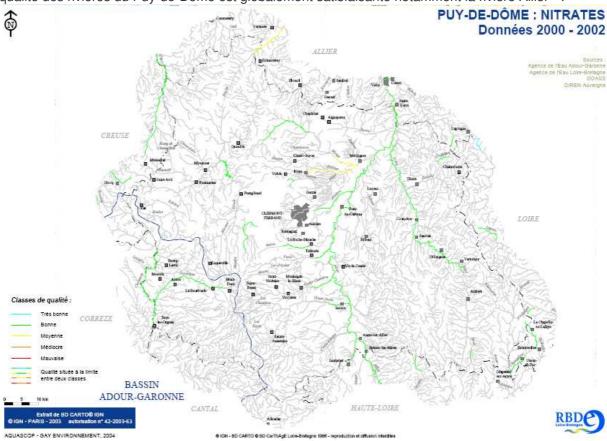
Chiffres-clés

Consommation moyenne par habitant et par an : 150 litres soit 9 millions de m3 Secteur industriel : 2 millions de m3

La ressource en eau potable du Grand Clermont provient essentiellement (deux tiers) de la nappe d'accompagnement de la rivière Allier dont le débit est soutenu en période estivale par le barrage de Naussac (Lozère). Ce barrage est indispensable pour garantir l'alimentation en eau potable du Grand Clermont.

La Chaîne des Puys constitue une ressource en eau de qualité exceptionnelle. Elle a permis le développement de la Société des Eaux de Volvic et elle constitue une part significative (un tiers)de la ressource en eau potable du Grand Clermont.

La qualité des rivières du Puy-de-Dôme est globalement satisfaisante notamment la rivière Allier 13.



Cependant cette qualité peut être localement dégradée au niveau de la Plaine de Limagne (Artière, Bédat, Morge). Cette dégradation peut être liée en partie à l'activité agricole, mais également à la pression urbaine existante sur ce secteur(pratiques d'entretien des espaces verts, rejets ponctuels d'eaux usées et industrielles...). Les qualités de ces rivières sont classées de mauvaises à moyennes.

¹³ D'après Agence de l'Eau Loire Bretagne, « La qualité des rivières du Puy de Dôme », 2004



Tendances

Le réchauffement climatique risque d'accentuer les phénomènes de crues et de rendre le débit de l'Allier encore plus tributaire des réserves constituées à Naussac.

L'évolution des pratiques agricoles avec en particulier la mise en place de la conditionnalité et des zones non traitées doit permettre le maintien et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau en aval de la plaine de Limagne.



Recommandations

Garantir la durabilité de la ressource en eau :

- Protéger les captages, coordonner la gestion des ressources de l'Allier et de la Chaîne des Puys afin qu'elles puissent se compléter en cas de crise.
- Protéger les cours d'eau, réduire les pollutions d'origine agricoles et urbaines en Limagne.
- Protéger de manière drastique l'impluvium de Volvic.
- Mieux connaître le potentiel de la Chaîne des Puys par rapport à de nouveaux projets (industrie d'embouteillage, prélèvements...).
- Maîtriser les eaux pluviales comme condition préalable au développement de l'urbanisation, ce qui passe notamment par la prise en compte des plans de prévention des risques inondations (PPRI).
- Prendre en compte les capacités des systèmes d'assainissement et la sensibilité des milieux récepteurs avant de développer de l'urbanisation. Un effort particulier devra être fait, en matière d'assainissement collectif, sur l'amélioration des réseaux des principales agglomérations et sur le fonctionnement des petites stations des collectivités, ainsi qu'en matière d'assainissement individuel.

LES CARRIERES, une pénurie de granulats déjà présente sur le Grand Clermont et qui risque de s'accentuer



Diagnostic

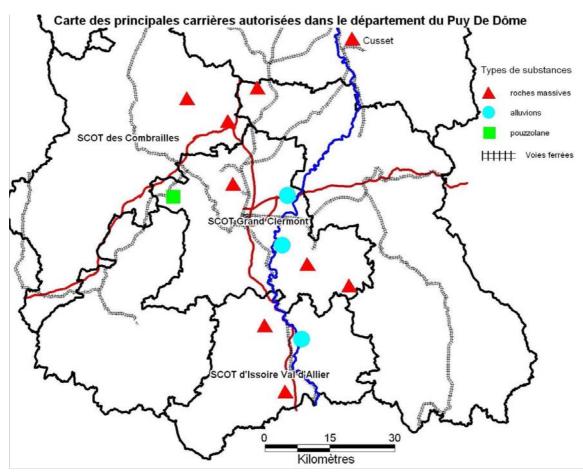
Chiffres-clés

Besoin en granulats : 3 à 4 millions de tonnes Production en granulats : 2 à 3 millions de tonnes

Consommation locale moyenne par habitant et par an : 9 tonnes

(France: 7 tonnes)

L'approvisionnement en granulats est **crucial pour le développement du territoire** du Grand Clermont. A titre d'exemple, les besoins globaux liés au chantier du tramway ont été estimés à 1 million de tonnes de matériaux. Les besoins courants, hors grands chantiers, sont estimés entre 3 et 4 millions de tonnes par an, ce qui fait du Grand Clermont le principal pôle consommateur de granulats sur la région Auvergne.



Parallèlement, le nombre de carrières ne cesse de diminuer. Pour le département, il est passé de 117 en 1992, à 61 en 2005 (carrières autorisées ayant produit). Pour le Grand Clermont, les carrières suivantes ont été récemment fermées : la carrière des Côtes de Clermont sur Nohanent/Durtol (roches massives) et certaines carrières de Pont-du-Château/Les Martres d'Artières (alluvions). Les carrières produisant actuellement sur le Grand Clermont sont :

- 3 carrières de roches massives (Saint-Julien de Coppel, Saint-Jean des Ollières, Châteaugay)
- 5 carrières d'alluvions (Beauregard l'Evêque, 3 sur Pont-du-Château/Les Martres d'Artières, Pérignat ès Allier / La Roche Noire)
- 2 carrières de pouzzolane (Saint Ours les Roches)
- 2 carrières de pierre de construction (Volvic, Saint-Genès Champanelle)

Des coûts de transports routiers qui doublent le prix des matériaux à partir de 35 km

Selon l'étude DRE/LRPC ¹⁴, la production du Grand Clermont ne couvre actuellement que 63 % de ses besoins (2,3 millions de tonnes pour des besoins exprimés de l'ordre de 3,6 millions de tonnes). **Le Grand Clermont est en situation de pénurie dans son approvisionnement en granulats depuis 2002 et est donc dépendant des approvisionnements extérieurs** notamment de roches massives, en provenance de ses zones périphériques Nord (Combronde, Jozerand, Vensat, et Blot l'Eglise) et Sud (Vichel, Pardines), mais aussi d'autres départements. De plus, les carrières du Grand Clermont produisent déjà en flux tendus¹⁵.

Les carrières s'éloignent des zones de forte consommation, avec pour conséquences les surcoûts économiques et environnementaux liés au transport routier de matériaux. En effet, lorsque la distance de transport par voie routière atteint 35 km, le coût total des matériaux provient pour moitié du transport, l'autre moitié représentant le coût des matériaux sans transport.

Il est à noter la création en 2004 d'une plate forme de transit par voie ferroviaire « Dôme Granulats », qui approvisionne directement l'agglomération clermontoise à partir d'un embranchement SNCF réalisé dans le quartier des Gravanches (Clermont-Ferrand). Les granulats (100000 à 150000 tonnes par an) proviennent de la carrière de roches massives de Cusset (Les Malavaux).

Le schéma départemental des carrières est en cours de révision. Il fixe les principales orientations relatives aux activités des carrières ainsi qu'à la gestion de la ressource en matériaux de construction. Le projet préconise comme orientation majeure la substitution des matériaux alluvionnaires récents par la roche massive et donc une restriction accrue de l'exploitation des alluvions, afin de protéger la ressource en eau.

Le projet proscrit toute nouvelle exploitation d'alluvions récentes et en interdit l'extraction sur la nappe alluviale. La répartition de la production de matériaux en 2005 souligne déjà cette baisse de la part alluvionnaire qui ne représente plus qu'un tiers de la production (contre 44% en 2000). L'achèvement de l'extraction sur les trois sites alluvionnaires encore en activité (Pérignat-sur-Allier/La Roche noire; Pont-du-Château/Les Martres d'Artière; Beauregard l'Evêque) sera conduit de façon à hâter et à optimiser la réhabilitation finale de ces sites. Pour les extractions de roches massives, qu'il ne limite pas, le schéma préconise des mesures de réductions des nuisances (poussières, bruit, impact visuel) et de remise en état. Le projet de révision insiste également sur l'utilisation optimale de tous les matériaux, avec en particulier les sous-produits de carrière et la valorisation des déchets et sous-produits du secteur du BTP, tel que cela est prévu dans le projet de plan de gestion des déchets du BTP.

^{14 «} Approvisionnement en granulats – Adéquation besoins /ressources », DRE – LRPC, 2004)

¹⁵ L'UNICEM signale qu'en l'absence de renouvellement d'autorisations administratives d'exploitation, un déficit de production proche de 1,7 millions de tonnes par an sera prévisible sur le bassin du Schéma Directeur de Clermont-Ferrand.

Tendances

La nécessité de mobiliser des ressources nouvelles à l'horizon 2015

La baisse du nombre de carrières autorisées va se poursuivre : En effet, les 2 grands sites d'extraction d'alluvions présents sur le Grand Clermont (Pont-du-Château/Les Martres d'Artière et Pérignat-es-Allier/La Roche Noire) ne bénéficieront plus d'autorisation d'extension ou de renouvellement (pour protéger la nappe alluviale de l'Allier), ce qui signifie que leur production va rapidement diminuer avec un arrêt administratif prévu respectivement en 2020 et en 2016. En pratique, compte-tenu du rythme actuel d'exploitation et des réserves disponibles, la fin de ces carrières pourrait intervenir quelques années plus tôt. Cela engendrera une baisse globale de production d'environ 1,5 millions de tonnes, dont environ 1 million qui alimente actuellement directement le Grand Clermont.

Les besoins en granulats seront dépendants des chantiers mis en oeuvre de la programmation des infrastructures nouvelles (routes, 2ème ligne de tramway, grands projets, constructions). Mais à besoins courants constants, la pénurie de granulats sur le Grand Clermont va donc s'accentuer, ainsi que la dépendance extérieure et le recours aux importations en provenance des zones périphérique Nord (Combrailles) et Sud (Couze) et d'autres départements s'accentuera suite aux fermetures d'exploitation si aucune solution de substitution n'est mise en oeuvre.

Selon les prévisions ¹⁶, la production de granulats recyclés pourrait atteindre 230 000 tonnes par an d'ici 10 ans. Cette filière, qu'il convient de développer afin d'économiser les ressources naturelles, ne pourra cependant pas compenser la baisse de production d'un million de tonnes par an liée aux fermetures de carrières à l'horizon 2015.

Limiter les impacts liés aux activités extractives

Les activités liées aux carrières ne sont pas sans impact sur l'environnement, que ce soit sur les lieux d'exploitation (impacts sur les milieux récepteurs, bruit, vibrations, poussières) ou sur les axes empruntés (trafic induit, impact sur les infrastructures routières, pollution, nuisances aux riverains des villes et villages traversés). Ces impacts sont très variables en fonction du matériau exploité, du mode d'extraction, de l'environnement du site, ainsi que de son transport (trajet, distance, mode route ou rail ...).

Du point de vue sociologique, le refus des populations locales lors des demandes d'ouverture ou d'extension conduit souvent aux blocages des projets par les populations riveraines (syndrôme NYMBY: "not in my backyard", en français : pas dans mon jardin), qui accentuent les problèmes d'approvisionnement. Cependant, pour les carrières autorisées de Saint-Julien de Coppel et de Châteaugay, un comité de suivi d'exploitation a été mis en place.

Par ailleurs les nuisances induites par le transport routier de matériaux sont de moins en moins acceptables, du moins pour les itinéraires principaux quand ils traversent une zone urbaine dense. Une bonne illustration est aujourd'hui donnée par la traversée de Cournon d'Auvergne, où le trafic poids lourds est imputable pour moitié au trafic minéralier.

Les demandes d'autorisation d'extraction de matériaux doivent examiner globalement les impacts environnementaux et sociaux directs (eaux, air, bruit, risques...) des différentes phases d'exploitation, de la préparation du site à sa remise en état, mais doivent intégrer également les effets induits notamment ceux liés au transport des matériaux par l'optimisation des itinéraires routiers.

Actuellement, les sites de Pérignat sur Allier, la Roche Noire, Saint Julien de Coppel et Saint Jean des Ollières ne bénéficient pas d'itinéraires d'accès répondant à ces conditions.

¹⁶ selon projet de Plan départemental de gestion des déchets du BTP

Les carrières

Recommandations

Economiser les ressources naturelles

Viser une consommation inférieure ou égale à 7 tonnes par habitant et par an et en développant une stratégie publique d'économies

Une réflexion d'ensemble sur les postes de consommation doit conduire à identifier les volumes à réserver aux grands projets et les orientations à prendre pour les constructions ordinaires. Une réflexion spécifique portera sur les dispositions réglementaires et incitatives permettant le développement de modes de construction et d'aménagement plus économes.

favorisant le recyclage

Le SCoT devra prévoir un réseau suffisant de sites de traitement et de recyclage des matériaux inertes provenant du BTP.

Maîtriser les nuisances occasionnées par le transport des matériaux

La fermeture des sites alluvionnaires modifiera les itinéraires d'approvisionnement. Pour pouvoir être autorisés par l'Etat ou bénéficier de renouvellement de leurs autorisations, les sites d'extraction qui seront maintenus ou développés devront être reliés au réseau à caractéristiques autoroutières ou au réseau ferroviaire sans traversée de zones agglomérées. Les aménagements de voirie qui pourraient être nécessaires ne devront pas perturber des espaces naturels protégés, notamment les zones Natura 2000 du val d'Allier.

De façon à limiter la consommation d'énergie pour le transport, les sites d'approvisionnement du Grand Clermont devront être situés sur son territoire ou à proximité immédiate.

En cas d'acheminement ferroviaire, des distances de transport plus importantes sont admissibles mais une ou plusieurs plate-formes de transfert, reliées à la fois au réseau de voirie primaire et au réseau ferroviaire, devront être créées sur le territoire du Grand Clermont.

Des DECHETS à gérer et à valoriser

Chiffres-clés

Production annuelle moyenne de déchets par habitant en 2004 (hors apports directs en bennes et déchetteries)

France : 353 kg - Taux de mise en décharge : 46 % (Sources : ADEME, IFEN)
Agglomération clermontoise : 373 kg - Taux de mise en décharge : 79 % (Source rapport de suivi du PDEDMA, mars 2006)



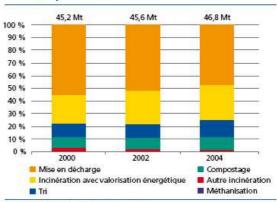
Diagnostic

En France, la valorisation énergétique s'étend, et a concerné 28 % des déchets collectés en mélange en 2004 (contre 20 % en 2000) tandis que la mise en décharge diminue (voir graphique ci-contre).

Dans le département du Puy-de-Dôme, 75 % des déchets ménagers et assimilés sont, aujourd'hui encore, mis en décharge et aucune valorisation énergétique par incinération des déchets n'est réalisée (voir tableau ci-dessous).

Les collectivités territoriales ont engagé un effort important de développement de la collecte sélective, de fermeture et de réhabilitation de décharges et de mise en place de déchetteries.

Évolution du traitement des déchets « municipaux »



Source: Ademe, Enquêtes Itom, 2006.

Production, valorisation, et élimination des déchets ménagers et assimilés en 2004							
	Quantité (milliers de t)	Dont valorisée			Dont éliminée sans valorisation		
		Par incinération avec récupération d'énergie	Par traitement biologique (compostage, méthanisation)	Par tri, recyclage (matière)	Par incinération sans récupération d'énergie	Par mise en décharge	
Puy-de-Dôme	412	0%	7 %	17,9 %	0 %	75,1 %	
France	45 825	28 %	10,3 %	13,8 %	1,5 %	46,4 %	

Source: IFEN, ITOMA, 2004

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Puy de Dôme dont la révision a été approuvée en juillet 2002, définit les grandes orientations pour la gestion de ces déchets qui visent à :

- limiter la production de déchets à la source
- valoriser selon les différentes filières (biologique, énergétique ou matière) à plus de 50% des déchets produits
- réduire de façon drastique le volume des déchets mis en décharge (de plus de moitié rapporté à 2004), et à optimiser les quantités transportées par voies routières par une localisation appropriée des sites (maîtrise des coûts et des impacts sur l'environnement).

Le plan prévoit un taux de croissance de déchets inférieur à 1 % par an (3 % en 2004), plafonné à 450 kg par habitant et par an.

Dans le Puy-de-Dôme, la production annuelle de **déchets du BTP** est estimé à **760 000** tonnes/an, dont la grande majorité 85 % (650 000 tonnes) est constituée par des déchets inertes. 60 % de la production est concentrée sur l'agglomération clermontoise. Les perspectives de valorisation de ce gisement à 10 ans sont estimées à 230000 tonnes par an (160 000 pour le bâtiment et 70 000 pour les travaux publics). Le plan départemental de gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics a été approuvé le 14 mars 2007. Ses objectifs sont notamment de :

- développer un réseau d'installation de regroupement-tri-recyclage (4 à 5 actuellement);
- réduire la mise en décharge, en favorisant la valorisation et le recyclage afin d'économiser les ressources en matériau.

Moyen rapide d'éliminer les déchets, la mise en décharge ne doit être utilisée que lorsque les déchets ne peuvent pas être valorisés pour leur matière ou leur énergie. Les inconvénients de la mise en décharge sont notamment : difficulté à maîtriser durablement la pollution des sols et des nappes phréatiques par les lixiviats, production de méthane qui contribue à l'effet de serre, report des problèmes sur les générations futures, atteintes au paysage et consommation d'espace.



Tendances

Le bilan du rapport de suivi du PDEMA (DDAF, Mars 2006) souligne notamment :

- le retard pris dans la réalisation du projet d'unité de valorisation énergétique et biologique (projet du VALTOM sur le site de Beaulieu à Clermont-Ferrand) : les objectifs globaux du plan restent d'actualité, aucune évolution technique majeure ou réglementaire ne remettant en question les grandes orientations adoptées lors de l'élaboration du plan ;
- la création de nouvelles capacités de stockage qui s'avèrent insuffisantes à moyen terme et nécessitent la recherche d'un nouveau site pour la création d'un CET de classe II (projet de site à Montcel);
- la montée en puissance de la collecte séparative, malgré les investissements réalisés, requiert la poursuite du programme de construction de déchetteries (4 unités) avec notamment la recherche d'un site sur l'ouest de Clermont Communauté;
- la création de stations de transfert rail/route et route/route, que le plan prévoit, et dont aucune n'est réalisée à ce jour.

Le Grand Clermont est mal préparé pour répondre aux besoins futurs de traitements des déchets et de stockage des déchets ultimes. Les capacités actuelles seront saturées d'ici fin 2007. L'extension du CET de Puy Long permettrait une augmentation des capacités de stockage de 4 millions de m3 correspondant au stockage des déchets pendant 15 ans en l'absence de l'unité de valorisation prévue par le PDEMA adopté en 2002 et d'une trentaine d'années si elle est réalisée. La création du CET de Montcel compléterait les unités notamment pour la partie Nord du périmètre. **Réserver le stockage en CET aux seuls déchets ultimes** garantit d'autant la pérennité des capacités d'accueil de cette filière de traitement.

Pour mettre en oeuvre le PDEMA, certains équipements de traitement restent à mettre en place, les collectes sélectives doivent être étendues et renforcées, et des efforts importants d'information et de sensibilisation devront les accompagner. Les efforts de tris et de recyclage doivent être confortés, et tout particulièrement pour le secteur des déchets du BTP.

La gestion des déchets

Recommandations

Prévoir et quantifier les besoins futurs du territoire en matière de déchets.

Maîtriser les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement (notamment l'effet de serre).

Mettre en oeuvre les mesures préconisées dans le PDEDMA en ce qui concerne le territoire du Grand Clermont :

- Prévoir l'implantation d'une déchetterie sur l'Ouest de Clermont communauté.
- Prévoir l'implantation de sites permettant de résoudre la question de la capacité de traitement et de stockage des déchets ultimes.
- Développer et promouvoir la valorisation (énergétique, biologique, matière) et le recyclage.
- Réduire la quantité de déchets ultimes, qui seuls peuvent être légalement stockés en CET.

Les RISQUES NATURELS et TECHNOLOGIQUES

Chiffres-clés

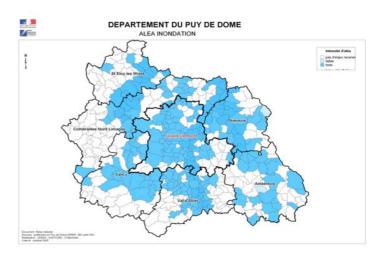
71 communes sur les 106 du Grand Clermont sont concernées par le risque inondation (dont 58 par le risque d'inondation par crue torrentielle)

Diagnostic

Un territoire menacé par des crues torrentielles...

A l'échelle du Puy de Dôme, les risques naturels majeurs et technologiques sont identifiés pour chaque commune dans le DDRM (Dossier départemental des risques majeurs), actualisé en juin 2005, qui décrit les risques, l'historique des principaux évènements et identifie les communes concernées.

Le territoire du Grand Clermont est assez largement soumis aux différents risques naturels ou technologiques, notamment le risque d'inondation. Environ 50% des communes font l'objet de la réalisation d'un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs).



Le Grand Clermont est fortement impacté par le risque naturel inondation pris en compte par les PPRNPI (Plans de prévention des risques naturels prévisibles inondation) approuvés des affluents en rive gauche de l'Allier (Tiretaine, Bédat et Artière) ainsi que par les PSS (Plans des surfaces submersibles) de la rivière Allier.

En outre, le Grand Clermont est particulièrement soumis aux risques d'inondations par crue torrentielle (58 communes concernées). Des évènements torrentiels majeurs se sont déjà produits dans le passé. A titre d'illustration, citons les crues historiques suivantes ¹⁷:

- la crue de l'Artière, en septembre 1764, sur Ceyrat, Romagnat, Beaumont et Aubière, causant la mort d'au moins 6 personnes et des dégâts matériels très importants
- la crue de la Tiretaine, en juillet 1835, sur Royat, Chamalières et Clermont-Ferrand, causant la mort d'au moins 11 personnes et des dégâts matériels très importants



Crue dans Billom (juillet 2001)



Crue dans Billom (juillet 2001)

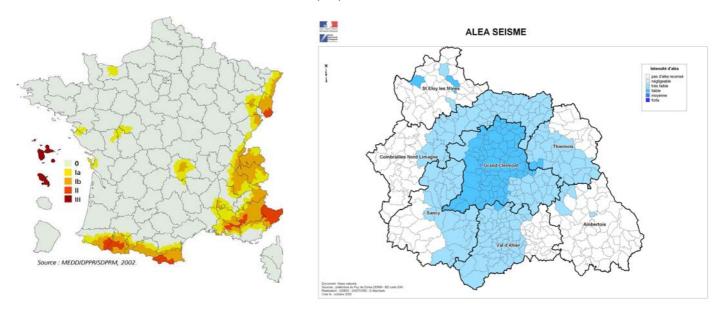
Du fait que les crues importantes sont relativement anciennes, on note un " oubli " de ce risque. Aujourd'hui, rien ne permet de penser qu'un événement de ce type ne pourra pas survenir à nouveau. Or, dans cette éventualité nous pouvons aisément imaginer des conséquences décuplées au regard de l'implantation accrue d'aménagement dans les zones inondables et de notre plus grande vulnérabilité vis à vis de ce risque.

¹⁷ Étude diagnostic des risques hydrogéologiques sur l'agglomération de Clermont-Ferrand. LRPC – DDE, 1996.

mais aussi par le risque sismique ...

Toutes les communes du Grand Clermont sont concernées par le risque sismique :

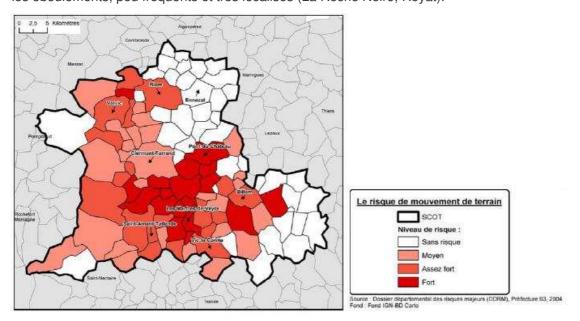
- 28 communes sont en zone de sismicité très faible (lb)
- 78 communes sont en zone de sismicité faible (la)



... et par le risque mouvements de terrains

Le risque mouvement de terrain recouvre les phénomènes suivant sur le Grand Clermont :

- les tassements de terrains (notamment en Limagne) dus aux retraits-gonflement des argiles, qui occasionnent des dégâts localement important sur les constructions;
- les glissements de terrains avec effondrement et possibilités de coulées de boues. Ils sont nombreux, notamment sur les pentes (Ceyrat, Orcines, Dallet, Saint-Saturnin, Saint-Amand Tallende, Olloix, Le Crest). Certains sont dus à la présence d'ancienne cavités dans le sous-sol (Dallet, Pont-du-Château, Cournon).
- les éboulements, peu fréquents et très localisés (La Roche Noire, Royat).



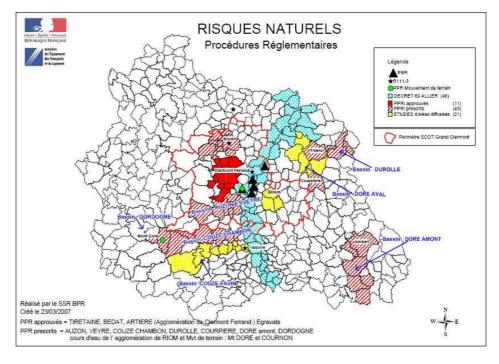
Source : Diagnostic environnemental, Agence d'urbanisme, Juin 2005.



Concernant les risques technologiques, le Grand Clermont concentre sur son territoire environ 1/3 des activités à risque en région.

Tendances

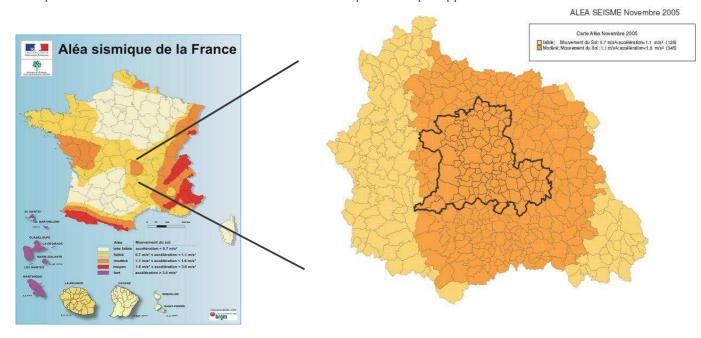
L'agglomération de Riom (l'Ambène, le Mirabel ...), la Veyre et l'Auzon font également l'objet de démarches d'élaboration de **plan de prévention du risque d'inondation**.



Etat d'avancement des procédures réglementaires concernant les risques naturels prévisibles

Concernant le risque sismique, un nouveau décret de classement en zone sismique devrait être publié en

2007, sur la base de la cartographie nationale de l'aléa élaborée en novembre 2005 (voir ci-dessous, toutes les communes du SCOT du Grand Clermont sont en aléa sismique dit « modéré » sur cette carte), avec pour conséquence une modification des normes de construction parasismique applicables.



Le **risque mouvement de terrain** a été cartographié lors de l'élaboration du schéma directeur de 1995, à partir des études et procédures existantes (carte ZERMOS, procédure R 111-3, études communales, plan d'exposition aux risques ...). Il conviendrait donc dans le cadre de l'élaboration du SCOT de mettre à jour cette cartographie détaillée à l'échelle du Grand Clermont. Deux études sont en cours de réalisation par le BRGM à l'échelle du département et sont susceptibles d'être publiées au cours de l'élaboration du SCOT (2008). Elles concernent respectivement, les mouvements dus aux retraits-gonflement des argiles, et les cavités souterraines.

Trois **plans de prévention des risques technologiques** (PPRT) vont être lancés en cours d'étude pour les établissements « SEVESO seuil haut » du Grand Clermont : Total et Antargaz à Cournon d'Auvergne, et Nobel explosifs à Moissat.

La gestion des risques

Recommandations

- Prendre en compte les risques prévisibles et leur traduction réglementaire dans le SCOT du Grand Clermont, et éviter d'exposer de nouvelles populations, en limitant l'urbanisation dans les zones concernées.
- Prendre en compte les plans de prévention des risques d'inondations (PPRI), et maîtriser les eaux pluviales comme condition préalable au développement de l'urbanisation.

BIODIVERSITE ET PAYSAGES, des milieux et une biodiversité exceptionnels, dans des sites et paysages remarquables



Diagnostic

Chiffres-clés

2 parcs naturels régionaux

11 zones Natura 2000

46 ZNIEFF

6 sites classés au titre des paysages

Le Grand Clermont possède des espaces naturels caractérisés par la richesse de leur biodiversité, avec des singularités fortes au niveau national :

- l'Allier, dernière rivière sauvage d'Europe
- les milieux salés (Marais de Saint-Beauzire, sources des Martres-de-Veyre, de Mirefleurs)
- les coteaux secs à végétation méditerranéenne (xérothermiques)
- le Val d'allier, axe majeur de migrations pour les oiseaux (plusieurs centaines de milliers chaque année), avec un lieu d'observation privilégié situé sur le Grand Clermont : la montagne de la Serre.

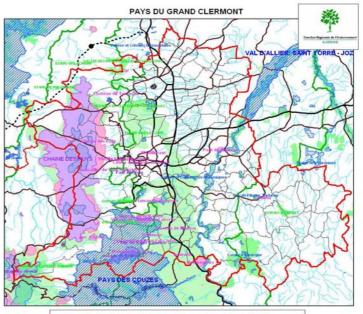
Le Grand Clermont bénéficie également de paysages d'une qualité exceptionnelle, d'une grande diversité et richesse écologique et géologique, qui de surcroît sont des vecteurs d'attractivité du territoire :

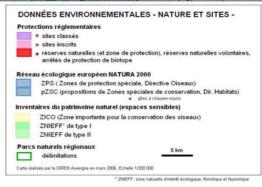
- la Chaîne des Puys, un site classé, géré par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, et le Puy de Dôme, site phare de la chaîne, qui accueille près de 400 000 visiteurs par an, et fait l'objet d'une opération de classement Grand Site de France, intégrant le projet d'une liaison vers son sommet par train touristique à crémaillère.
- La présence des 2 plus grands parcs naturels régionaux de France : le parc naturel des Volcans d'Auvergne et celui du Livradois-Forez.
- Le Val d'Allier, situé entre le secteur urbain et les premiers contreforts du Livradois (Billomois, Comté), avec des paysages et des milieux d'une grande richesse et d'une grande diversité. Il fait actuellement l'objet d'un projet d' « Ecozone » – Ecopôle.
- Les vallées et les Puys au Sud de l'agglomération, secteur d'une grande variété et qualité paysagère.
- La plaine de Limagne, avec ses terres noires fertiles, ressource économique et capital fragile pour le Grand Clermont, qui doit donc être protégée.

méditerranéenne

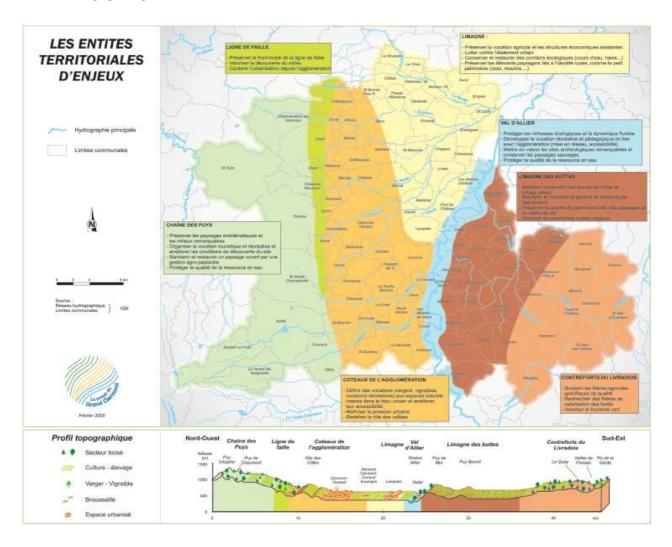
Espaces agricoles : 62 %
Espaces boisées : 26 %
Espaces bâtis : 12 %

s pour les oiseaux





 Les espaces naturels de proximité (Côtes de Clermont, et de Châteaugay, Plateau de Gergovie, Puys d'Anzelle et de Banne...), véritables poumons verts pour les habitants du Pays du Grand Clermont. Entre 1995 et 2005, le **bilan du schéma directeur** démontre une bonne préservation globale des espaces naturels, malgré une poursuite de l'urbanisation dans les secteurs sensibles (Val d'Allier, Coteaux de l'agglomération). Le développement de l'urbanisation s'est fait principalement au détriment des surfaces agricoles comparativement aux surfaces naturelles (90 % contre 10 %). Les grands équilibres entre espaces naturels et agricoles et ceux urbanisés ont peu évolué : en 1995 comme en 2005, les espaces naturels et agricoles représentent 8 ha sur 10. Cependant, l'augmentation de la population de 20 000 personnes entre 2005 et 2020 (scénario central INSEE) risque de perpétuer voire d'accentuer cette tendance au grignotage.

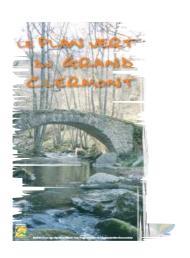


Les entités territoriales d'enjeux du plan vert (SEPAC, 2005)

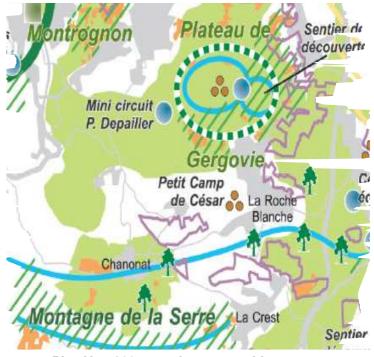
Tendances

Le Plan Vert, un programme de protection et de valorisation des espaces naturels

Le cadre vert du Grand Clermont, s'il constitue un **atout indéniable** pour la qualité du cadre de vie de ses habitants s'appuie sur des espaces qui, bien qu'identifiés au schéma directeur, demeurent parfois peu accessibles, **peu mis en valeur voire menacés**.



C'est face à ce constat que les élus du SEPAC ont élaboré le "Plan Vert" en 2005, réflexion qui vise la mise en place d'une gestion cohérente de ces espaces intégrant vocations écologique, paysagère et récréative dans le souci de leur préservation. Le plan vert dresse un diagnostic pour chacune des 6 entités "vertes" structurant ce territoire (la chaîne des puys et la ligne de faille, les côteaux de l'agglomération, le val d'Allier, les contreforts du Livradois, la Limagne et la Limagne des buttes). Puis sur la base des enjeux qui s'y attachent, il précise les axes stratégiques et les actions à mener pour la mise en place de mesures de gestion adaptées à chaque espace.



Plan Vert 2005 extrait cartographique

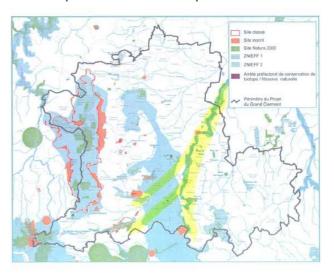
La prise de conscience collective et les actions menées par les associations,

pour informer, sensibiliser et promouvoir la qualité des paysages et de la biodiversité au quotidien, au travers d'actions locales, comme par exemple le travail réalisé par l'association "Les haies du Puy-de-Dôme" pour la replantation des haies par les particuliers, les agriculteurs, les constructeurs, les collectivités locales.

Biodiversité et paysages

Recommandations

- Veiller à la mise en oeuvre effective du plan vert dans le SCOT : le plan vert a vocation à faire partie du SCOT c'est-à-dire à être traduit en orientations d'aménagement et d'urbanisme.
- Protéger et valoriser les espaces naturels de proximité : La nature au coeur du Grand Clermont comme standard de qualité d'une métropole moderne.
- Protéger les corridors écologiques, et maintenir un corridor écologique, entre la rivière Allier et les zones de plateaux au sud, pour la préservation de la faune et la flore remarquable, mais également pour la libre circulation de la faune et flore commune, en milieu à forte pression urbaine et agricole.



Corridor écologique (trame jaune) entre la rivière Allier et les zones de plateaux au Sud

Protéger la biodiversité, les milieux naturels et les paysages c'est également :

- Prendre en compte le réseau écologique européen Natura 2000.
- Préserver un espace de mobilité de l'Allier et des milieux alluviaux écologiquement très riches.
- Limiter l'étalement urbain, éviter le mitage de l'espace et les effets de coupure (urbaniser sur les bourgs et villages existants, selon le modèle multipolaire).
- Promouvoir, protéger et gérer les espaces naturels et les paysages : Chaîne des Puys, Livradois-Forez, Val d'Allier, mais aussi les Puys de Mur, Var, Crouel, et St Romain, les grottes de Perrier, les vallées (Monne, Veyre, Couzes, Hauts Bassins de la Faille), les « Pays coupés », les milieux salés (Sainte-Marguerite, Saladis, Mirefleurs, Saint-Beauzire), les plateaux (Côtes de Clermont et Châteauguay, Chanturgue, Gergovie, la Serre).
- Préserver la forêt de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne (rôles de protection vis à vis des crues).
- **Protéger les filières maraîchères périurbaines** en garantissant l'inconstructibilité des surfaces agricoles, et ainsi contribuer à une ceinture verte.

Un capital environnemental

Principales recommandations

L'air

Faire de la qualité de l'air un critère prioritaire de choix des options du SCOT en matière de déplacements et de mode de développement urbain.

L'eau

Garantir la durabilité de la ressource (qualité et quantité).

Les carrières

- **Economiser les ressources naturelles** en visant une consommation inférieure ou égale à 7 tonnes par habitant et par an.
- Maîtriser les nuisances occasionnées par le transport des matériaux.

Les déchets

- **Maîtriser les impacts de la gestion des déchets** sur l'environnement (notamment l'effet de serre).
- Prévoir l'implantation de sites permettant de résoudre la question de la capacité de traitement et de stockage des déchets.
- Développer et promouvoir la valorisation (énergétique, biologique, matière)
 et le recyclage de façon à réduire la quantité de déchets ultimes à stocker.

Les risques

- Prendre en compte les risques prévisibles et leur traduction réglementaire dans le SCOT du Grand Clermont, et éviter d'exposer de nouvelles populations, en limitant l'urbanisation dans les zones concernées.
- Prendre en compte les plans de prévention des risques d'inondations (PPRI), et maîtriser les eaux pluviales comme condition préalable au développement de l'urbanisation.

La biodiversité et les paysages

- Veiller à la mise en oeuvre effective du plan vert dans le SCOT qui doit être traduit dans le ScoT en orientations d'aménagement et d'urbanisme.
- Protéger et valoriser les espaces naturels de proximité : la nature au coeur du Grand Clermont comme standard de qualité d'une métropole moderne.

Une dynamique récente de valorisation du patrimoine pour mieux rayonner

Diagnostic

Le territoire du Grand Clermont est caractérisé par une grande diversité de paysages et de bâtis qui confèrent à ce secteur un intérêt certain. Ces unités paysagères et bâties telles que la chaîne des Puys, la Limagne, le Val d'Allier sont réparties autour de deux unités urbaines emblématiques : les villes de Riom et de Clermont-Ferrand.

Ces ensembles ruraux et urbains constituent une offre patrimoniale conséquente et très diversifiée. Cette offre est bien répartie sur le territoire du Grand Clermont et peut devenir un vecteur d'attractivité territoriale.

Un patrimoine architectural et urbain remarquable insuffisamment reconnu et préservé

Tant sur le cœur d'agglomération que sur la périphérie, le Grand Clermont dispose d'un patrimoine architectural notable. Cependant, si l'art roman auvergnat connaît un rayonnement national et international, les autres périodes ne bénéficient pas de la même renommée alors même que ce patrimoine est très riche et remarquable.

Clermont Ferrand présente l'originalité d'une ville constituée de deux pôles patrimoniaux :

Clermont reconnue pour ses édifices religieux emblématiques tels que l'église Notre-Dame du Port classée au patrimoine mondial de l'Unesco et la Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption, mais aussi pour son patrimoine architectural méconnu très varié : patrimoine gallo-romain, habitat civil médiéval et renaissance, Hôtels particuliers du XVIIIème siècle tels que l'hôtel de Chazerat, siège de la DRAC et l'hôtel de Grandseigne, site de l'hôtel-dieu, immeubles de rapport du XIXème siècle, architectures du XXème siècle telles que le Sanatorium de Sabourin, les pistes des usines Michelin, l'œuvre de Valentin Vigneron, des villas Art-Déco...



Notre Dame du Port

Source: romanes.com



Cathédrale Notre Dame de l'Assomption

Source : romanes.com

Montferrand possède un centre historique très riche correspondant à une ancienne ville bourgeoise médiévale et ses remparts qui font l'objet d'un projet de mise en valeur porté par la commune de Clermont-Ferrand.

Ce noyau urbain est riche de demeures des XIIème et XIIIème siècles et d'hôtels particuliers gothique et renaissance comportant encore de nombreux décors intérieurs de grande qualité. Cet ensemble urbain est protégé par un secteur sauvegardé qu'il est toujours possible d'actualiser pour encore mieux répondre aux enjeux urbains actuels.



les remparts de Montferrand

source : DDE63

Riom, avec son bourg antique à fondement religieux, est devenu capitale administrative royale d'Auvergne au XIIIème siècle dont subsiste la Sainte Chapelle et la tour de l'horloge. Après la Révolution, elle conserve une fonction judiciaire et obtient la création de la cour d'Appel.

Cet ensemble urbain remarquable dominé par l'architecture renaissance et classique du XVIIIème siècle est protégé par un secteur sauvegardé révisé en 1999.



la Sainte chapelle

source : riom.net



la tour de l'horloge

source: riom.net

Un patrimoine médiéval de qualité à revaloriser dans les bourgs centre :

Les communes périphériques offrent également une richesse et une grande qualité architecturale : la ville ancienne de Billom, les villages vignerons (comme par exemple Chateaugay, Corent, Aubière, Veyre Monton), les forts villageois (comme par exemple La Sauvetat, Reignat, Chas), le château féodal deTournoël, le bourg de Saint Saturnin classé parmi les plus beaux villages de France, les édifices religieux tels que l'abbaye de Mozac, de Beauregard l'évêque et des châteaux comme le Prieuré à Saint-Dier d'Auvergne.



maison à Billom source : stdb-auvergne.com



maison vigneronne source : billom.com



fort villageois de Chas source : stdb-auvergne.com



Abbaye de Mozac source : villagedefrance.free



Saint saturnin source : romanes.com

Prieuré à Saint Dier d'Auvergne source :stdb-auvergne.com

La pierre noire, pierre de lave grise, spécificité peu connue au niveau national

L'utilisation de ce matériau volcanique (pierre inaltérable qui résiste aux intempéries) pour la construction constitue une particularité au niveau national et même européen. Sa mise en œuvre a donné lieu au développement d'un savoir-faire local spécifique allant de l'extraction à la taille et à la mise en œuvre de ce matériau de construction. Le travail de la "pierre de lave d'Auvergne" installé depuis longtemps à Volvic est aujourd'hui mis en valeur notamment par la Maison de la pierre qui fait l'objet d'une restructuration et par l'école départementale d'architecture de Volvic.

Cet établissement existe depuis 1820 et est destiné aux savoirs-faire et aux arts appliqués des métiers de la pierre. Le périmètre de recrutement est de niveau national (30 élèves par an) et de nouveaux objectifs pédagogiques sont en cours d'élaboration eu égard notamment aux enjeux économiques et patrimoniaux de cette filière.

Matériau de construction autrefois emblématique, il est aujourd'hui rejeté car bien souvent encrassé par la pollution industrielle du XIX^{ème} siècle alors même qu'il a permis le développement d'une architecture monumentale et d'accompagnement de très belle facture pouvant rivaliser avec les productions des autres grandes villes comme Nantes, Rennes, Paris, Lyon, Montpellier, ...



maison de la pierre à Volvic

Sur le plan économique, cette filière demeure toutefois insuffisamment adaptée au regard des enjeux patrimoniaux et urbains. Pour pérenniser puis offrir de nouvelles perspectives à ce matériau local (matériaux de sols pour les espaces publics, technique de ravalement appropriée...), des progrès techniques doivent être réalisés et valorisés.

A ce titre, il convient de signaler que le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne vient d'obtenir en 2007 la labellisation nationale au titre des pôles d'excellence rurale (PER) sur un programme visant à rétablir, dynamiser et coordonner les différentes étapes de l'exploitation maîtrisée de la filière volcanique.

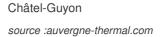
Ce projet tend à maintenir et redéployer le tissu artisanal et à revaloriser le marché de l'emploi. A ce titre, l'engagement porte sur 50 emplois créés et 80 emplois maintenus.

L'investissement global de ce projet est évalué à 2 955 998€ et la participation de l'État est de 650 000€. Sa réalisation porte sur les années 2007 à 2009.

Un patrimoine thermal insuffisamment reconnu

Le développement du thermalisme dans la région a contribué à la réalisation de nombreuses architectures de villégiature typiques des XIXème et XXème siècles. La richesse de cet éclectisme architectural a enrichi le corpus patrimonial de nouveaux équipements exemplaires (Thermes, parcs, hôtels, casinos...). Les deux stations thermales Châtel-Guyon et Royat situées dans le périmètre du Grand Clermont bénéficient de cet héritage qui constitue un réel capital architectural.







Royat source :auvergne-thermal.com

Aujourd'hui, une baisse de la fréquentation des thermes menace ce patrimoine néanmoins remarquable (des hôtels et des immeubles d'hébergements meublés ferment et risquent alors d'être délaissés voir disparaître).

Cependant ce patrimoine peut constituer un réel atout touristique par sa restauration, sa réhabilitation, sa reconversion, son interprétation contemporaine et sa rénovation urbaine¹.

Des actions emblématiques de valorisation et d'appropriation demeurent toutefois à envisager pour assurer le devenir de ces ensembles remarquables comme cela a été développé par d'autres villes dans le cadre de ZPPAUP (côte basque,...).

Un patrimoine industriel aux enseignes mondialement connues

Les différents sites de l'entreprise Michelin (plus particulièrement les bâtiments d'essais pneumatiques situés au carrefour des pistes et les cités d'hébergements pour les ouvriers) et l'exploitation des eaux de Volvic, présents sur le territoire du Grand Clermont, constituent des exemples intéressants de patrimoine industriel. Ces ensembles pourraient faire l'objet de valorisations spécifiques telles que les réalisations entreprises dans l'Est et le Nord de la France autour du patrimoine industriel minier et sidérurgique. De tels projets permettraient ainsi de diversifier l'offre patrimoniale tout en contribuant à une ré-appropriation collective de l'histoire industrielle de ce territoire qui démontre l'existence locale de savoirs-faire, de technologies spécifiques et de prise en compte de l'identité ouvrière. A ce titre, les cités Michelin constituent des exemples très intéressants d'habitat social qualitatif réalisés par un entrepreneur soucieux d'hygiène et de confort pour ses employés.

De même, les bâtiments en béton des pistes de Cataroux sont des constructions emblématiques du XXème siècle pouvant tout à fait faire l'objet de démarche de protection (label patrimoine XXème siècle, protection au titre des Monuments Historiques, ...) et de valorisation.



pistes de Cataroux

source: DDE 63



source Volvic
source :auvergne-thermal.com

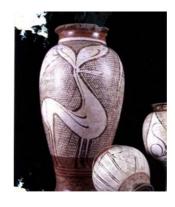
¹Communiqué de presse du Conseil Régional d'Auvergne pour la journée du colloque de Vichy

Des richesses archéologiques d'un intérêt majeur reconnues internationalement par les experts

Le Grand Clermont bénéficie de sites exceptionnels d'intérêt majeur. Certains d'entre eux jouissent d'une notoriété internationale. C'est particulièrement le cas pour les trois oppidums arvernes de Gergovie, Corent et Gondole, le temple de Mercure situé au sommet du Puy de Dôme mais aussi Augustonemetum, chef-lieu de cité gallo-romain devenu Clermont-Ferrand, qui abrite des vestiges remarquables (les vestiges des villas Domus Neyron et Domus Sablon). Les collections muséographiques sont riches et pour certaines uniques (série de vases gaulois à décor peint zoomorphe, vêtements gallo romains des Martres de Veyre).









site de Gondole : cavaliers et chevaux, source : inrap.fr

Pourtant, l'ensemble des richesses archéologiques n'est pas visible par le grand public, faute de place au musée d'archéologie Bargoin. Aussi, de nombreux objets sont entreposés dans les bâtiments de la DRAC à Clermont-Ferrand. De plus, la fréquentation du musée Bargoin est faible (45 000 visiteurs de 2004 à 2006), contrairement à d'autres musées nationaux galloromains comme par exemple celui de Saint-Romain en Gal (70 000 visiteurs /an).

De même, Gerzat bénéficie de la présence d'une nécropole de l'âge de bronze reconnue par les experts comme la plus belle d'Europe occidentale, mais très peu connue du grand public.

Un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

La chaîne des volcans : une opération grand site de France

La Chaîne des Volcans d'Auvergne, avec notamment l'emblématique Puy de Dôme, attire chaque année 400 000 visiteurs. Il est le 2ème site naturel le plus visité en France après le Mont St Michel. Pour protéger durablement et mettre en valeur ce site, une opération de labellisation "grand site de France" est en cours. Ce label a déjà été octroyé à des lieux prestigieux comme la pointe du Raz, le Pont du Gard ou la Montagne Sainte-Victoire.

De plus, le Conseil Général porte le projet de liaison par train à crémaillère pour accéder au sommet du puy de Dôme. Ce projet participer du renforcement de l'économie touristique (cf. chapitre 3).



Puy de Dôme source : DDE 63



chaîne des Puys & site de Vulcania source : DDE 63

Gergovie, un potentiel de rayonnement pour l'agglomération clermontoise



site de Gergovie (casque gaulois), source : DDE63

Parmi les autres sites naturels, le site de Gergovie, visité par 200 000 personnes chaque année, soulève la question de la valorisation de ses potentiels culturel, scientifique et touristique et de son intégration dans un réseau de sites archéologiques (temple de Mercure et oppida de Corent et Gondole), qui sont autant de contributions au rayonnement et à l'attractivité du Grand Clermont.

Gandaillat, un site géologique exceptionnel à valoriser

Situé à l'entrée est de l'agglomération, en bordure d'autoroute, l'ancienne carrière de Gandaillat constitue un patrimoine géologique exceptionnel car il représente une synthèse du fossé de Limagne avec trois centres d'intérêt : c'est un livre ouvert à la fois sur les phénomènes de sédimentation, de tectonique et de volcanisme.

En 2006, plus de 6 500 visiteurs (chercheurs, enseignants, étudiants et lycéens) ont visité ce site.

De plus, Gandaillat est le seul site en Europe (et l'un des seuls sites au monde avec les Etats Unis et l'Australie) où l'on peut observer en place des stromatolites, formations bactériennes fossilisées dépositaires des premières traces de vie sur Terre. S'agissant d'un sujet très actuel de la recherche paléontologique , Gandaillat reçoit actuellement la visite de chercheurs en provenance de toute l'Europe.

Par ailleurs, le site de Gandaillat offre, aux portes de Clermont-Ferrand, un panorama de grande qualité qui gagnerait à être valorisé et exploité.

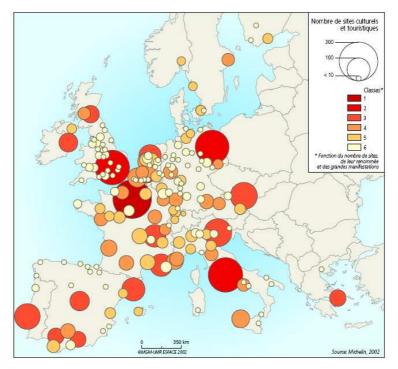
L'Etat, propriétaire de la carrière, recherche actuellement une collectivité ou un organisme à même de valoriser ce site.



Source: Photo DDE 63

Une offre patrimoniale importante sous exploitée

Tous ces éléments placent la métropole clermontoise à un bon niveau en terme d'offres patrimoniales proches d'autres métropoles régionales. Toutefois cette offre patrimoniale est insuffisamment exploitée en l'absence de projets de mise en valeur et de mise en réseaux et de médiation garantissant son appropriation locale et son usage touristique. L'économie locale qui pourrait ainsi être générée par ces activités directes et indirectes est par conséquent peu développée sur le territoire du Grand Clermont et l'attractivité territoriale qui en résulterait sous exploitée.



<u>remarque</u>: la carte ci-dessus - issue du rapport de la DATAR de 2003 - prend en compte à la fois les sites culturels et touristiques (sites historiques, monuments, châteaux, parcs mais aussi festivals et manifestations d'envergure internationale)².

Le label « villes et pays d'art et d'histoire »...

Le label « villes et pays d'art et d'histoire » est attribué depuis 1985 par le ministère de la culture aux villes ou pays s'engageant dans une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de la culture. Cet engagement est fixé par convention élaborée avec la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA), les directions régionales (DRAC) et les collectivités concernées. Les communes signataires de cette convention obtiennent un soutien financier et technique de la part du ministère.

Sur le Grand Clermont, seul le pays de Riom (Riom, Marsat, Mozac) est labellisé « pays d'art et d'histoire ».

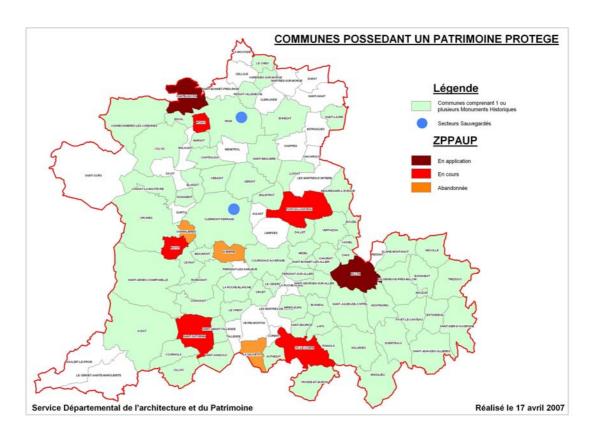
²Les chiffres de fréquentation des sites touristiques du territoire du Grand Clermont sont évoqués dans le chapitre développement économique

Des villes comme Saint-Etienne ou comme Saint-Flour moins reconnues que Clermont-Ferrand pour son patrimoine historique sont néanmoins labellisées « villes et pays d'art et d'histoire », ce qui contribue à leur attractivité.

La ville de Clermont-Ferrand, elle, a perdu ce label depuis 2005 alors même qu'une labellisation de la ville de Clermont-Ferrand est tout à fait pertinente au regard de la richesse de son patrimoine. Une telle démarche nécessiterait d'être relancée et étendue à l'ensemble de grand clermont afin de structurer l'offre patrimoniale et développer le tourisme.

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Les ZPPAUP sont des outils qui permettent depuis 1983 la valorisation du patrimoine, par le biais d'une gestion décentralisée partagée entre l'Etat et les collectivités, des enjeux urbains et patrimoniaux d'une ou de plusieurs communes. Cet outil, issu d'une étude patrimoniale détaillée de la commune, est co-financé par le ministère de la culture et de la communication et permet à la collectivité concernée de définir en amont et a priori les règles architecturales et urbaines à mettre en œuvre pour valoriser son territoire.



Sur le Grand Clermont, des ZPPAUP sont en cours d'étude (Mozac, St-Saturnin, Pont-du Château, Royat ...). D'autres communes présentant un patrimoine urbain ou rural intéressant gagneraient à s'engager dans ce type de démarche partenariale : Clermont-Ferrand et son centre ancien, Chateaugay, Chatel-Guyon, St-Dier d'Auvergne, ... De telles démarches profiteraient au développement de ces communes et contribueraient ainsi à la valorisation de leur patrimoine lors des opérations de réhabilitation et d'aménagements urbains.

Aménager pour valoriser le cadre bâti et l'architecture

L'urbanisme clermontois, peu ambitieux tout au long des siècles, n'a pas contribué à la mise en valeur de son patrimoine contrairement à d'autres métropoles qui ont su lancer très tôt ces dynamiques urbaines (Montpellier et la place de la Comédie, Nancy et sa place Stanislas, Lyon et ses immeubles hausmanniens). Ces villes ont su tirer profit de leur patrimoine et connaissent aujourd'hui un rayonnement national.

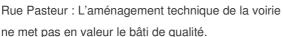
Pourtant, le patrimoine clermontois est comparable à celui de ces villes et tout aussi remarquable.

Parce que Clermont-Ferrand porte l'image urbaine du Grand Clermont, parce que cette image est le moteur du rayonnement et de l'attractivité, la ville se doit d'être exemplaire. Ainsi elle entraînera dans son sillage les autres cœurs de villes, conférant ainsi au territoire du Grand clermont une réelle dynamique patrimoniale et créatrice.

Trop longtemps, son urbanisme fonctionnel et technique n'a pas suffisamment associé aménagement urbain et patrimoine.

Alors que les perceptions lointaines dévoilent des paysages grandioses, les entrées de villes, les voiries et les espaces publics ne composent pas avec le patrimoine et même parfois le cachent voire même dans certains cas lui portent atteinte ou le détruisent. La mise à jour du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Montferrand et la mise en place d'une ZPPAUP sur le plateau central permettraient de conforter cette dimension et de conférer à Clermont-Ferrand une image dynamique et qualitative, facteur d'attractivité territoriale.





Source : DDE63



Hôtel dieu caché par des immeubles

Source: DDE63

Néanmoins, la municipalité de Clermont-Ferrand a pris conscience de la nécessité de cette mise en valeur par une requalification urbaine. Aussi, aujourd'hui, Clermont-Ferrand amorce cette dynamique avec notamment la nouvelle place de Jaude, la place de la Victoire et les aménagements urbains autour du tramway.

Cette démarche doit toutefois se poursuivre et être développée notamment sur des sites urbains à enjeux tels que l'Hôtel Dieu et les abords du futur hôpital NHE. La ville doit en effet pouvoir se restructurer et se densifier tout en composant avec son patrimoine bâti et paysager.



Place de Jaude source : clermont-ferrand.fr



Aménagement autour du tramway source : clermont-ferrand.fr

Toutefois ces nouvelles orientations doivent se confirmer sur l'ensemble du territoire du Grand Clermont en mettant en œuvre des opérations d'aménagements intégrant en amont la dimension patrimoniale des lieux (OPAH à volet patrimonial, réhabilitations, requalification des espaces publics) et en développant des architectures contemporaines qualitatives liant mémoire et projet architectural et urbain. Le développement de programmes qualitatifs dans le cadre d'opérations patrimoniales devraient également être soutenu pour favoriser une mixité sociale et fonctionnelle du cadre bâti tel que cela a pu être développé par exemple dans le centre ancien de Bayonne.



Tendances

Pourtant, aujourd'hui, malgré les richesses et le fort potentiel du territoire du Grand Clermont, le cœur de l'agglomération est perçu comme industriel et noir, image caricaturale encore prégnante et le bâti des centres ville est souvent délaissé au profit de constructions neuves implantées en périphérie des bourgs.

Toutefois, une dynamique positive s'amorce par une prise de conscience collective. Les tendances de mise en valeur des atouts de ce territoire se traduisent notamment par :

Un début de mise en valeur des richesses archéologiques :

En effet, les collectivités (Région, Département et Clermont-Communauté et les communes) ont récemment pris conscience de l'intérêt de ce patrimoine par des mises en valeur des sites les plus importants comme Gergovie. L'accessibilité du public au temple de Mercure est envisagée et d'autres sites majeurs pourront l'être. Cette offre très appréciée a déjà été réalisée dans d'autres régions (Bibracte, Baux de Provence, Lunel, Murvielle lez Béziers) et connaît un vif succès.

Une valorisation touristique de certains monuments au travers des actions suivantes :

la politique conduite par le ministère de la culture au niveau régional avec notamment :

- •le soutien à la restauration des monuments majeurs (Notre-Dame-du-Port en phase de restauration intérieure, cathédrale de Clermont-Ferrand, ...),
- •la coordination des « journées du patrimoine » au niveau régional par la DRAC,

la promotion du patrimoine monumental par la municipalité de Clermont-Ferrand via la médiation culturelle (campagnes de communication en 2006, visite de l'Hôtel de Grandseigne et du chantier de Notre-Dame-du-Port),

Des nouvelles offres patrimoniales culturelles qui développent un tourisme de découverte, comme par exemple :

- •les journées du patrimoine déclinées sur le Grand Clermont
- •la participation de la ville de Clermont-Ferrand à la manifestation nationale « Vivre les villes » en mars 2007.

Des opportunités foncières en plein coeur du centre historique de Clermont

La firme Michelin envisage un projet de re-qualification des friches de Cataroux avec la réalisation d'un musée et la réhabilitation des anciennes pistes.

L'Etat, quant à lui, envisage la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire dont le futur site d'accueil (entre 14 et 18 hectares sont nécessaires), actuellement non identifié, sur le Grand Clermont, doit être intégré aux réflexions du ScoT. Proche de l'agglomération bénéficiant des dessertes routières, et de transports en communs, cet établissement d'une capacité entre 450 et 600 places, pourraient, selon les options retenues, permettre les fermetures partielles ou totales des établissements du Puy de Dôme.

Ce projet de l'Etat libérera les 2 sites qu'occupent la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand et celle de Riom. La reconversion des emprises foncières ainsi libérées en centre ville constituent de réelles opportunités pour les collectivités en terme de requalification urbaine et de valorisation de l'image du Grand Clermont.

Il en est de même de la libération à l'horizon 2009 du site de l'hôtel Dieu en coeur de ville de Clermont-Ferrand. Sa reconversion représente pour la ville une opportunité de valorisation d'un patrimoine architectural remarquable sur un site privilégié en coeur d'agglomération.

L'occupation actuelle du site de Pélissier, propriété de l'Etat, pourrait également faire l'objet de réflexion de la collectivité, anticipant sur sa libération éventuelle à terme. La proximité du Nouvel Hôpital d'Estaing pourrait guider les réflexions sur les différents scénarios de reconversion possibles, parmi lesquels celui d'une reconversion sur le thème des activités spécialisées autour de la santé.

La mise en place de ZPPAUP

La création de ZPPAUP sur la commune de Billom et les études en voie d'achèvement sur les communes de Mozac, Pont du Château, Saint Saturnin, Royat démontrent l'amorce d'une prise en compte de la dimension patrimoniale et qualitative du cadre bâti sur certains territoires du Grand Clermont.

un patrimoine, vecteur d'attractivité

Recommandations

Qualité urbaine :

Changer l'image perçue du coeur d'agglomération, vecteur du rayonnement et de l'attractivité du Grand Clermont en accélérant la dynamique de mise en valeur et de préservation du patrimoine architectural et urbain.

Développer la valorisation du patrimoine par la mise en place de ZPPAUP sur les secteurs à enjeux et d'OPAH patrimoniales.

Encourager les architectures contemporaines qualitatives liant la mémoire et le projet.

S'appuyer sur le cadre bâti existant pour dépasser l'urbanisme fonctionnel des dernières décennies et tendre vers une nouvelle qualité urbaine, à l'instar des transformations récentes des espaces traversés par le tramway.

Economie et tourisme :

Valoriser le patrimoine thermal et l'architecture du XX^{ème} siècle pour conforter le développement de l'économie touristique.

Valoriser le patrimoine naturel et paysager (sites emblématiques du puy de Dôme, de Gergovie) sans oublier d'autres sites à inventorier, tel le site géologique de Gandaillat.

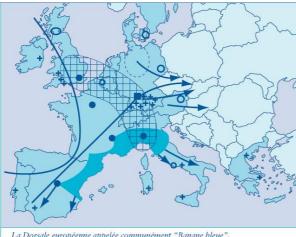
Soutenir la structuration de la filière Pierre de Volvic pour développer une activité économique prenant appui sur une richesse géologique locale.

Mettre en place à l'échelle du Grand Clermont, une politique de sensibilisation et de médiation culturelle par le biais des conventions Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

Renforcer les dynamiques métropolitaines

Diagnostic

Vers une armature urbaine équilibrée sur toute l'Europe



La Dorsale européenne appelée communément "Banane bleue".

L'Europe des villes, n'est plus uniquement dominée par la dorsale Londres - Francfort - Milan, la fameuse "banane bleue" des années 1980, que l'on retrouve bien évidemment sur les cartes représentant l'implantation des places financières ou des sièges sociaux.

Le recentrage de l'Europe vers l'est ainsi que l'émergence d'une Europe de plus en plus multipolaire (pays du sud avec le Portugal, les Pays Baltes...) sont des faits aujourd'hui indiscutables.

Afin de remédier aux déséquilibres de développement, l'Union européenne s'est dotée en 1999 d'un Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC), visant en priorité à un développement polycentrique afin de développer une armature urbaine équilibrée au sein de l'espace européen.

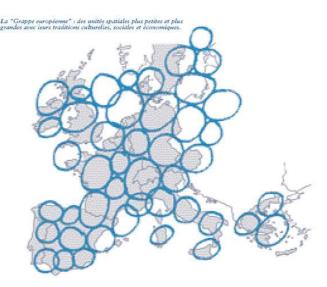
La population en 2000-2001 des aires urbaines européennes (source DATAR, territoires 2030). ESPEN



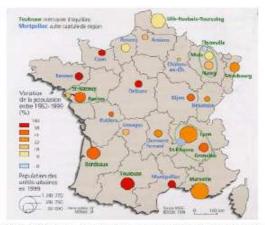
La construction du polycentrisme passe par La "Grappe" de villes » organisation de « grappes de villes » organisées en réseaux plus ou moins pérennes, et aptes à offrir collectivement un niveau de services supérieurs suffisamment attractif¹.

Désormais, la notion de "grappe européenne" est utilisée : des unités spatiales plus petites et plus en relation avec leurs traditions culturelles, sociales et économiques.

L'image de la grappe est utilisée car elle renvoie à l'idée d'une collection d'unités interdépendantes et articulées les unes aux autres, tels les grains ramifiés d'une grappe de raisin



La bonne tenue des métropoles françaises



Source : Reclus, Th. Saint-Julien (Dir), Atlas de France, Territoire et aménagement, Vol. 14, La Documentation française, 2001, p. 64:

La France, qui possède autant de grandes villes que les autres pays européens, compte désormais 30 agglomérations de plus de 200 000 habitants, sur 165 en Europe (14 pays), soit 18 %.

L'Allemagne compte 34 villes de plus de 200 000 habitants, l'Angleterre 32, mais avec un maillage plus serré qu'en France.

Globalement, les villes moyennes françaises ont donc bien résisté à l'épreuve du temps.

Seul manque en fait l'échelon intermédiaire : des villes de 1.5 à 5 millions d'habitants, du type Milan ou Munich.

Les villes françaises soutiennent d'ailleurs très bien la comparaison avec leurs homologues européennes. Une étude a été effectuée en 2003² portant sur 180 villes européennes, selon une méthodologie rigoureuse aboutissant à la comparaison quantitative de quinze indicateurs représentatifs des différentes fonctions métropolitaines qui caractérisent et différencient les villes entre elles.

Pour les villes françaises, les résultats sont considérés comme probants et encourageants.

Les points forts sont notamment : une bonne accessibilité, des manifestations culturelles nombreuses, une forte présence estudiantine et une activité industrielle diversifiée.

Les points faibles : un fort centralisme, un rayonnement scientifique modeste, des villes peinant à passer dans la catégorie supérieure, des faiblesses économiques, et enfin des villes à faible rayonnement et à dominante industrielle marquée (Angers, Saint-Etienne, Rouen, **Clermont-Ferrand**).

¹ Source K. KUNZMANN

Source DATAR, Les villes européennes, analyse comparative

Rayonnement des villes françaises

	en comparaison à d	'autres villes européenne	8	
	Rayonnement (classe)	France	Autres villes européennes	Nombre de villes européennes par classe
	1 : métropoles de rang mondial	Paris (1)	Londres	2
Sur une échelle de rayonnement allant de 1 à	2 : métropoles européennes majeures	9	Amsterdam, Madrid, M≋an	3
7, la ville de Clermont- Ferrand se classe ainsi à l'échelle 6 (ville d'importance nationale	3 : métropoles européennes	5.	Berlin, Munich, Lisbonne, Barcelone, Bruxelles, Vienne, Stockholm, Rome	8
affirmée), sans évolution par rapport au classement comparable effectué presque 15 ans	4 : grandes villes d'importance européenne	Lyon, Marseille, Toulouse (3)	Cologne, <u>Francfort</u> , Düsseldorf, Hambourg, Dublin, Athènes, Zurich, Genève, Copenhague, Helsinki, Oslo, Florence	15
auparavant.	5 : grandes villes à potentiel européen	Strasbourg, Bordeaux, Lille, Nice, Montpellier, Nantes, Grenoble (7)	Stuttgart, Hannovre, Birmingham, <u>Manchester</u> , <u>Rotterdam</u> , Anvers, Bilbao, Séville, Porto, Naples, <u>Turin</u> ,	34
(6 : villes d'importance nationale affirmée	Cannes, Rennes, Nancy, Dijon, Rouen, Angers, Clemont-Ferrand, Mulhouse, Brest (9)	Dresde, Brême, Leipzig, Liverpool, <u>La Haye</u> , Gand, Heindhoven, Lausanne, <u>Gênes</u> , Bari, Palerme, Saragosse,	39
	7 : autres villes d'importance nationale	Tours, Metz, Reims, Toulon, Le Havre, Orléans, Saint- Etienne, Valenciennes, Béthunes, Lens (10)	Sarrebruck, Cardiff, Brighton, Leicester, <u>Liège</u> , Cordoue, Saint-Sébastien, Valladolid, Bergame,	79
	Nombre de villes de plus de 200 000 habitants	30	150	180

- Evolutions depuis 1989 (étude Brunet):

 > En gras : villes ayant progressé d'une ou deux classes

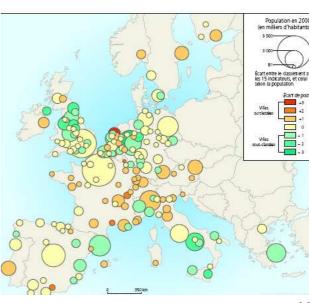
 > En souligné : villes ayant régressé d'une ou deux classes

Source DATAR, Les villes européennes, analyse comparative

La même étude comparative montre aussi que certaines métropoles françaises telles que Clermont-Ferrand ont un rayonnement légèrement plus fort que leur poids démographique.

La "taille humaine" des métropoles moyennes leur confère un avantage compétitif intéressant à exploiter pour rivaliser avec des métropoles plus importantes a priori.

Source: DATAR



En effet, leur dimension spatiale réduite permet de limiter les "déséconomies d'agglomération", grâce à :

- -un coût moindre du foncier
- -une limitation de la perte de temps dans les embouteillages
- -l'accès plus rapide aux services
- -une relation facilitée (moins anonyme) des entreprises entre elles ainsi qu'avec les différentes administrations
- -une facilitation des échanges physiques et de la résolution de certains problèmes

En résumé, dans les villes moyennes, les gains de productivité sont facilités par la qualité des réseaux et des coopérations tissées autour des projets.

Une métropole régionale...

L'agglomération clermontoise est reconnue comme métropole régionale moteur du développement économique et se trouve au centre d'un système urbain continu (cf chapitre 1) comprenant plusieurs aires urbaines : Vichy, Thiers, Issoire, et plusieurs pôles d'emploi ruraux tel Gannat.

Dans le cadre du PASER³ 2004-2006 et de l'orientation n°4 "Ouvrir l'Auvergne et assurer un développement durable, équilibré et solidaire des territoires", l'Etat incite à conforter Clermont-Ferrand dans son rôle de capitale régionale pour :

- développer son rayonnement européen
- accroître son attractivité à l'échelle nationale

Sur ce dernier point, il convient de signaler que les métropoles moyennes de France (comprises entre 200 000 et 550 000 habitants) jouant le rôle de capitale institutionnelle de leur région, comme c'est le cas pour Clermont-Ferrand, ont fait l'objet d'une étude très récente⁴ aboutissant à une approche comparative, spécifique et pertinente, de leur attractivité.

Basée sur une comparaison des performances sur la période 1990-1999 de chaque unité urbaine et ville-centre selon différents critères en matière de population (évolution de la population totale, de la population jeune, de celle des 60 ans ou plus...) et d'emploi (taux d'activité, emploi des cadres...), elle aboutit à une hiérarchie très nette de l'attractivité des différentes métropoles, dans laquelle Clermont-Ferrand (considéré aussi bien à l'échelle de la ville-centre qu'à l'échelle de l'aire urbaine) arrive en dernière place.

Tableau 23. L'attractivité relative des métropoles moyennes régionales en France

22	Commune-centre	\$	Unité urbaine
	des métropoles		des métropoles
	moyennes	-	moyennes
rang	régionales	rang	régionales
1	Orléans	1	Montpellier
2	Montpellier	2	Rennes
3	Dijon	3	Orléans
4	Rennes	4	Caen
5	Metz	5	Dijon
6	Caen	6	Metz
7	Clermont-Ferrand	(7)	Clermont-Ferrand

Le commentaire du résultat de l'étude est le suivant:

100

[&]quot;...Enfin, Clermont-Ferrand se classe incontestablement au dernier rang, dix-sept points derrière la sixième, étant en dernière position aussi bien selon les critères de population que selon ceux de l'emploif

³ Projet d'actions stratégiques de l'Etat en Auvergne

⁴ L'attractivité des métropoles moyennes en France, DIACT, 2006

bidem, page 49

En matière de forces et faiblesses, cette même étude note:

"Au dernier rang du classement général, donc ayant la moins bonne attractivité relative, Clermont-Ferrand dispose néanmoins de plusieurs avantages, dont deux essentiels ont chacun leur revers. Parmi ses atouts, il faut citer la place sans équivalent dans l'armature urbaine de sa région, avec 30 000 étudiants (et des écoles d'ingénieurs), un important potentiel de recherche [...], et l'accroissement du secteur tertiaire grâce à sa fonction régionale. Son bon réseau autoroutier permet de rallier rapidement Paris, le midi, la vallée du Rhône et Bordeaux, Clermont-Ferrand devenant le centre géographique autoroutier de la France.[...] Clermont-Ferrand n'apparaît pas comme une agglomération complètement sinistrée [...] Son rayonnement se limite [...] à des territoires démographiquement affaiblis et fortement vieillis.

Le second point fort ayant son revers est l'existence d'une grande firme multinationale [...] Mais l'entreprise Michelin est évidemment confrontés en permanence au défi de la compétitivité, qu'elle a jusqu'à présent assuré avec un plein succès, d'où une tendance implicite à considérer Michelin comme une rente, ce qu'elle ne peut être compte-tenu du secteur compétitif dans lequel elle évolue. D'ailleurs, la réussite de l'entreprise Michelin a notamment nécessité [...] des réductions d'effectifs dans ses emplois directs sur Clermont-Ferrand. Or, les activités susceptibles de concourir à la diversification de l'économie clermontoise restent insuffisantes. [...] Les services aux entreprises sont sous-représentés et la fonction commerciale est relativement faible. Enfin, [...] son image de marque demeure négative, malgré un environnement de qualité."

Notons toutefois que cette étude, certes réalisée en 2006, s'appuie sur les données statistiques nationales des années 1990 à 1999. Elle ne prend pas en compte les effets des initiatives prises par les collectivités ces 5 dernières années, de même que l'inversion de tendance qui semble s'amorcer en matière de population communale d'après les recensements effectués entre 2004 et 2006 (cf chapitre 2 le défi démographique).

Par ailleurs, une étude qualitative menée en 2003 pour le compte de la DATAR⁶, basée sur l'observation de 15 indicateurs de rayonnement, positionne l'agglomération clermontoise au 85ème rang des 180 plus grandes agglomérations européennes.

...qui renforce son accessibilité...

Le Grand Clermont possède des équipements structurants dont le niveau de service et de performance constitue une base minimale pour conforter l'agglomération clermontoise dans sa fonction de métropole régionale.

En matière d'infrastructures routières, Clermont figure désormais au coeur d'un maillage autoroutier européen

Longtemps évité par les grands axes d'échanges et de transit, la métropole clermontoise bénéficie désormais avec l'aménagement des autoroutes A71, A72, A75 et A89, d'une ouverture cardinale qui lui permet de conforter son dynamisme régional et d'acquérir une place stratégique au sein des échanges nationaux et internationaux.

L'axe de transit Nord Sud a pour ambition d'assurer une alternative au couloir rhodano-lotharingien.

PREVIOUS ROUNDS

Grands

Condors de transport

Nord-Sud

ANGER

A

Source: MENSIA Conseil, agence Clermont Métropole

101

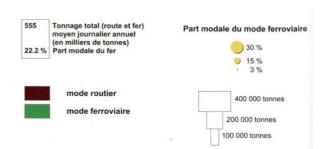
⁶ C. ROZENBLAT, P. CICILLE, Les villes européennes : analyse comparative, DATAR 2003

Cependant la desserte ferroviaire vers les autres métropoles reste insuffisante

"En matière ferroviaire, la desserte des grandes métropoles n'est pas compétitive vers le Nord et l'Est et apparaît encore totalement insuffisante vers le Sud et l'Ouest". Ce constat identifié dans le diagnostic d'agglomération de mars 2000 est encore d'actualité malgré les efforts réalisés sur la ligne Clermont – Paris avec la mise en service de Théoz. Sur le parcours Clermont-Lyon, 18 minutes ont été gagnées suite à la suppression du rebroussement de St Germain-des-Fossés en décembre 2006.



En matière de transport de marchandises, la part du fret ferroviaire est marginale avec 5% de part de marché en 2005⁷, du fait que Clermont n'est pas situé sur les deux grands corridors terrestres de transports.



Le plus important Hub aéroportuaire des métropoles régionales moyennes (avec celui de Montpellier)

L'aéroport de Clermont Auvergne est desservi quotidiennement par des liaisons vers 13 villes françaises et 4 villes européennes. Le trafic est en légère progression (+1% au premier semestre 2006) après un déclin important suite à la réorganisation du Hub. Des adaptations et des suppressions de lignes ont eu lieu en début d'année 2007.

Il bénéficie, d'une connexion directe au réseau autoroutier et d'un accès rapide au centre de l'agglomération (15 minutes).

Enfin, le recul très net de l'activité de l'aéroport de St Étienne par rapport à celui de Clermont-Ferrand est à prendre en compte dans le contexte du transfert de propriété des infrastructures . En effet, au début de cette année un syndicat mixte composé du Conseil Régional, du Conseil Général du Puy-de-Dôme et de la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand est devenue propriétaire de l'aéroport et pour une année encore, la CCI est gestionnaire de l'aéroport jusqu'à désignation d'un nouveau délégataire.

-

source DRE, observatoire régionale des transports

...et son attractivité

Le Grand Clermont dispose également d'équipements structurants...

Des infrastructures sportives qui ont déjà permis d'organiser des événements de haut niveau relayés par les médias (meeting d'athlétisme avec les 100 meilleurs athlètes mondiaux le 9 février, coupe Davis, championnat du monde junior de rugby, prologue du rallye Paris Dakar...). Il s'agit d'une offre diversifiée et supérieure, en superficie d'équipements sportifs, à d'autres capitales régionales ayant un nombre d'habitants très proche (Limoges, Amiens) ou supérieur (Dijon).

Un zénith et la Grande Halle d'Auvergne qui ont permis la tenue de manifestations d'ampleur nationale.

Un dispositif d'enseignement supérieur et de recherche très complet comportant actuellement deux universités dont deux IUT, et six écoles d'ingénieurs et conforté par la présence en région de cinq organismes de recherche (INRA, CNRS, Cemagref, INSERM, LCPC). La grande majorité des disciplines scientifiques et technologiques sont ainsi enseignées..

Le potentiel intellectuel (enseignants-chercheurs, chercheurs, étudiants)ainsi constitué est tout à fait considérable et propre à attirer les jeunes générations, notamment au plan international, et à accompagner le développement économique de l'agglomération.

Un important tissu de laboratoires de recherche (une soixantaine d'unités de recherche dans le secteur public) couvrant largement l'éventail des disciplines scientifiques et technologiques et auquel est associé plusieurs structures d'aide au transfert technologique (CASIMIR, CNEP, ADIV, Méc@prod) et à la création d'entreprises innovantes (Auvergne Valorisation, BUSI).

....mais le Grand Clermont doit mieux affirmer son rôle de capitale régionale

Le Grand Clermont doit promouvoir des dynamiques de coopération entre métropoles nationales ou européennes. En effet les démarches de coopération métropolitaine incitent et accompagnent les acteurs locaux dans leurs réflexions sur le potentiel de leurs territoires dans une perspective à long terme et à une large échelle géographique.

...« La compétition ne doit plus s'exercer au sein même de nos métropoles, entre centre et périphérie et entre la grande ville et les villes moyennes qui gravitent autour d'elle : l'heure est à la complémentarité et à la coordination pour formuler et porter un projet métropolitain de niveau européen ou international. C'est bien à l'échelle européenne, voire mondiale, que se joue la compétition des villes aujourd'hui.

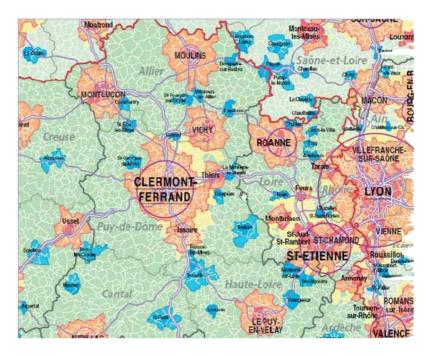
La coopération est vue comme un préalable, une condition nécessaire, à l'énonciation d'un projet métropolitain. C'est grâce à elle que ce projet pourra être ambitieux. Étant partagé par les multiples acteurs de la métropole et de sa région, il aura les plus grandes chances de se concrétiser pour développer significativement son attractivité »⁸.

-

⁸source DIACT document appel à projet juin 2004

Le Grand Clermont doit ainsi:

- mieux préciser sa stratégie de métropole régionale en concertation avec les villes moyennes auvergnates et en alliance étroite avec les espaces Issoire – Thiers – Vichy.
- dynamiser la coopération engagée avec l'agglomération lyonnaise
- construire des partenariats durables avec des métropoles européennes de taille comparable, de tels fonctionnements en réseaux des villes constituant des accélérateurs d'innovation.



A titre d'illustration, dans le domaine sportif, les deux pôles géographiques en mesure d'accueillir des manifestations sportives d'envergure internationale sont l'agglomération clermontoise, dotée d'équipements de haut niveau et l'agglomération vichyssoise, dotée du CREPS et d'une bonne capacité d'hébergement. Chacune d'elles peut mener sa politique de développement et, en agissant de façon complémentaire, renforcer globalement l'attractivité de la région Auvergne.

La mise en oeuvre de nouveaux projets d'équipement sportifs sur Vichy (CREPS) et Bellerive-sur-Allier (centre aquatique) ainsi que du projet de construction d'un centre d'hébergement et de formation des sportifs de haut niveau sur l'agglomération clermontoise, participerait ainsi d'une stratégie d'alliance et d'équilibre entre ces deux pôles.

....au service des villes et territoires d'Auvergne

Le chapitre suivant traitant de l'amélioration de la desserte ferroviaire de Clermont-Ferrand permet d'illustrer comment les efforts portés sur la capitale régionale bénéficient aussi par effet de ricochet aux autres villes d'Auvergne.

Un autre thème pouvant illustrer cette synergie conciliant compétitivité et développement durable de tout le territoire auvergnat est celui de l'enseignement supérieur.

Les Universités, les grandes Ecoles et les laboratoires de recherche présents sur le Grand Clermont contribuent au rayonnement et à l'ouverture internationale de l'Auvergne.

C'est la raison pour laquelle le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 comporte un important volet financier destiné à:

- accompagner la mise en place du pôle régional d'enseignement supérieur (PRES)
- rénover le campus universitaire des Cézeaux
- co-financer la bibliothèque communautaire et inter-universitaire (BCIU)
- assurer le transfert de l'Ecole d'architecture
- réorganiser le site universitaire clermontois
- co-financer plusieurs axes de recherche dans les domaines de la santé, de l'agro-alimentaire, de l'environnement et de l'informatique
- soutenir les pôles de compétitivité
- soutenir le déploiement des technologies de l'information et de la communication, notamment en zone rurale et accompagner le développement du secteur des services dématérialisés accessibles aux entreprises et aux citoyens

Tendances

Le réseau Clermont-Auvergne-Métropole, une

dynamique récente

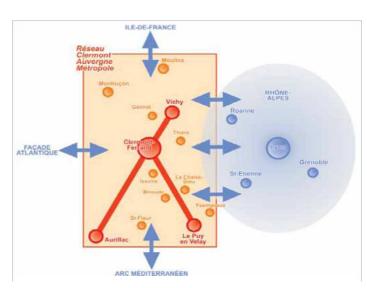
Dans le cadre de l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DATAR en 2004, le succès de la candidature clermontoise traduit cette volonté de partage et de collaboration active entre territoires autour de projets porteurs de rayonnement et de compétitivité aux échelles nationale et européenne.

L'appel à coopération métropolitaine a constitué un véritable levier de coopération entre acteurs, les projets thématiques en cours étant sources de développement économique et d'aménagement du territoire du fait qu'ils représentent des secteurs directement porteurs (tel les biotechnologies, l'ingénierie de la mobilité, etc.) ou des outils indispensables à la compétitivité des territoires (accessibilité, haut et très haut débit).



Neuf axes de coopération métropolitaine

En effet, cette coopération a permis l'émergence de projets qui n'auraient certainement pas pu être développés sans ce contexte d'appel à coopération métropolitaine :



Les neufs axes:

- 1 Cancéropole
- 2 Biopôles, bioparcs
- 3 Ingénierie de la mobilité
- 4 Accessibilité / dévelop-pement
- 5 Haut, très haut débit
- 6 Grands événements

touristiques et culturels

- 7 Routes des villes d'eaux
- 8 Métropole lecture
- 9 Coopération Clermont Vichy et Rhône-Alpes

- le cancéropôle (centre Jean Perrin et CHU) et sa tumorothèque (plate-forme pour fournir en quantité et en qualité des spécimens biologiques) et la coopération avec Rhône-Alpes ;
- les biopôles et bioparcs et la dynamique des bioclusters ;
- La recherche en ingénierie de la mobilité orientée vers le développement de Véhicules Individuels Publics pour la desserte de zones urbaines en liaison avec le Tramway, ou pour le déplacement de personnes à mobilité réduite;
- les TIC porteurs de rééquilibrage entre territoires (zones denses bien desservies et zones rurales ou moins denses mal couvertes et à des coûts élevés).

Une meilleure desserte ferroviaire inscrite au contrat de projet 2007-2013

L'amélioration de la desserte ferroviaire autour de Clermont-Ferrand reste un enjeu majeur, concrétisé par la priorité donnée dans le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 à la poursuite du désenclavement ferroviaire de Clermont-Ferrand et de l'Auvergne.

L'objectif de mettre Clermont à moins de 3 heures de Paris et moins de 2 h 15 de Lyon contribue à rapprocher la métropole régionale des lignes à grande vitesse par l'intermédiaire des gares et des aéroports de Paris et de Lyon, et des réseaux ferroviaires vers le nord, le sud et l'est de l'Europe. Citons à cet égard le projet de Transversale ferroviaire fret et voyageurs Alpes Atlantique (T.A.A.) qui s'inscrit dans le corridor Lisbonne – Kiev passant par Bordeaux, Lyon, Milan et Zagreb, élaboré par l'Association Logistique Transport Ouest (ALTRO) et soutenu par l'association des villes européennes de la grande vitesse.

L'amélioration de la liaison Clermont – Paris par des renforcement de voie ou des adaptations de signalisation, sera optimisée par des évolutions attendues en matériel roulant (automoteur 220 km/h, TER apte à 200 km/h).

L'amélioration de la liaison Clermont – Lyon permettra de faciliter les déplacements liés aux échanges économiques entre les agglomérations lyonnaise et clermontoise, ainsi que d'optimiser l'accès de la métropole aux réseaux structurants LGV (gares de Lyon Part-Dieu, Saint Exupéry, hub ferroviaire pour le fret vers le Sud et l'Est de l'Europe).

L'amélioration de l'offre ferroviaire entre Clermont et Aurillac ainsi qu'entre Clermont et le Puy-en-Velay permettra aussi de favoriser l'accès de ces deux préfectures vers les fonctions supérieures métropolitaines et régionales, ainsi que, par contrecoup, au noeud des réseaux LGV.

Enfin, la promotion de l'intermodalité (desserte périurbaine, pôles d'échanges intermodaux et tramway) dans les zones densément peuplées comme Clermont, se justifie dans une perspective de développement durable mais également au titre du droit au transport pour une meilleure inclusion sociale.

Au global, la participation de l'Etat à l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire de Clermont-Ferrand se monte à 70 M€ dans le CPER 2006-2013 (sur les 282 M€ apportés au total par l'Etat).

Enjeux en matière de dynamiques métropolitaines

A l'échelle supra-Scot,

Nouer des alliances ciblées avec des métropoles nationales de rang supérieur (Lyon) ou européennes, dans les domaines porteurs d'innovation, de compétitivité économique ou dans les domaines culturels et identitaires.

Consolider la fonction de métropole régionale

Le Grand Clermont gagnerait à stimuler, encore, des synergies à des échelles plus vastes, notamment celles du réseau des villes d'Auvergne (Clermont, Aurillac, Le Puy, Montluçon, Moulins, Vichy) et celles de la région urbaine clermontoise (Vichy, Gannat, Thiers, Issoire, Brioude).

Un exemple parmi d'autres : dans le domaine du sport de haut niveau, coordonner les équipements entre Vichy et Clermont-Ferrand en matière d'hébergement et de formation des sportifs de haut niveau, d'une part au travers de la production des nouveaux équipements sportifs et d'autre part au travers du fonctionnement en réseau de l'ensemble des équipements.

A l'échelle du Grand Clermont,

Intégrer les projets émergents et les équipements structurants issus de la démarche de coopération métropolitaine.

Etre attentif aux besoins des 3 pôles de compétitivité du territoire (Céréales Vallées, Innoviandes et Viaméca), et sur le territoire de l'agglomération à ceux des structures d'aide au transfert technologique (CASIMIR, CNEP, ADIV, MEC@PROD), et de pré-incubation (Auvergne Valorisation) et d'incubation (BUSI) d'entreprises innovantes.

Créer un lieu pérenne d'échange et de coordination des réflexions sur le développement de l'espace allant d'Issoire à Vichy.



Aménager durablement le territoire du Grand Clermont

a

Promouvoir de nouvelles formes de développement urbain orientées sur la gestion économe de l'espace et des déplacements

b

Poursuivre les démarches engagées pour de nouveaux modes d'habitat de qualité adaptés aux besoins

C

Améliorer l'accessibilité du territoire et renforcer la desserte des pôles de vie par une offre performante en transports collectifs

d

Penser l'offre commerciale avec de nouvelles exigences urbanistiques et environnementales

a

Promouvoir de nouvelles formes de développement urbain orientées sur la gestion économe de l'espace et des déplacements

Diagnostic



Une péri-urbanisation déjà ancienne

A l'échelle de l'aire urbaine (définition INSEE 1999), la population vivant dans l'attraction de Clermont-Ferrand a quasiment doublé entre 1946 et 1999, passant de 240 000 habitants à un peu plus de 410 000 habitants.

L'extension des zones urbanisées liées à l'habitat s'est essentiellement déroulée entre les années 1950 et 1975, l'habitat individuel apparaissant à cette époque comme la meilleure solution pour diversifier un mode d'habitat jusque-là quasi exclusivement collectif ou semi-collectif.

A titre d'illustration, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Clermont-Ferrand (SDAU de 1975) préconisait la "réalisation éventuelle d'au moins 66% de l'habitat sous forme de villas individuelles".

L'étalement urbain se poursuit au cours des dix dernières années

Entre 1995 et 2005, avec une croissance démographique d'environ 20 000 habitants, les surfaces urbanisées du Grand Clermont ont augmenté d'environ 2000 hectares,¹ en grignotant pour l'essentiel sur les terres agricoles (1900 ha), et pour le reste sur les espaces naturels (100 ha). Ces derniers ont donc été relativement épargnés.



Photo: Gilles Michel - CIFP Clermont-Ferrand

¹ source : agence d'urbanisme Clermont Métropole et DDE 63

Les surfaces urbanisées ont été majoritairement consacrées à l'habitat, les zones d'activités et les équipements représentant les autres grands postes de consommation foncière.

Les surfaces urbanisées augmentent deux fois plus vite (+11%) environ que la population (+5%). La consommation moyenne d'espace est de 1000 m² rapporté à l'habitant supplémentaire sur le Grand Clermont, dont environ 800 m² consacré à l'habitat.

	1995	2005	Variation
Population (nbre		400 000	+ 5 %
d'habitants)	380000		
Surfaces urbanisées	18 500 ha	20 500 ha	+ 11%

Source: agence d'urbanisme et de développement, d'après Spot Théma

Un développement au détriment de la ville centre

Selon une étude récente², parmi les 73 aires urbaines de plus de 100 000 habitants, certaines se sont développées de façon inégale depuis 1990.

Pour certaines aires urbaines telles Nancy, Lyon, Nantes ou Angers, la ville centre a retrouvé son attractivité au détriment de sa périphérie.

D'autres aires urbaines (Poitiers, Tours, Orléans, Toulouse...) se sont agrandies, la ville centre a perdu en attractivité, la forte progression des banlieues a dépassé celle de la couronne péri-urbaine et celle de la ville centre.

Enfin, certaines aires urbaines se sont densifiées au détriment de la ville centre, c'est le **cas de Clermont- Ferrand** mais aussi de Limoges, Saint-Etienne ou Montauban. A la différence d'agglomérations très attractives, elles ont connu un développement péri-urbain autour d'un bassin d'emploi globalement dense.

L'étalement, un faisceau de facteurs

Le phénomène est national. La croissance démographique des agglomérations n'explique désormais qu'une partie de l'étalement urbain. D'autres facteurs entrent en jeu.

L'étalement urbain intervient dans une zone donnée lorsque le taux d'occupation des terres et la consommation de celles-ci à des fins d'urbanisation sont plus rapides que la croissance de la population sur une période donnée.

En France comme en Europe, l'étalement urbain est plus causé par l'évolution des modes de vie et de consommation que par celle de la population. Plus d'un quart du territoire de l' Union européenne est déjà affecté par l'urbanisation³. Les Européens vivant mieux , plus longtemps et malheureusement plus seuls, leur demande d'espace vital augmente. Si les rythmes actuels d'urbanisation observés se confirment, la surface urbanisée de l'Europe pourrait doubler en un peu plus d'un siècle.

² Etude rétrospective et prospective des évolutions de la société française (1950-2030) sur les trajectoires des différentes agglomérations, CERTU, 2003

³ Source: rapport "Urban Sprawl in Europe" (nov 2006, Agence européenne pour l'environnement AEE),

Ainsi, la croissance démographique des agglomérations n'explique désormais qu'une partie de l'étalement urbain.

..."De manière schématique, l'augmentation de la superficie consacrée à l'habitat s'explique de la manière suivante⁴ :

- pour 1/5 par l'augmentation de l'habitat
- pour 2/5 par la diminution du nombre de personnes par logement
- pour 2/5 par la forte croissance de la part du logement individuel qui résulte à la fois d'un choix politique et de choix individuels."

Repérer les moteurs principaux de l'étalement sur le Grand Clermont

En général, quatre facteurs sont les plus souvent cités :

- un attachement des français à la maison individuelle,
- un prix élevé du foncier disponible en zone agglomérée,
- la faible qualité écologique des villes ou le déni des besoins environnementaux des habitants,
- la modernisation des infrastructures, routières notamment.

Le diagnostic en cours gagnera à évaluer finement ces facteurs sur le territoire du Grand Clermont.

Les moteurs de l'étalement urbain

Facteurs macro-économiques

- croissance économique
- mondialisation
- intégration européenne

Facteurs micro-économiques

- augmentation du niveau de vie
- coût du foncier
- disponibilité de terres agricoles de faible valeur
- concurrence entre collectivités

Facteurs démographiques

- Croissance de la population
- Augmentation du nombre de ménages

Choix liés au logement

- Demande de plus d'espace par habitant
- Attrait pour l'habitat individuel

Problèmes urbains

- Mauvaise qualité de l'air
- Bruit
- Appartements trop petits
- Insécurité
- Problèmes sociaux
- Manque d'espaces verts
- Niveau des écoles

Transports

- possession de véhicules personnels
- Développement des routes
- Faible coût de l'essence
- Transports en commun insuffisants

Gouvernance

- Déficit de planification urbaine
- Mise en œuvre insuffisante des plans d'urbanisme
- Manque de coordination et coopération entre collectivités

European Environment Agency, *Urban sprawl* in Europe, the ignored challenge, novembre 2006

Ne pas se contenter d'une simple vision consommatrice du territoire

Sur le Grand Clermont, le rythme de consommation foncière ne semble pas remettre en cause les grands équilibres globaux puisque les espaces naturels et agricoles continuent d'occuper plus de 80% de la superficie du territoire.

L'étalement urbain, pour le Grand Clermont, semble relativement faible comparé à la moyenne française. Mais il faut le replacer dans un contexte local avec des atouts paysagers de proximité ou d'importance métropolitaine (chaîne de Puys, plateau de Gergovie, Côtes de Clermont, Chanturgue ...), ainsi que des atouts en matière d'agriculture (plaine de Limagne).

⁴ extrait du rapport de l'IFEN "L'environnement en France", édition 2006

Cet étalement apparaît alors comme un réel problème, car :

- il touche directement des espaces remarquables et il influence fortement le paysage (urbanisation remontant sur les côteaux ...)
- l'urbanisation s'est faite sans réflexion urbaine architecturale et globale (défaut de qualité des lotissements et des zones d'activités ou de commerces par exemple).

En 2005 le potentiel d'urbanisation⁵ sur le Grand Clermont est estimé à environ 3300 ha constituant, dans l'hypothèse d'un scénario tendanciel de développement de l'urbanisation, une "réserve" d'urbanisation pour les 20 prochaines années. La répartition de cette capacité de développement privilégie d'une part la ville centre et sa 1ère couronne (l'espace urbain métropolitain, 45%) et d'autre part les espaces péri-urbains (40%). Le potentiel des 7 pôles de vie ne représentant qu'environ 15% de ces réserves.

L'étalement urbain une entrave au développement durable du territoire

En s'accompagnant du développement d'infrastructures, notamment de transport, et d'usages multiples des sols, l'étalement urbain et son corollaire en matière d'artificialisation des surfaces contribuent :

- à la fragilisation voire à la disparition des espaces agricoles, forestiers, pastoraux, et avec eux, la biodiversité
- au ralentissement des processus d'infiltration des eaux de pluie, à l'accélération du ruissellement, à l'accentuation des dynamiques d'érosion des terres et du risques d'inondation
- à l'augmentation du coût énergétique de ce type de développement (accroissement des réseaux et des déplacements, plus grande difficulté à chauffer et isoler thermiquement les constructions de faible densité qui accompagnent l'étalement urbain)
- à la ségrégation sociale et spatiale, en repoussant les ménages les plus endettés en lointaine périphérie (attrait moindre coût du foncier), en favorisant la dépendance à la voiture particulière, (dans un contexte annoncé d'inflation des cours mondiaux du pétrole).

-

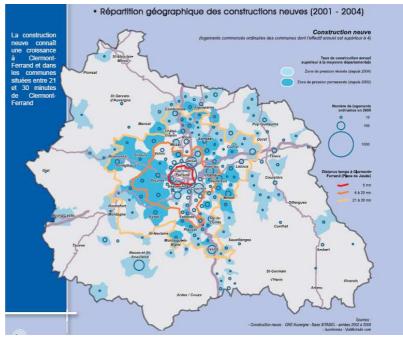
⁵ source agence d'urbanisme Clermont Métropole octobre 2006

Tendances

La péri-urbanisation, un phénomène qui se poursuit

Le rythme de construction neuve est toujours important, stable dans les secteurs périphériques de la 1ère couronne, en augmentation dans les 2ième et 3ième couronnes.

Au coeur de l'agglomération, la construction neuve est dopée par le dispositif "De Robien".



Extrait de l'observatoire des déplacements 2003-2005, source DRE-Sitadel.

Augmentation du coût des énergies et prise de conscience du réchauffement climatique

- La perspective d'un prix du baril de pétrole avoisinant les 100 \$ qui met en lumière le poids croissant du poste « déplacements » dans le budget des ménages, ce malgré les progrès technologiques ou l'émergence de nouveaux carburants de substitution ,
- la fragilisation inquiétante des ménages modestes qui en découle,
- la sensibilité « éco-citoyenne » grandissante des populations face au changement climatique et à l'urgence d'une plus grande prise en compte de l'environnement,

constituent autant de phénomènes et tendances sociétales qui sont appelés à enrayer la dynamique de l'étalement urbain.

7a ▶

Enjeux en matière d'étalement urbain

Répondre à la demande d'habitat individuel

Produire une offre foncière pour expérimenter de nouvelles formes d'habitat individuel dense sur les bourgs centres et l'agglomération clermontoise, et fixer des niveaux d'intensité de développement urbain, à l'instar d'autres agglomérations (Montpellier).

Coordonner une offre d'habitat variée sur l'aire urbaine et les pôles de vie.

Développer à l'instar d'autres métropoles, une politique incitative en zone urbaine en faveur des ménages modestes candidats à l'accession.

Développer une politique vigoureuse d'urbanisme sur les quartiers centraux pour en améliorer la qualité de vie (espaces publics, services, modération de la circulation automobile en faveur des modes doux) et stimuler les initiatives privées en matière de revalorisation du patrimoine et d'activités de services.

Coordonner systématiquement espaces urbanisés nouveaux et transports en commun à niveau de service élevé.

Enrayer la fuite des équipements commerciaux vers la périphérie qui incite à l'augmentation des déplacements et conforte le recours à la voiture particulière et qui s'avère très consommateur d'espace (voirie de desserte, espace de stationnement).

Concernant l'aspiration des gens à quitter la ville6

Selon Francis Beaucire⁷, ...« La moitié des ménages en grand périurbain font ce choix pour accéder à un grand nombre de m2, donc à un meilleur confort de la vie quotidienne, et l'autre pour ne pas habiter en ville. Donc si on offre du m2 à des prix attractifs dans des zones mieux choisies, plus concentrées, à des populations qui n'ont choisi le périurbain que par défaut, on a un « potentiel » de 50 % de détournement territorial de l'aspiration urbaine ».

⁶ Actes de l'Université européenne d'été 2005 – conception de la ville et mobilité - Clermont-Ferrand

⁷ Professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - Université européenne d'été 2005- Clermont-Ferrand

b

Poursuivre les démarches engagées pour de nouveaux modes d'habitat de qualité adaptés aux besoins

Diagnostic

Le Grand Clermont compte 166 000 résidences principales¹. Le développement de ce parc s'est essentiellement fait en fonction d'opportunités et concerne trois principaux segments de marché² :

- le collectif résidentiel dans le noyau le plus urbain
- la maison individuelle sur lot libre en périphérie des centres anciens
- le logement social sous forme de collectif ou de maisons de ville (notamment grâce au patrimoine Michelin) sur le cœur d'agglomération.

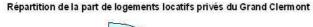
A ce jour, l'implication publique s'est concentrée quasi exclusivement sur la production de logement locatif social. Quant à la maison individuelle, force est de constater qu'elle a été largement promue par l'ensemble des acteurs de l'habitat au travers des documents d'urbanisme. (cf. volet étalement urbain du présent document).

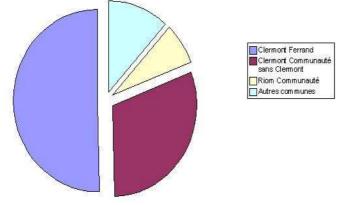
Répondre aux besoins des ménages modestes, des jeunes ménages, des populations en difficulté, des étudiants et des cadres mutés

60% des locataires modestes dans un parc privé souvent vétuste voir potentiellement indigne.

Sur le Grand Clermont le parc locatif privé ancien a un rôle tout aussi important que le parc public en matière de logement de ménages à faible revenu. Le parc social est ainsi composé de 40% de logements publics et 60% de logements privés.

Ce parc social est concentré sur la ville centre et est important au regard de l'offre globale : il héberge 23125 ménages soit 14% des ménages du Grand Clermont. Néanmoins, les délais moyens d'attente dans le parc social public sont de plus en plus importants. Pour une attribution sur Clermont Communauté il faut compter 7 mois en moyenne.





En outre, la faiblesse de sa vacance (moins de 2%) met en relief des besoins importants non satisfaits pour les ménages modestes. L'offre la plus sociale du parc public est constituée principalement de logements anciens. Ces derniers disposent de loyers moyens biens inférieurs à ceux du parc privé

(3.9 € contre 6.1 € du m² selon l'observatoire de l'habitat du Grand Clermont, source bailleurs sociaux 2004, enquête privée 2004).

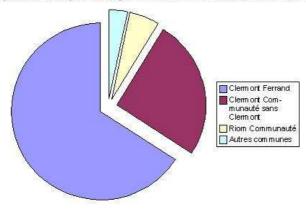
Le parc public récent héberge les ménages disposant de revenus moyens les plus élevés du parc social et fait l'objet d'un effort d'insertion dans le tissu urbain souvent près des centres. Ces niveaux de loyers restent toutefois inférieurs à ceux du parc privé locatif. Source: DRE Auvergne Filocom 2005

¹ Source INSEE 1999

² cf. pré-diagnostic habitat du Grand Clermont relatif au schéma d'organisation du territoire (ZPH Clermont métropole juin 2004)

Le rôle social du parc privé est tout aussi important voir plus. En effet, la moitié des ménages locataires du parc privé sur le Grand Clermont ont des ressources inférieures à 60% des plafonds HLM. Ils représentent 17 602 ménages soit plus de 10% des ménages grand-clermontois (source Filocom 2005).

Répartition de la part des logements locatifs sociaux du Grand Clermont



En l'absence d'études précises, on peut s'interroger sur la qualité du parc privé locatif (potentiel indécent, inacceptable) comparativement au parc public, avec des niveaux de loyers de marché supérieur.

Source : DRE Auvergne Filocom 2005

Le parc privé potentiellement indigne du Grand Clermont totalise plus de 6 500 logements en 2003³ ce qui représente plus de 31% du parc privé potentiellement indigne du département du Puy de Dôme. Ce parc est concentré sur les centres anciens, tel que Clermont-Ferrand, Chamalières, Royat, Riom et Billom. La ville de Clermont-Ferrand, à elle seule totalise 2702 logements soit 40% du parc potentiellement indigne du Grand Clermont. On peut affirmer qu'il n'y a donc pas un problème spécifique de la ville centre puisque son parc privé locatif représente la moitié de celui du Grand Clermont.

Un exemple de logement indigne à Clermont-Ferrand



Chiffres-Clés

Nombre de résidences principales sur le Grand Clermont : 166 000

Parc locatif privé: 39 743

Nombre de ménages du parc privé ayant des revenus inférieurs à 60% des plafonds

HLM: 17 602

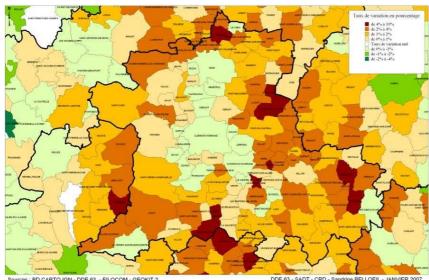
Parc locatif public social : 23 125
Nombre de ménages du parc social ayant
des revenus inférieurs à 60% des plafonds

HLM: 13 293

³ Source Filocom 2003, CD Rom ANAH étude nationale du parc privé potentiellement indigne (PPPI). Le PPPI comprend les logements insalubres, les hôtels meublés dangereux, les immeubles menaçant ruine et l'habitat précaire. Le PPI est un parc dans lequel il existe de forte présomption de trouver du logement indigne. La définition du logement indigne ne tient pas compte des logements inconfortables et des logements non décents.

Des jeunes ménages éprouvant des difficultés à concrétiser leur projet d'accession

Les futurs accédants à la propriété sont des ménages plutôt urbains au profil socio-économique modeste à très modeste (les ¾ des futurs accédants, ce qui est une spécificité du Puy-de-Dôme, car cette proportion est de l'ordre de 40% au niveau national⁴). Ils aspirent au logement individuel et délaissent ainsi le parc locatif principalement situé sur la ville centre pour concrétiser leur projet en périphérie (cf. partie étalement urbain "aspiration des ménages").



A titre d'illustration, le cœur d'agglomération peine à maintenir sa population jusqu'en 2005. Ceci est dû notamment au départ des jeunes ménages (des familles) qui s'installent en périphérie. Ceci a déjà été mis en exergue dans le diagnostic du Programme Local de l'Habitat de Clermont Communauté en 2001.

Taux de variation annuel de la population entre 1999 et 2005, source DRE, FILOCOM (en vert clair : de 0% à -1 % par an) en marron foncé : de +4% à +10% par an)

Une réflexion spécifique sur la politique foncière (via l'établissement public foncier SMAF) gagnerait à être conduite au stade du diagnostic en cours pour répondre sur l'espace aggloméré à l'aspiration des ménages modestes à l'accession à la maison individuelle.



Construction neuve en périphérie : Source photographique DDE 63

Pour certains de ces ménages, le désir d'accéder à la propriété les conduit à rechercher activement un terrain à bâtir. Compte tenu de leur capacité financière, ils tendent à acheter des terrains éloignés des pôles d'emploi et à construire des habitations standardisées bon marché. Il s'agit souvent d'un patrimoine dont la valeur paraît incertaine à long terme. Par ailleurs ce phénomène a tendance à générer des déplacements supplémentaires et à alimenter l'étalement urbain.

Mais l'aspiration des ménages à la maison individuelle peut se concrétiser aussi par l'accession d'une maison de bourg à rénover.



Maison vigneronne à Aubière, un exemple typique d'habitat individuel dense (source DDE)

⁴ Source enquête nationale ANIL 2003, accession à la propriété.

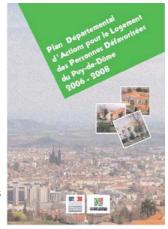
Des ménages en situation de précarité qui ont du mal à trouver une solution d'hébergement...

Comme dans toutes les métropoles, les ménages en situation économique précaire doivent faire face à des difficultés croissantes pour se loger.

Le Plan Départemental d'Aide au Logement des Personnes Défavorisées (Pdalpd 2006-2008), signé par le préfet du Puy de Dôme et le président du Conseil Général, a dressé ce même constat pour la période 2001-2004 pour le département du Puy-de-Dôme :

- le nombre de bénéficiaires du RMI, par exemple, a augmenté de 7% entre 2003 et 2004, et ce phénomène se confirme ces dernières années
- autre exemple, entre 2001 et 2004, le nombre de ménages en impayés de loyer dans le parc public a augmenté de plus de 30% sur le département
- enfin, la durée d'occupation des hébergements d'urgence s'allonge ce qui bloque le système pour les plus démunis et met en exergue la difficulté croissante pour ces ménages à trouver un logement adapté.

C'est la raison pour laquelle le Pdalpd a prévu de s'appuyer sur les différents outils suivants pour proposer des solutions adaptées à chaque situation :



- les formes d'hébergement non pérenne :
 - l'hébergement d'urgence qui permet de loger immédiatement pour une durée d'un à plusieurs jours les personnes sans abri
 - le **logement d'insertion** qui permet de loger pour une durée d'un à plusieurs mois les personnes menant un projet d'insertion
 - le **logement temporaire** qui permet de loger, pour une durée de quelques mois à plusieurs années, des personnes ne pouvant accéder en pleine autonomie à un logement ordinaire.
- le logement pérenne :
 - le **logement d'intégration**, dont le financement passe par le Prêt Locatif Aidé d'intégration (PLAI) et qui s'adresse aux familles ayant des caractéristiques particulières (taille de ménage très importante, mode de vie spécifique comme les gens du voyage en cours de sédentarisation).

Une hausse prévisible des besoins qui commande d'actualiser les objectifs du PDALPD

Le Pdalpd 2006-2008 a retenu des objectifs de production de logements adaptés à la diversité des situations:

- •Logement d'urgence: création de 35 places dont 15 en accueil nuit
- •logement d'insertion: 30 à 40 places en hôtel social et 39 places en CHRS
- •Logement temporaire: 30 logements en résidences sociales et 40 places en maisons relais.

Le Pdalpd précise que les 2/3 de ces projets devront se situer sur le territoire de Clermont Communauté.

A mi juin 2007, environ la moitié des réalisations projetées sont en cours ou programmées.

La réalité vécue des partenaires du PDALPD conduit à confirmer ce diagnostic.

Toutefois, la mise en oeuvre de la loi DALO (loi du 5 mars 2007 relative au droit au logement opposable) est susceptible de créer une pression accrue en particulier sur l'hébergement d'urgence en raison du droit des personnes à être maintenues dans les structures d'hébergement. Toutefois, cette capacité supplémentaire qui serait à développer ne peut être évaluée à ce jour.

Cette hausse possible des besoins pourra être maintenue dès lors que les familles occupant ces structures disposeront de facilités pour être orientées dans des logements pérennes, notamment à travers des logements d'intégration (PLAi en maison individuelle). voir ci-après.

Un plan régional d'hébergement et d'insertion qui sera établi permettra de compléter ce diagnostic début 2008.

En matière d'hébergement d'urgence, une offre significative mais concentrée sur la ville de Clermont-Ferrand

Le tableau ci-contre comptabilise le nombre d'hébergement d'urgence, sur le Grand Clermont, pour lequel on constate une localisation très marquée sur la ville-centre.

	Places de première urgence	Autres places d'urgence
AUBIERE	0	5
CEYRAT	24	0
CHAMALIERES	0	1
CHATEL-GUYON	0	4
CLERMONT-FERRAND	18	187
PONT DU CHATEAU	0	8
RIOM	6	4
VOLVIC	0	4
Autres communes du Grand Clermont	0	24

Il est rappelé que la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable impose aux communes de plus de 3500 habitants membres d' EPCI de plus de 50 000 habitants une place par tranche de 2000 habitants. Ce nombre minimal est à porter à une place par tranche de 1000 habitants pour les communes des agglomérations de plus de 100 000 habitants.

En matière de logements d'intégration, le PDALPD a fixé des objectifs minimaux à reconsidérer

En ce qui concerne le logement d'intégration, on peut déplorer le ralentissement de sa production observé ces dernières années sur le département même si une reprise des projets se fait jour depuis la signature du plan. Si le plan prévoyait la réalisation de 30 PLAi par an sur l'ensemble du Département (les 2/3 sur le Grand Clermont), la mise en oeuvre de la loi DALO conduit à reconsidérer cet objectif. Les objectifs fixés par la loi conduit à prévoir la réalisation d'environ 100 logements PLAi sur le territoire. Le coût de ces opérations le plus souvent en maison individuelle nécessite d'importantes aides afin de leur garantir un équilibre financier conformes aux objectifs sociaux poursuivis.

Les recommandations pour répondre aux besoins des ménages en situation de précarité

En matière d'offre d'hébergement non pérenne, poursuivre les efforts sur la base des objectifs du PDALPD actualisé, tout en s'interrogeant sur la question spécifique des populations, notamment les jeunes, « désocialisées ».

En matière de logements d'intégration, mener une politique volontariste permettant de saisir les opportunités foncières et d'apporter des aides financières nécessaires à la réalisation de ces opérations, tout en développant l'accompagnement social et en favorisant la fluidité de passage des formes d'hébergement non pérenne vers le logement pérenne.

D'un manière générale, faire jouer la solidarité entre territoires centraux et périphériques du Grand Clermont, car si une grande partie des besoins en matière de logements pour les plus démunis est localisée sur le cœur d'agglomération, il existe aussi des besoins sur les communes de premières couronnes et dans les pôles de vie.

Les étudiants : un besoin de logements sociaux à très court terme

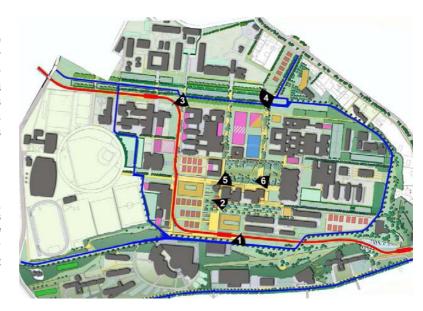
Sur le plan quantitatif, le nombre de demandes de logements sur Clermont effectuées par les élèves boursiers auprès des services du Rectorat et non satisfaites, se montent chaque année entre 400 et 600.

La livraison très rapide de 300 à 400 logements neufs à l'attention spécifique des élèves boursiers apparaît donc comme l'objectif à réaliser à court terme.

Afin d'accélérer la concrétisation de cet objectif, l'Etat est disposé à libérer le foncier lui appartenant sur le campus des Cézeaux à Aubière et à autoriser son occupation par des opérateurs immobiliers conventionnés pour le logement des élèves boursiers.

Projet de réaménagement du campus des Cézeaux, prévoyant des constructions ou des extensions de bâtiments universitaires, culturels, de commerces, de services et de logements.

source Rectorat





Sur le plan qualitatif, il convient aussi de souligner les efforts entrepris pour la réhabilitation des 1200 chambres du CROUS. Ainsi, plus de 500 lits (résidences DOLET et LEBON) ont déjà été rénovées les années précédentes. Une nouvelle phase concernant 120 chambres de la résidence LEBON est prévue à très court terme.

Résidence Lebon, source photographique : CROUS



Les cadres : une demande croissante de logements de standing

La capacité pour les cadres de trouver facilement un logement de qualité est un facteur d'attractivité pour l'agglomération.

Cette catégorie de population, en constante augmentation sur l'agglomération est en attente d'une offre diversifiée.

La demande semble se porter davantage sur des produits urbains tels que :

- Du locatif en collectif moyen à haut standing ;
- De la maison de ville en location ou en accession mais sans travaux.

Cependant, le parc clermontois - notamment le logement individuel - est souvent antérieur aux années 1970 (77% du parc de maisons individuelles de la ville de Clermont Ferrand) et nécessite des rénovations et mises aux normes importantes.

Répondre aux difficultés des habitants des quartiers «sociaux», des quartiers anciens et des pôles de vie

Accélérer l'intégration des quartiers «d'habitat social» à l'espace métropolitain

Principalement situés sur le cœur d'agglomération et notamment sur la ville centre (quartiers Nord, Saint-Jacques...), les quartiers d'habitat social disposent d'un parc ancien occupé par les ménages les plus pauvres.

Quartiers ANRU, paic social et trannway

Croix de Neyrat

Le Quartier Nord

La Gauthiere

Parc locatif social

600 logements
150 logements
150 logements
150 logements
150 logements

Observatoire des déplacements 2005 Clermont métropole

Les investissements consentis sur ces quartiers d'une part et la taille relativement faible de ces derniers d'autre part (par rapport à d'autres agglomérations) ont facilité l'intégration de leurs populations et permis d'éviter les dérives constatées dans d'autres grandes métropoles.

A titre d'exemple, parmi l'ensemble des quartiers d'habitat sociaux du Grand Clermont, un seul atteint les 3 500 logements publics sociaux (quartier Saint-Jacques), ce qui n'a aucune mesure avec des communes à forte vocation d'habitat social comme Vénissieux ou Vaulx-en-Velin qui comptent respectivement 6 750 logements et 7 500 logements sociaux publics.

Néanmoins, la concentration de ménages en situation de précarité est de nature à exacerber les sentiments de relégations, voire de discrimination.

Clermont Communauté mène, avec le soutien de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), un projet important de renouvellement urbain, visant à requalifier les quartiers d'habitats sociaux dans l'espace métropolitain (réflexion à poursuivre dans le cadre du Scot). Cette politique s'inscrit dans une logique de diversification de la fonction de ces quartiers en améliorant leur attractivité et leur image.

Chiffres-Clés

ANRU

179 opérations pour un coût total de 213 M€ dont 57 M€ financés par l'agence nationale de renouvellement urbain

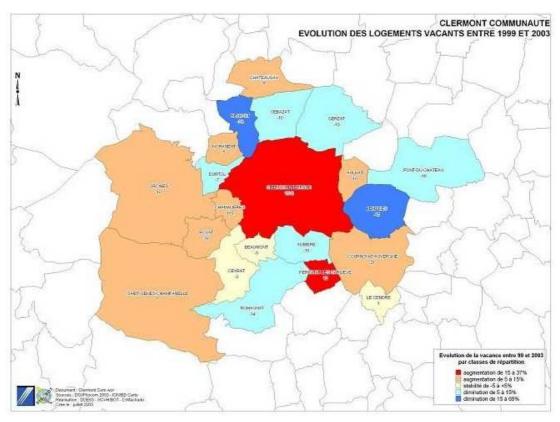
623 démolitions/reconstruction

2 828 réhabilitations

6 006 résidentialisations

Le SCOT devra veiller à renforcer cette démarche en mettant l'accent sur une pleine intégration de ces quartiers dans l'espace métropolitain ; la démarche « coeur de quartier » à Croix de Neyrat où l'aménagement d'un espace de loisirs de rang métropolitain entre Les Vergnes et Gerzat illustrent cette intégration.

Une désaffectation des centres anciens en cœur d'agglomération



Une préoccupante montée de la vacance sur la ville centre (source DDE 63)

Le nombre de logements vacants (plus de 3 ans) a augmenté de 500 unités sur Clermont Communauté, et principalement sur Clermont et Chamalières entre 1999 et 2003.

Le parc privé ancien de l'hyper-centre répond difficilement aux aspirations des ménages et notamment des familles :

- •absence de garage
- •taille réduite des pièces
- •configuration inadaptée aux jeunes enfants
- •cadre de vie insuffisamment valorisé
- •prix du loyer concurrent avec l'accession.

Des maisons de bourg inadaptées aux familles dans l'hypercentre de Clermont -Ferrand (source DDE)



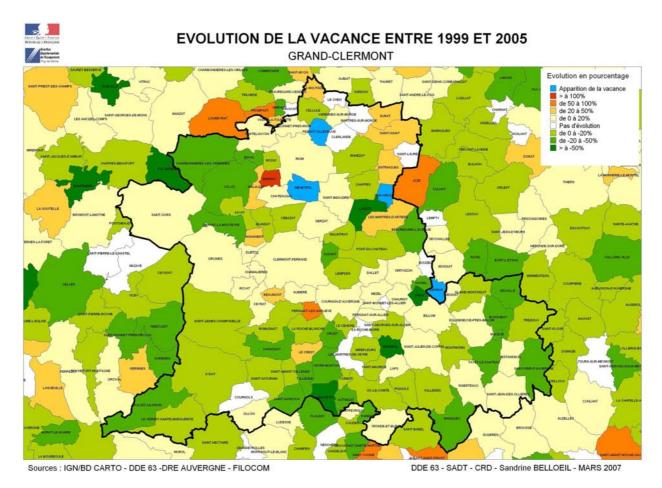
Ce phénomène traduit la désaffection des familles pour le parc privé collectif et locatif ancien (cf. partie "Difficultés des jeunes ménages en accession et étalement urbain"). Les ménages aux revenus les plus faibles éprouvent des difficultés à concrétiser un projet d'accession et à quitter le centre ancien. C'est pour enrayer ce phénomène de paupérisation et de déqualification que plusieurs opérations lourdes de renouvellement urbain en hyper-centre ont été conduites sur Clermont Ferrand, entre 1977 et 2000 :

- Le quartier du Mazet de 1977 à 1983 ;
- Le quartier de Changil Fontgiève de 1983 à 1989 ;
- Le guartier le port Saint Genès (notre Dame du Port) de 1989 à 2000 ;
- Le quartier de Saint Alyre de 1995 à 2001 ;
- Le quartier de Montferrand en 2000.

Les mêmes processus ont été mis en place sur Riom Communauté, entre 2003 et 2006 ; sur Aubière, entre 2004 et 2006 ; sur Aulnat, et Cébazat.

Malheureusement, ces opérations publiques de requalification en nombre limité, n'ont pas réussi à inverser la tendance de l'hyper centre. Dans les prochaines années, les collectivités seront conduites à mobiliser énergie et moyens dans la reconquête des quartiers anciens de coeur d'agglomération. Afin de les accompagner, l'Etat est prêt à concentrer des moyens importants, pour Clermont-Ferrand à hauteur de la réhabilitation d'au moins 300 logements par an.

En périphérie, les centres-bourgs attractifs mais une valorisation du patrimoine à mieux maîtriser



Une baisse de la vacance dans les bourgs périphériques

A la différence de l'hyper-centre, la plupart des centres-bourgs périphériques, composés essentiellement d'habitat individuel ancien, ont été largement réinvestis par des ménages modestes.

Suite à la diminution du nombre de logements vacants sur les communes périphériques et les pôles de vie, les ménages modestes (primo-accédants) ont investi les centres bourgs périphériques ce qui a permis de les mettre en valeur.

Quelques communes comme Cébazat, Aubière..., avec l'aide d'opérateurs, ont accompagné ce phénomène par des opérations de renouvellement urbain (de bourg) volontaristes. Ces initiatives ont permis de revaloriser leurs centres en terme de qualité urbaine et de diversifier les populations en mixant dans les programmes logement, locatif public, privé, et accession (des logements locatifs et publics).



Par exemple : La commune de Chauriat a réalisé une opération publique qui a permis d'initier la redynamisation de son centre ancien en intégrant une offre de service et de commerce comme la création d'un salon de coiffure et d'un multiple rural (commerce comprenant plusieurs services comme la boulangerie, l'épicerie, le tabac/presse...) et en construisant des logements sociaux en petits collectifs.

Source photographique : Auvergne Habitat

Dans beaucoup de centre bourg, les réhabilitations réalisées avec des petits moyens ont contribué à déqualifier le patrimoine, tant d'un point de vue esthétique que fonctionnel. Ceci peut rendre difficile la revente de ces logements et ne permet pas l'enclenchement d'une véritable dynamique de valorisation des centres.

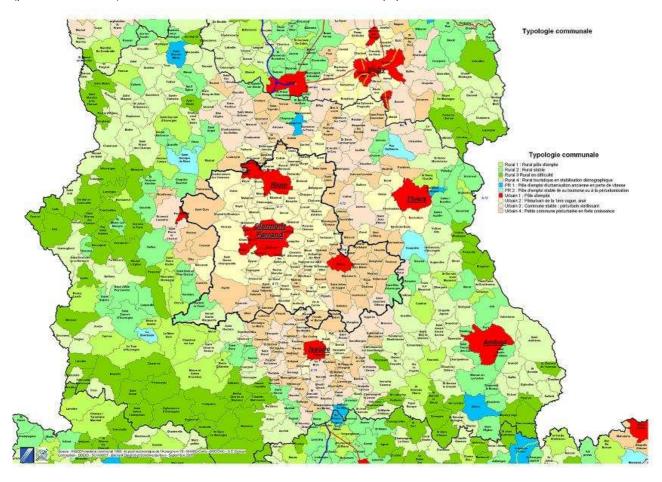


Source photographique : DDE 63

Des "pôles de vie" et des espaces périphériques manquant de logements locatifs

Situés sur les espaces péri-urbains du Grand Clermont, la plupart des pôles de vie (excepté Billom) ne sont pas des pôles d'emplois⁶. Ces communes ont développé majoritairement une offre de logements individuels (le parc de logements individuel dépasse souvent 85% du nombre de résidences principales). Ces logements sont occupés en majorité par des ménages ayant un emploi sur Clermont ou Riom.

Ces communes qui ont accueilli principalement des familles avec enfants dans les années 70 à 80 (péri-urbanisation) ont dû conforter au fil des ans leur offre d'équipements de services et de commerces.



La faiblesse du parc locatif et notamment locatif social, sur ces espaces, ne permet pas à l'heure actuelle le renouvellement de leur population (par exemple, les jeunes ménages avec enfants). Ceci pose donc le problème de la pérennité des équipements réalisés. A titre indicatif, les fermetures de classes dans les écoles primaires ou maternelles ne sont pas rares.

⁵ Les pôles de vie du Grand Clermont ont été identifiés dans la charte de pays du Grand Clermont comme des pôles structurants du territoire péri-urbain en terme d'offre commerciale, de services voire de logements. Ce sont Saint Amant Tallende, Billom, Les Martres de Veyre, Ennezat, Volvic, Vic le Comte. Cette notion ne correspond pas exactement à celle de pôle de services définie par l'INSEE.

⁶ Notion de pôle d'emploi, étude de définition des aires du marché du logement en région Auvergne 2001 qui renvoie à la notion de taux d'emploi : nombres d'emplois / à la population active ayant un emploi (DRE Auvergne et Guy Taîeb Conseil).



Pôle commercial péri-urbain typique, la commune de la Roche Blanche : ce pôle a été créé entre les années 1995 et 2005 pour répondre aux besoins des nouveaux habitants. Cette création de commerces a permis de conforter la commune comme pôle de services intermédiaires.

Centre commercial de la commune de la Roche Blanche.(Source DDE)

Chiffres-Clés

Les pôles de vie : **8515** résidences principales

7000 logements individuels dont 50% ont été construits après 1974

1839 logements locatifs privés

530 logements locatifs sociaux publics

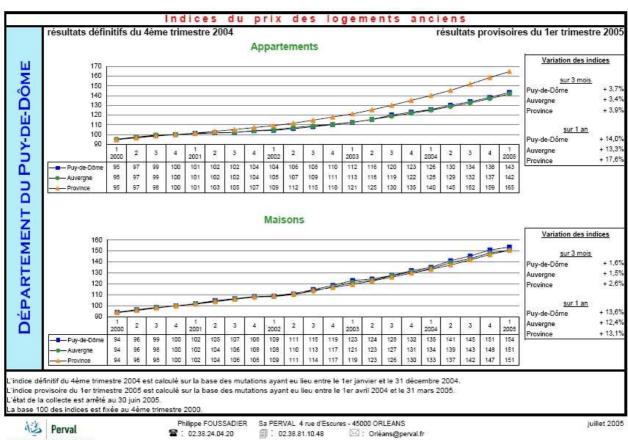
Tendances



Une augmentation des prix de l'immobilier qui pénalise les ménages

- •Le Grand Clermont est encore l'une des métropoles françaises les moins chères en matière d'immobilier : 1500 €/m2 en moyenne pour l'achat d'un appartement, (sources INSEE, Direction Générale des Impôts, 2006), soit 30% environ en dessous des autres métropoles.
- •Mais depuis quelques années déjà, le marché de l'immobilier Grand Clermontois tend à rattraper les autres agglomérations.

Cette tendance se confirme entre 2005 et 2006 : selon les secteurs géographiques, l'augmentation du prix des appartements neufs ou anciens peut atteindre 20%.

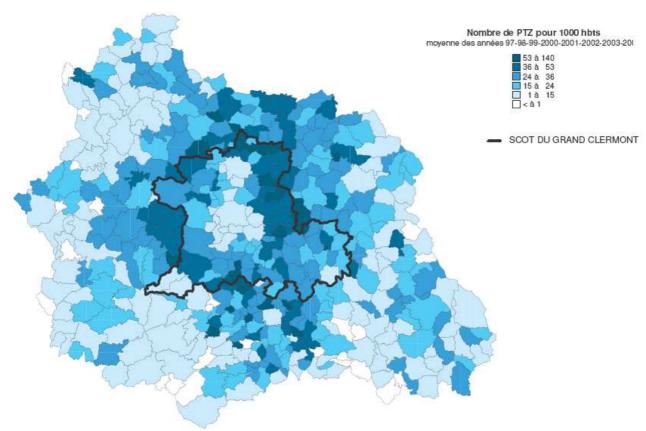


Cette augmentation des prix est aussi constatée sur des terrains à bâtir (23% en périphérie clermontoise) malgré la présence de réserves foncières importantes sur l'ensemble du territoire, estimées d'après le SEPAC à 3300 hectares et dont la moitié est localisée sur le cœur de l'agglomération.

Elle est la résultante de :

- L'augmentation de la demande en matière d'accession (taux des prêts immobiliers historiquement faible et donc attractif)
- La difficulté à mobiliser les réserves foncières
- Le manque d'anticipation concernant les phénomènes tels que le desserrement des ménages.

Les primo-accédant s'éloignent du cœur d'agglomération



Nombre de prêts à taux zéro, rapporté à 1000 habitants, sur les années 1997 à 2004 (Source DDE 63)

Cette pression a tendance à repousser les ménages fragiles de plus en plus loin des zones de services et d'emploi. A titre indicatif selon l'ADIL, les ménages modestes se localisent en moyenne à environ 16 km de Clermont-Ferrand. Une analyse plus poussée de la construction neuve (type Prêt à taux zéro), met en exergue un éloignement des projets d'accession au-delà des frontières du Grand Clermont, soit au-delà de 16 kilomètres.

Le taux d'effort de ces ménages pour se loger est relativement élevé. A titre d'information au niveau national, l'évolution du taux d'effort moyen des ménages est passé de 21% en 1999 à 31% en 2005⁷. Ceci peut les conduire à des situations de surendettement, voir à des situations de rupture sociale déstructurantes en cas de divorce ou de licenciement.

Des opérations d'aménagement au plus près des centres et des pôles de vie devraient permettre de développer une offre alternative à la construction individuelle sur lot libre, en proposant notamment des modèles d'habitat individuel dense pour les primo-accédants.

Moins de renouvellement de population dans les quartiers sociaux

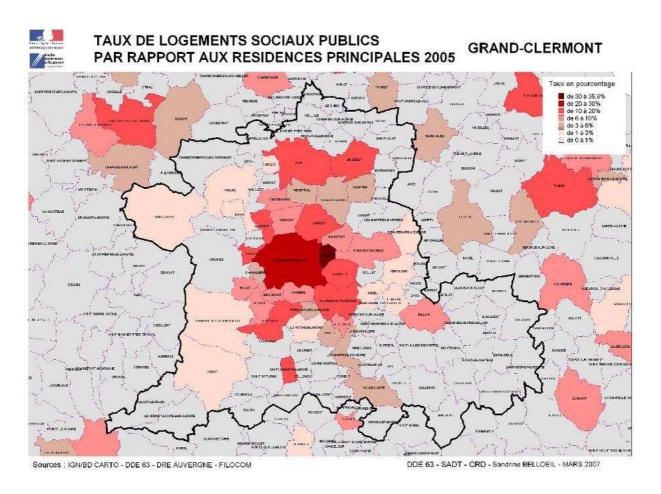
Le renchérissement des prix sur l'ensemble des logements ne facilite pas la mobilité des ménages. Par exemple, l'augmentation des loyers du parc privé incite les ménages à rester dans le parc public social et parfois même les empêche d'en sortir. Ceci renforce les sentiments de relégation sur les quartiers à forte dominante d'habitat social. Dans d'autres cas, certains ménages peuvent être obligés de rester dans un petit logement même après la naissance d'un nouvel enfant (sur-occupation du parc).

Ce phénomène ne permet pas aux ménages dont les besoins évoluent de trouver une réponse adaptée ce qui renforce le sentiment de relégation et de déqualification des quartiers.

⁷ Source Crédit Foncier de France, revue du crédit foncier n° hors série de novembre 2006.

La rénovation urbaine des quartiers d'habitat sociaux est une nécessité pour éviter tout phénomène de relégation. Elle doit aussi intégrer les évolutions des besoins des ménages en proposant une offre locative adaptée.

Un besoin de logements sociaux supplémentaires à bas loyers



L'augmentation des prix des loyers du parc privé incite les ménages du parc public social à rester dans leurs logements. Ceci conduit à diminuer la rotation des ménages dans le parc public et à augmenter les délais d'attente de ceux souhaitant y accéder (7 mois d'attente pour une attribution sur Clermont-Communauté source Enquête sur le Parc Locatif Social (EPLS), et taux de rotation dans le parc public en baisse). Il devient ainsi de plus en plus difficile de répondre aux besoins dans le parc existant et il est donc nécessaire de maintenir un certain niveau de production de logements sociaux. Or, il n'est pas souhaitable de réaliser ces objectifs sur les quartiers où ce type de logement est fortement présent. Et il s'agit, conformément à l'article 55 de la Loi SRU, de mieux répartir géographiquement cette offre nouvelle.

Seules des opérations d'aménagement opérationnelles permettront la maîtrise des coûts du foncier. Il s'agit de savoir équilibrer ces opérations (qui intègrent offre publique et privée) pour permettre le financement du logement social tant en accession qu'en locatif.

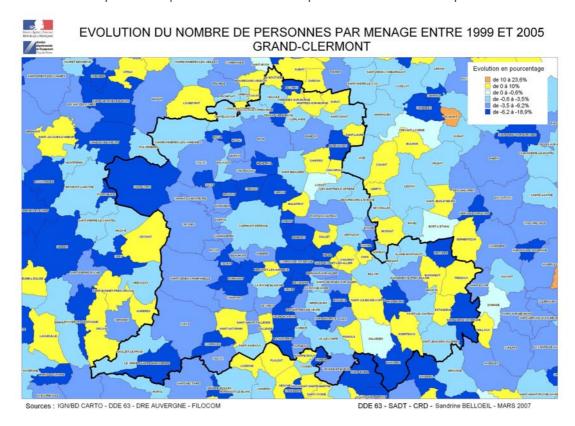
Décohabitation, familles mono-parentales, vieillissement : des besoins supplémentaires de logements de petite taille

La diminution du nombre de personnes par ménage (desserrement) est une tendance lourde perçue également au niveau national. En France, entre 1954 et 2004 la taille des ménages est passée de 3,19 personnes à 2,31 personnes. La proportion des personnes vivant seules a doublé entre 1962 et 2004 pour atteindre 14% de la population. Ce phénomène entraîne une augmentation du nombre de ménages et nécessite donc une augmentation de la demande de logements à population constante.

Le desserrement⁸ est dû:

- •à la décohabitation juvénile (22,6% des 25/29ans vivent chez leurs parents)
- •au vieillissement de la population
- •à l'augmentation des familles mono-parentales liée aux divorces (la part de ces familles à doublé entre 1968 et 1999 passant de 9,4% à 17% du nombre total des familles).

Sur les territoires périphériques péri-urbains du Grand Clermont, le nombre de personnes par ménage est encore élevé. Il est donc prévisible que le desserrement se poursuive de manière importante.



Il va générer sur les pôles de service et les pôles de vie des besoins en matière de logement locatif (petits logements pour les « décohabitants »).

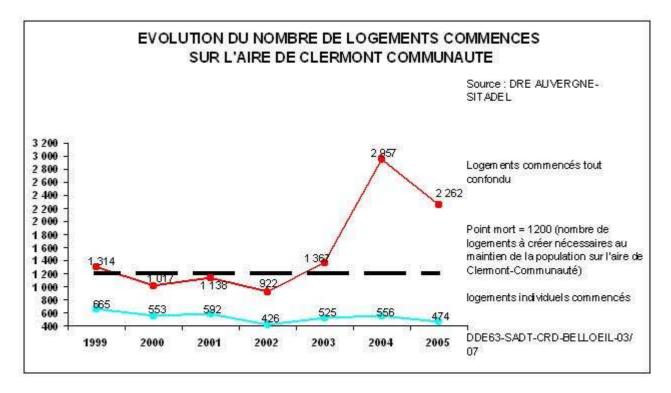
De la même manière, le vieillissement de la population va générer des besoins importants au plus près des centres équipés et des pôles de vie. En périphérie, de plus en plus de séniors revendent leurs maisons individuelles pour se rapprocher des centres bourgs. Ils privilégient des appartements dans des résidences ou des petites maisons de ville.

Diversifier le parc au plus près des services en prévoyant des petits logements plus accessibles notamment aux personnes âgées est une des réponses au défi démographique du Grand Clermont.

⁸ Source étude Crédit Foncier de France, revue du crédit foncier n° hors série de novembre 2006 et Jean Claude Driant, les marchés locaux du logement, savoir et comprendre pour agir.

L'investissement neuf locatif redynamise l'hypercentre mais concerne et fragilise les tissus anciens

On peut constater une augmentation importante de la construction neuve en 2004 et 20059. Ce phénomène semble se confirmer en 2006 (production par an de 1000 logements à environ 3000). Cette production est en grande partie liée au développement du locatif privé (logements locatifs privés produits d'investissement défiscalisés).



Une surproduction de ces logements peut donc augmenter la vacance globale du parc et générer des problèmes de dépréciation du parc privé ancien :

- Les logements ne trouveront pas forcément preneur s'ils ne correspondent pas à la demande, ceci conduira les investisseurs à baisser les loyers de ces logements pour les rendre attractifs¹⁰.
- Ces loyers tendront donc a être concurrentiels avec ceux du parc privé ancien voir avec ceux de certains locatifs publics (produits PLS entre 6,5 et 7 € du m²).
- Ce qui tendra à augmenter la vacance des logements les moins attractifs, à savoir certains logements locatifs privés anciens.

Cette dynamique positive répond en partie à la demande de certains ménages si on en juge par l'augmentation de population sur Clermont. Ces projets liés à des mécanismes financiers d'investissement sont réalisés sans prise en compte des besoins des populations et sans connaissance réelle des marchés.

Selon l'INSEE, la population de Clermont-Ferrand a augmenté de 1999 à 2005 pour atteindre 140 700 habitants). Cette hausse résulte d'une augmentation sensible du nombre de logements sur la ville centre.

Cette tendance doit inciter à mener des actions dynamiques sur les tissus anciens et le parc privé. Les règlements d'urbanisme doivent aussi prendre en compte leurs évolutions.

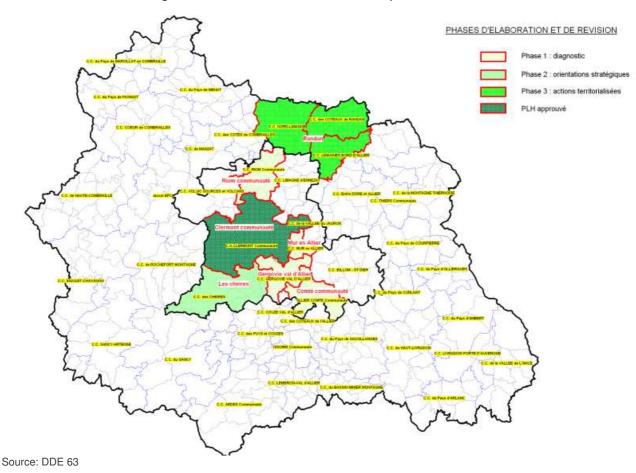
⁹ Source SITADEL

¹⁰ Enquête du journal «Le Monde» 19 avril 2006. Une étude au niveau régional par la cellule économique du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) est en cours pour confirmer ces tendances.

Une implication croissante des EPCI en matière d'habitat.

Des programmes locaux de l'habitat adoptés ou en cours de définition

L'émergence simultanée des 6 PLH (dont un sur Clermont Communauté, adopté) pose la question de la coordination de l'offre de logements entre les différents EPCI compétents.



Ces EPCI sont chargés de définir et de mettre en œuvre dans le cadre de leur PLH une offre de logements adaptée aux besoins de leurs populations. Or, le logement étant un produit soumis à la loi de l'offre et de la demande, les périmètres des EPCI ne sont pas forcément en adéquation avec les aires de marché du logement. Afin de mettre en cohérence les différentes politiques publiques, il est donc nécessaire d'appréhender globalement les besoins de population à l'échelle des aires des marchés réels avant de mettre en œuvre des politiques publiques.

Par le passé, force est de constater que le développement de l'habitat sur le Grand Clermont a été réalisé en majeure partie par des opérateurs privés (du moins en dehors de l'hyper centre) en dehors de toute politique publique autre que les documents d'urbanisme. L'affichage dans ces documents de zones propres à l'urbanisation a eu tendance :

- à créer une spéculation foncière de la part des propriétaires
- à proposer une offre de logements surabondante sur certaines communes et sous évaluée sur d'autres (par rapport aux besoins du marché)

- à produire des logements répondant à une logique de court terme (maisons individuelles) sans tenir compte de l'offre de déplacement, de services, de commerces et sans tenir compte des phénomènes sociologiques comme le desserrement.

Le développement des politiques communautaires de l'habitat nécessite une coordination à l'échelle du Grand Clermont. Le Scot devra en définir les principes et les PLH en préciseront les conditions de mise en œuvre.

Cela nécessite également une ingénierie partagée avec la poursuite des travaux de l'observatoire de l'habitat du Grand Clermont.

Les zones pilotes d'habitat, une première réponse pour diversifier l'habitat sur le territoire

Le pré-diagnostic habitat du Grand-Clermont, de juin 2004, confirme l'absence de plusieurs segments d'habitat au sein des différentes polarités qui composent le Grand-Clermont. Cette absence génère des pressions et rend difficile le parcours résidentiel, poussant notamment les ménages (décohabitants, familles avec enfants et souvent primo-accédants) à investir les territoires péri-urbains.

Les Zones Pilotes Habitat (ZPH) sont une des composantes principales du schéma d'organisation du territoire du Grand Clermont. Elles sont donc des outils de mise en œuvre d'une politique d'habitat s'inscrivant dans le cadre du développement multipolaire.

L'objectif de ces zones est d'une part de développer une gamme de produits diversifiés et attractifs de qualité avec une approche environnementale de l'urbanisme et, d'autre part, de négocier en amont des partenariats public-privé et de mobiliser les partenaires financiers.

Les 8 zones retenues par le SEPAC sont : Vic-le-comte, Saint-Saturnin, Les Martres de Veyres, Saint-Beauzire, Volvic, Riom (Le Ceyret), Pérignat-es-Allier.

Sur Clermont Communauté les zones pilotes d'habitat sont :

- Aulnat : centre bourg,
- Beaumont : guartier Del Plat, cœur de la ville, les Gâteaux,
- Cébazat : la Couchée, Charvance, les Quartières, la Vaye,
- Clermont-Ferrand : Champratel, Trémonteix,
- Lempdes : Clos Jardin, - Le Cendre : bourg centre,

- Romagnat: Les Plantades.

Ces zones qui tendent à offrir des logements diversifiés auront un impact positif en terme d'exemplarité pour l'ensemble des collectivités et des professionnels. Ces expériences mériteront, à bien des égards d'être relayées au plan régional voir national.

Enfin, elles mettent en exergue l'importance majeure que revêt la maîtrise foncière dans la mise en œuvre de politiques d'habitat cohérentes.

Le défi du développement durable

Réduire la consommation d'énergie de l'habitat existant

Le bâtiment est le premier consommateur d'énergie (en 2004 le résidentiel représente 29% de la consommation finale d'énergie). L'importance du parc ancien pèse considérablement sur la facture énergétique. Il ne répond pas aux critères de "l'habitat durable" consommant moins d'énergie et de ressources naturelles.

La prise en compte du parc existant est incontournable pour atteindre globalement l'enjeu "du facteur quatre" (voir chapitre 4 du présent document) dans le bâtiment ; à savoir arriver à une moyenne de 50 kwh/m²/an pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (la consommation moyenne actuelle dans le parc ancien est de 328 kwh/m²/an).

La réhabilitation du bâti existant devra s'appuyer sur les technologies modernes de construction dans les domaines de l'isolation thermique (R.T. 2005) et des énergies renouvelables (solaire, bio-énergie, géothermie, aérothermie).

Une mesure spécifique, le crédit d'impôt, a été mise en place par l'Etat pour favoriser l'émergence de ces nouvelles technologies. Les collectivités locales peuvent également mettre en place des mesures incitatives complémentaires.

Des quartiers d'habitat durable

De nombreuses expériences de quartiers durables sont en cours au niveau européen¹¹. Ces expériences prennent en compte de nouvelles formes d'habitat afin de mieux répondre à la demande sociale, elles intègrent qualité architecturale et urbaine et enjeux environnementaux notamment par le biais des énergies renouvelables.

Située sur la commune de Clermont-Ferrand et prévue dans son agenda 21, la ZAC du Trémonteix labellisée haute qualité environnementale (HQE) a pour ambition de répondre à un certain nombre d'objectifs de développement durable $\frac{12}{2}$:

- le principe de diversité de la population (locatif, social, accession sociale, et accession libre)
- la gestion économe de l'espace en diversifiant les typologies d'habitat (600 logements collectifs intermédiaires et individuels pour 20 ha "disponibles")
- la mise en valeur du patrimoine naturel et végétal, en cohérence avec la pluralité des typologies architecturales
- le développement des transports collectifs et la prise en compte des modes doux
- la maîtrise des eaux pluviales
- une politique énergétique volontaire (réseau de chaleur).

Même si elle ne dispose pas de tous les critères des quartiers durables notamment du fait de l'absence d'offre de commerce de proximité et de services, cette opération d'habitat aura sans aucun doute une valeur d'exemple en matière de construction et d'énergies renouvelables.

A l'instar de cette démarche, des politiques incitatives pour le développement de quartiers durables mais aussi pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments seront à encourager.

¹¹ Guide des expériences européennes en matière de quartiers durables de l'agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies d'Ile-de-France 2005.

¹² Source: Notice de DUP SYCOMORE Clermont Communauté, ZAC de TREMONTEIX, juin 2006.

7b ▶

Enjeux en matière d'habitat

Observer l'habitat à l'échelle du Grand Clermont sur l'ensemble du marché et coordonner les PLH dans le cadre du SCOT.

Le SCOT doit coordonner les politiques conduites par les EPCI et permettre ainsi d'éviter les déséquilibres issus, par exemple, d'offres d'habitat concurrentielles. Pour y parvenir dans la durée, le territoire doit disposer d'une ingénierie partagée à travers notamment un observatoire de l'habitat sur l'ensemble du marché.

Poursuivre et accentuer les efforts en matière d'hébergement d'urgence et de logement adapté aux populations en difficulté.

Construire de nouveaux quartiers «durables».

Cette offre sera proche des pôles d'emplois et de services, sera desservie par des transports collectifs et visera des objectifs architecturaux et environnementaux. Elle répondra en particulier à la demande des ménages modestes d'accession sociale à la propriété (habitat individuel notamment) et au besoin de logements locatifs sociaux supplémentaires (avec offre de location accession à coût maîtrisé).

Le diagnostic du ScoT devra préciser les inflexions de la politique publique foncière pour satisfaire ces besoins sur l'espace aggloméré.

Requalifier les tissus urbains existants de l'agglomération afin d'enrayer leur dépréciation et leur paupérisation par des opérations ambitieuses d'amélioration de ces quartiers et mobiliser, par effet de levier, les initiatives privées.

Développer une offre de petits logements proche des services pour accompagner le vieillissement de la population et la baisse du nombre de personnes par ménage sur les pôles de vie.

Intégrer pleinement les quartiers de rénovation urbaine dans l'espace métropolitain.

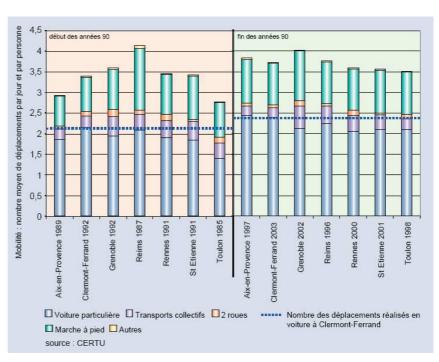
Le SCOT pourra prendre le relais des démarches engagées pour la requalification de ces quartiers, auxquelles contribue l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

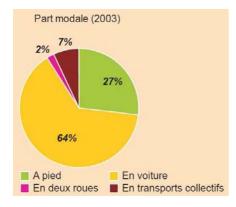
C

Améliorer l'accessibilité du territoire et renforcer la desserte des pôles de vie par une offre performante en transports collectifs

Prédominance de la voiture (64%), stagnation des autres modes

La métropole clermontoise est très motorisée et la voiture particulière y est plus utilisée que dans les autres métropoles.¹





Ainsi, la part de la voiture est de 64% et celle des transports collectifs de $7\%^2$.

A dimension et infrastructures comparables, les parts modales sur la ville d'Angers sont respectivement de 60% pour la voiture et 11% pour les transports collectifs.

L'utilisation des transports en commun stagne depuis 1992 (hors impact récent du tramway non encore mesuré sur la durée).

¹Source: CERTU et observatoire des déplacements

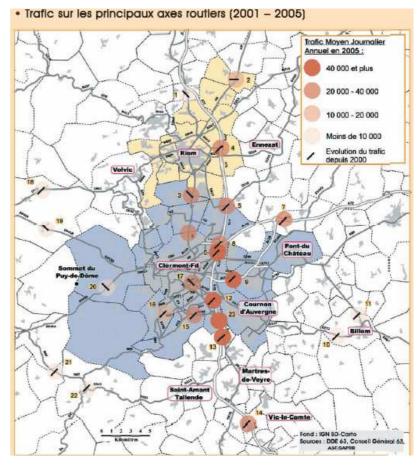
²Source: enquête ménage déplacements et observatoire des déplacements

Parallèlement, le nombre des déplacements en voiture a progressé de plus de 11 % entre 1992 et 2003, plus vite encore que le taux de motorisation des ménages qui a progressé de plus de 6 % sur la même période.

Cette augmentation des déplacements en voiture se porte essentiellement sur la périphérie de Clermont.

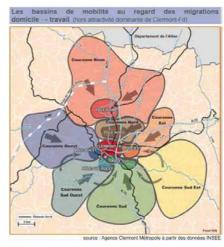
Ainsi, les axes routiers principaux de la métropole clermontoise sont de plus en plus chargés.

Entre 2001 et 2005, l'augmentation du trafic se concentre sur les autoroutes (A71 A72 A75) et l'ex RN 89 ouest³.



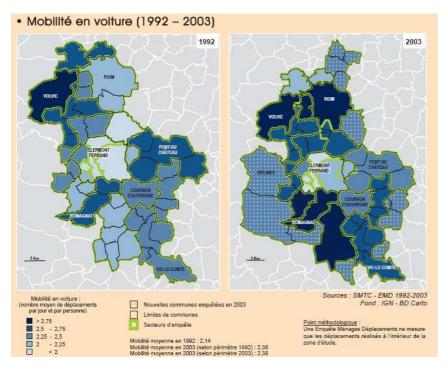
Des déplacements pendulaires concentrés sur Clermont-Ferrand, pôle majeur d'emploi et marqués par l'axe Nord-Sud :

Même si des pôles d'emploi se développent aux portes de Clermont, les différentes couronnes urbaines demeurent des zones résidentielles et la destination de Clermont-Ferrand prédomine pour les déplacements domicile travail.



_

³source: Observatoire des déplacements



En 2003, un tiers des 1,2 millions de déplacements quotidiens s'effectuent sur la seule commune de Clermont Ferrand et 70% des déplacements motorisés à l'intérieur de Clermont Communauté⁴.

Mais c'est entre la première et deuxième couronne que les déplacements augmentent le plus⁵.

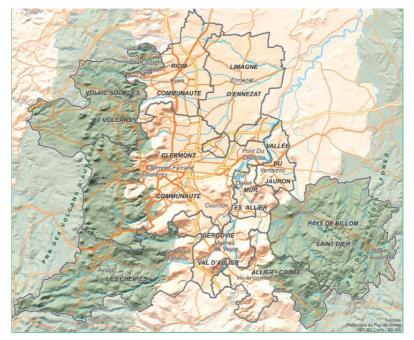
L'urbanisation et les grandes infrastructures de la métropole se sont implantées sur un axe Nord Sud entre la chaîne des Puys et le Val d'Allier.

Ce couloir entre les volcans et la vallée est un lieu de conflits potentiels dus à l'espace et aux pressions multiples:

- urbanisation le long de l'axe Nord Sud
- infrastructures routières
- sensibilité environnementale
- protection des terres agricoles...

La part de l'automobile progresse davantage le long de l'axe Nord Sud et donc dans les bassins de mobilité Nord et Sud alors que l'offre ferroviaire y est la plus compétitive.

Source agence Clermont-Métropole



Enfin, d'une manière générale, les déplacements pour motifs contraints (travail, scolarité) ne représentent plus qu'un tiers des déplacements totaux, loin derrière les déplacements désormais liés aux achats et aux loisirs.

147

⁴Source: SMTC, enquête ménage déplacements

⁵source: Observatoire des déplacements

En secteur urbain, un réseau récemment restructuré avec le tramway

Le périmètre des transports urbains (PTU) pour l'agglomération clermontoise s'est étendue de 19 à 22 communes entre 2000 et 2005. Dans le même temps, le PTU autour de Riom s'est étendu de 2 à 11 communes.

L'offre de transports urbains a donc globalement augmenté mais les lignes de bus urbains de ces deux périmètres sont restées déconnectées.

Avec la mise en service du tramway en novembre 2006 et le renforcement du réseau de bus, l'autorité organisatrice de transports collectifs marque sa volonté de concrétiser les ambitions affichées dans le Plan de Déplacements Urbains en matière d'inter modalité.

A titre d'illustration, la halte du tramway à la Pardieu deviendra en septembre 2007 un véritable pôle d'échange grâce à la desserte systématique par les TER et passera ainsi d'une fréquentation de 500 personnes par jour à plus de 2000.

La gare centrale de Clermont-Ferrand n'est actuellement pas desservie par la première ligne de tramway. La desserte est supposée être réalisée avec la construction de la deuxième ligne de tramway.

Un transport collectif routier interurbain centré sur la clientèle scolaire

Le réseau départemental organisé par le Conseil Général comprend une trentaine de lignes principales dont certaines sont intégrées en partie dans les PTU de Riom Co et Clermont Co. Une vingtaine de communes du Grand Clermont sont desservies par Transdôme au moyen de plus de 4 aller-retours par jour. Ce mode de déplacement est utilisé surtout par les scolaires.

Un potentiel ferroviaire à développer

L'existence d'une étoile ferroviaire avec un réseau de gares relativement dense au niveau métropolitain (Riom, Longues, Les Martres-de-Veyre, Le Cendre, Vertaizon, Pont-du-Château, Lezoux, Volvic, Durtol,...) est sans conteste un atout quant à la desserte locale de la métropole.

La composante Est/Ouest de ce réseau est sous-utilisée par rapport à la liaison Nord/Sud qui bénéficie d'un cadencement au quart d'heure aux heures de pointe.



Un développement des modes doux concentré sur la ville centre...

Malgré quelques zones piétonnes dans l'hypercentre clermontois et des espaces réservés le long de la ligne A du tramway, l'aménagement des cheminements piétons et deux roues n'est globalement pas attractif et sécurisé (accessibilité des personnes à mobilité réduite).

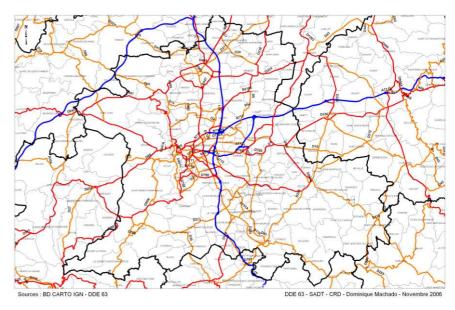
Pourtant la taille de l'agglomération permettrait d'utiliser les modes doux pour les déplacements de proximité (écoles, commerces, loisirs...), d'identifier des itinéraires structurants et de relier un réseau maillé avec celui des transports collectifs.

Le nombre de location de vélos grâce à "Moovicité" est rapidement passé de 3000 locations en 2002 à 19000 en 2005, et illustre le souhait des habitants de bénéficier d'une offre de déplacement dit en mode doux.

Un réseau de voiries structurantes d'une grande densité qui génère des saturations localisées sur le Sud de l'axe de transit national

Même s' il manque encore certains maillons au dispositif global du réseau de voiries (boulevard Sud Ouest), il faut souligner la grande densité des voies structurantes de l'agglomération: A71, A72, A75, ex-RN 89, ex-RN 9, réseau secondaire avec systèmes de rocades et réseau tertiaire interne à ces rocades.

Le Puy-de-Dôme est d'ailleurs le 3ème département selon l'importance du réseau routier départemental avec 7 300 km⁶.



L'accessibilité en voiture s'améliore et concurrence fortement les transports collectifs même quand ils sont performants



Du fait de l'amélioration du réseau routier et de la création de voies, les temps de parcours en voiture moyens ont diminué sur l'agglomération.

En voiture, la plupart des communes de Clermont Communauté sont à moins de 15 minutes du centre de Clermont.

L'isochrone à 30mn correspond à peu près à l'aire urbaine du Grand Clermont⁷.

Dans ce périmètre, les temps de parcours TER (de gare à gare) sont plus courts au Nord et à l'Est qu'au Sud qui possède plus de gares intermédiaires: Riom est à 10 mn, Vertaizon à 15mn, Vic le Comte à 20 mn.

⁶source: Conseil Général 63

 $^{^{7}}$ Source Observatoire des déplacements, les migrations locales du bassin du Grand Clermont, juin 2005

Tendances

Une coordination récente des autorités organisatrices des transports

Les quatre autorités organisatrices des transports locaux (Région, Département, SMTC de l'agglomération clermontoise et Riom Communauté) participent à la réflexion engagée sur le schéma des Déplacements parallèlement à la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU), qui théoriquement ne devrait concerner que les 33 communes inscrites dans les deux PTU.

La concertation publique autour du nouveau PDU a été lancée en novembre 2006 par les présidents du SEPAC et du SMTC, auprès des élus des 106 communes du Grand Clermont, des représentants des services et des associations concernées.

L'articulation de ces deux périmètres d'action (planification territoriale et organisation des transports collectifs) est à souligner, tout comme la création récente d'un partenariat institutionnel entre toutes les autorités de transports, gestionnaires de voirie ou de stationnement, via la Conférence des Déplacements lancée en février 2007.

La sortie de la dépendance automobile est affichée comme le principal défi à relever, via la réussite de l'inter mobilité.

Des ateliers thématiques ont été créés dans ce sens :

- la définition d'une politique globale de stationnement,
- l'amélioration des conditions d'attractivité des transports collectifs urbains,
- le développement des modes doux et autres modes alternatifs à la voiture,
- la rationalisation des transports de marchandises et des livraisons.
- l'organisation des plans de mobilité des entreprises et des scolaires.

La révision du PDU...pour une stratégie de déplacements équitables et durables à l'échelle du pays?...

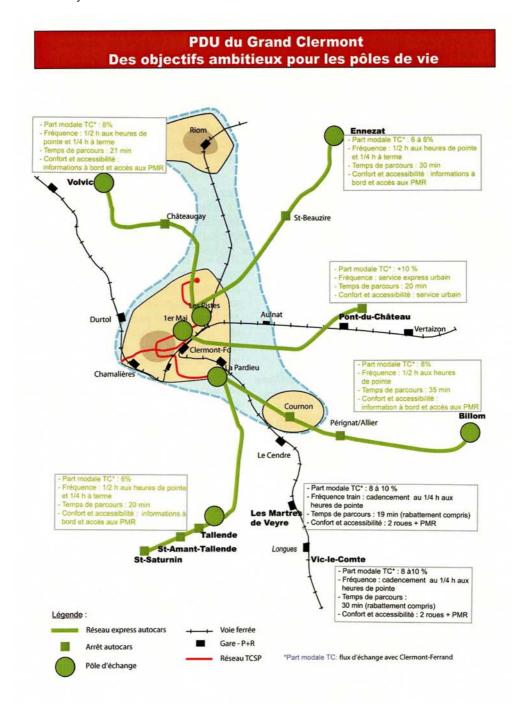
La révision concernera essentiellement l'optimisation des moyens en place et des investissements réalisés. Il devra répondre à la fois aux besoins traditionnels en déplacements situés à l'intérieur du PTU de Clermont-Ferrand mais aussi à ceux du Grand Clermont effectués aujourd'hui très majoritairement en voiture particulière.

Le nouveau PDU a pour ambition de proposer des alternatives attractives à ces déplacements en voiture afin qu'ils se reportent (quelques % suffiraient) sur d'autres modes de transport moins consommateurs d'énergie et moins polluants.

Le nouveau PDU doit mettre en place un schéma global multimodal des déplacements à l'échelle du pays pour provoquer une véritable évolution de mentalité en matière de déplacements: on doit pouvoir se déplacer demain, dans le Grand Clermont, vite et de façon pratique sans avoir recours à la voiture.

Les deux objectifs essentiels du PDU sont⁸ :

- développer une offre de transports collectifs pertinente et multimodale selon chaque type de territoires
- optimiser les moyens existants



Dans ce cadre, des projections de la demande de déplacements ont été réalisées selon deux scénarios : un premier scénario de maîtrise de l'urbanisation et un scénario tendanciel, chacun de ces scénarios prenant comme hypothèses une augmentation de 40 000 habitants et de 17 000 emplois sur le territoire du Grand Clermont.

8

⁸ Source SMTC, schéma multi modal des déplacements

Le scénario basé sur la poursuite des tendances actuelles montre l'amplification de la dépendance à la voiture, au détriment des modes doux et des TC.

En revanche, le scénario basé sur un développement urbain maîtrisé qui renforce les pôles urbains existants réduirait l'usage de la voiture, sa part modale diminuant de 1,8 points⁹.

Enfin, pour accompagner les effets bénéfiques d'un tel scénario de développement urbain, il apparaît nécessaire d'améliorer l'offre de transports par d'autres leviers forts de maîtrise du trafic automobile:

- une politique volontariste de limitation du stationnement dans le centre ville et en contrepartie d'augmentation des places dans les parcs relais pour favoriser l'inter modalité
- des mesures de restrictions de capacités des voiries pour assurer la priorité aux transports en commun.

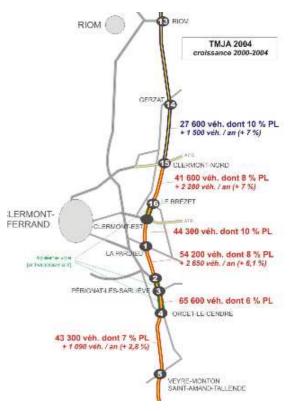
L'A75 au sud : la saturation en 2020, d'où une mise à 2x3 voies...

L'axe A 71 - A75 est l'axe le plus chargé de la métropole et proche de la saturation sur certaines sections, notamment au droit de Pérignat-les-Sarlièves avec plus de 65 000 véhicules/jour.

Cet axe assure principalement un rôle de desserte locale puisque, en jour ordinaire (hors grandes migrations saisonnières), le trafic local peut être 4 à 5 fois supérieur au trafic de grand transit, respectivement estimés à 50000 et à 10 000 véhicules/jour¹⁰.

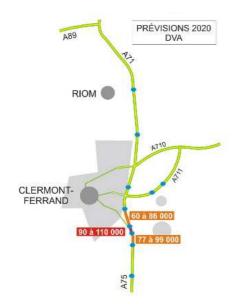
Suite à l'ouverture du viaduc de Millau fin 2004, le trafic de transit croît de manière soutenue. Cet axe a par ailleurs vocation à délester les itinéraires A 6/A 7 et A 20 en cas de difficulté temporaire. Il est nécessaire pour cela qu'un trafic de transit d'environ 25 000 véhicules/jour puisse emprunter l'axe nord sud dans des conditions de fluidité convenable.

Et le trafic local semble augmenter encore plus fortement que celui du transit (par exemple, entre 2004 et 2005, la hausse de trafic au droit d'Aubière est de + 4 100 véhicules, contre + 1 300 à + 1 600 à Authezat, Issoire, Moriat).



⁹ Source SMTC, schéma multimodal des déplacements

CETE de Lyon, septembre 2006, lors des migrations saisonnières, le trafic de transit peut monter à 50 000 véh/jour.



La saturation du trafic de transit est donc prévisible à l'horizon 2020 au droit de l'agglomération, et surtout au sud¹¹, avec des trafics estimés à près de 110 000 véhicules/jour, qu'il convient de comparer à la capacité actuelle (65 000 véhicules/jour).

L'enjeu pour l'Etat de garantir dans des conditions de fluidité suffisantes l'exploitation du trafic autoroutier national nécessite donc une augmentation de la capacité de l'axe Nord Sud à l'horizon d'une dizaine d'années.

Le principe d'une solution technique permettant de concilier le plus longtemps possible sur la même infrastructure, les augmentations relatives du trafic de grand transit et du trafic urbain, est envisageable dans le cadre d'une mise à 2x3 voies des sections les plus chargées. Le coût d'une telle solution serait largement inférieur à celle d'une solution plus lourde de type dédoublement de l'itinéraire avec création de sections nouvelles.

En outre, cette solution pourrait être progressivement mise en oeuvre, chaque section entre échangeurs pouvant être traitée lorsque la saturation intervient. Elle apparaît enfin facilement compatible avec la mise à 2x3 voies prévue sur la partie concédée de l'A71 à SAPRR au sud du péage de Gerzat lorsque le trafic atteindra 45 000 véhicules/jour, chiffre susceptible d'être atteint vers 2012.

...et des boulevards urbains

Cette solution nécessite toutefois que la politique de développement de l'agglomération soit conduite de façon à ne pas surcharger l'axe nord-sud. La voirie primaire de l'agglomération devra notamment permettre des échanges interquartiers sans nécessité d'utiliser l'autoroute. La sollicitation des collectivités locales est désormais moins à rechercher sous la forme simple de contributions financières que d'une réelle complémentarité entre leurs réalisations et celles de l'Etat.

Il appartient donc désormais aux collectivités territoriales de prendre notamment en charge les aménagements permettant de disposer d'une continuité de voirie entre le Brézet et la déviation du Cendre, avec échange avec A 711, aménagements dont le principe est inscrit au schéma directeur de 1996 et qui avait fait l'objet d'un arrêté de prise en considération.

La réalisation d'un tel boulevard urbain devra permettre aux collectivités de proposer une offre performante en matière de transport collectif pour assurer la desserte du secteur est de l'agglomération, au-delà de l'autoroute, notamment en direction des grands équipements comme la grande halle d'Auvergne, le Zénith et le centre d'affaires du Zénith.

_

Source: Ministère de l'Equipement, CETE de Lyon, septembre 2006

AXE NORD SUD DE L'AGGLOMERATION DE CLERMONT FERRAND A 71 - A 75

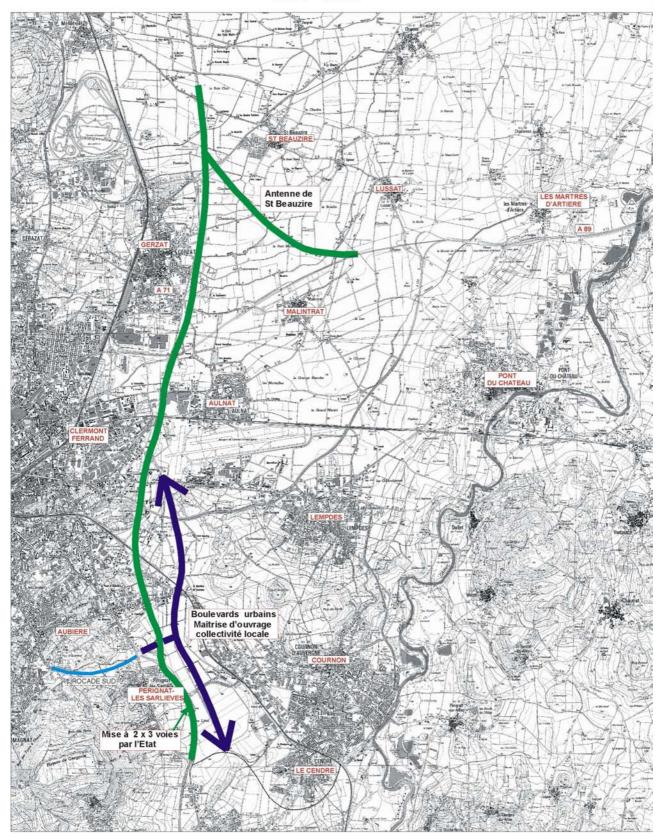
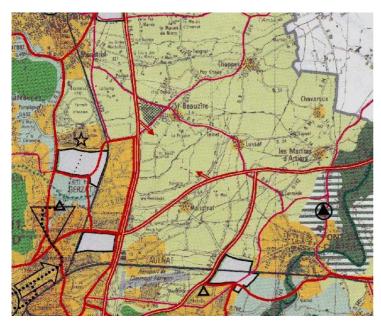


Schéma de principe d'aménagement de l'axe nord-sud, février 2007, source DDE63

Vers une amélioration des dessertes au-delà de Clermont-Ferrand ...

Pour compléter l'intervention de l'Etat (via les sociétés autoroutières concessionnaires) dans le domaine routier relevant de sa compétence, il convient de rappeler que la construction de l'A89 entre Balbigny (dans la Loire) et La Tour de Salvagny (dans le Rhône) a récemment débuté, avec une échéance de mise en service annoncée par ASF pour fin 2012. Longue de 50 km, cette section finalisera la grande liaison autoroutière est-ouest qu'est l'A89 permettant de relier la façade atlantique à la région Rhône-Alpes.



Antenne de St Beauzire (source Schéma directeur)

Dans ce cadre, il est important de rappeler que la concession ASF pour A89 prévoit la réalisation du barreau de liaison dit "Antenne de Saint-Beauzire entre A 71 et A 72 de façon à éliminer le phénomène de rebroussement (6 km d'allongement de parcours) de l'itinéraire actuel.

La réalisation de ce barreau améliorera le service rendu à l'usager par la continuité de l'A 89, plus encore si l'implantation des barrières de péage est reconsidéré.

L'antenne de Saint Beauzire a fait l'objet d'une bande d'étude dans les documents d'urbanisme. Il est constaté que l'urbanisation se rapproche de cette bande d'étude et une protection de type emplacement réservé s'avère désormais nécessaire.

Il convient aussi de signaler que le désenclavement de la ville de Vichy va beaucoup évoluer à l'horizon 2012. En effet, des projets de contournement et de raccordement au réseau autouroutier sont en marche: continuité autoroutière avec l'A 719 (SAPRR), contournement sud-ouest de Vichy (Conseil Général de l'Allier) et, à plus longue échéance, contournement Nord-Ouest (Etat).

L'ensemble de ces réalisations participeront au développement du territoire vichyssois, celui se rapprochant par l'autoroute à 45 minutes de Clermont-Ferrand (contre 55 minutes actuellement).

Notons aussi que la question du désenclavement se pose à l'échelle du Massif Central dans les domaines routier, ferroviaire et numérique. L'Etat fait en sorte qu'elle fasse l'objet d'une réflexion spécifique pour dégager les enjeux en matière de mobilité et d'offre multimodale à cette échelle, en lien avec les perspectives de développement de chacun des territoires et des axes structurants à l'échelle nationale et européenne.

L'amélioration des dessertes ferroviaires de Clermont-Ferrand a fait l'objet d'un développement dans le chapitre 6 du présent document traitant du renforcement des dynamiques métropolitaines.

7c ►

Enjeux en matière de déplacements

Ouvrir, dans le cadre du SCOT, un débat public sur l'usage de la voiture sur le Grand Clermont.

Avec la création de la conférence des déplacements, les conditions sont réunies pour :

- mettre en œuvre une politique de déplacement coordonnée sur l'espace du grand Clermont
- prendre les nécessaires mesures de restrictions de la circulation automobile et du stationnement en zone urbaine dense
- développer d'autres offres de transport : transports collectifs, modes doux

Pour être pleinement acceptées, ces mesures doivent être largement débattues car elles touchent à l'attachement fort des Clermontois à leur voiture particulière.

Mettre en place une offre performante entre pôles de vie et zones urbaines centrales, pour attirer des clientèles non captives :

- en développant des transports en commun alliant confort et rapidité.
- en améliorant l'interconnexion rapide tramway-gare ferroviaire et routière, ainsi que la capacité des parkings relais.

Concentrer l'urbanisation nouvelle (habitat, activités) dans les pôles, l'espace métropolitain dense ou dans des zones facilement desservies en TC.

Donner la priorité à des projets de renouvellement voire de densification de quartiers existants et promouvoir de nouvelles zones d'habitat et d'activités dans les pôles de vie et zones proches des réseaux de transport.

Concevoir néanmoins une alternative routière à l'autoroute dans le cadre des aménagements de ces nouveaux espaces tant au nord qu'au sud de l'agglomération.

Développer une politique d'urbanisme vigoureuse quartier par quartier.

Il s'agit notamment de favoriser une offre minimum de services et de commerces dans les quartiers et d'offrir des espaces publics favorisant les modes doux.

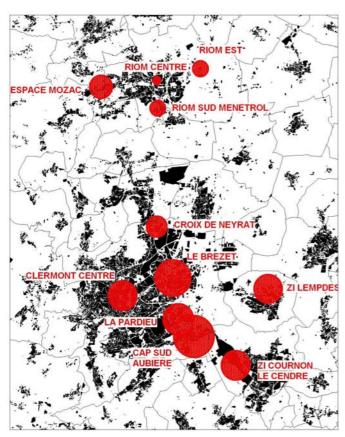
d

Penser l'offre commerciale avec de nouvelles exigences urbanistiques et environnementales

Diagnostic

Une offre en grandes et moyennes surfaces conséquente mais déséquilibrée sur le plan géographique...

La métropole clermontoise joue pleinement son rôle de métropole départementale pour ce qui concerne l'offre commerciale. Elle présente une densité commerciale globale en grandes et moyennes surfaces d'un niveau globalement comparable aux autres grandes agglomérations françaises équivalentes. 225 grandes et moyennes surfaces (recensement 2004), 1 226 m² de surface commerciale pour 1 000 habitants (pour une moyenne nationale de 1 035 m² par habitant) permettent bien d'assurer la couverture des besoins de la population de manière satisfaisante et de satisfaire la demande départementale dirigée vers la ville centre pour ce qui concerne la plupart des commerces anomaux.



La distribution spatiale de l'offre commerciale de l'agglomération est moins satisfaisante et contribue à plusieurs déséquilibres majeurs.

En effet, l'offre est essentiellement concentrée sur une dizaine de sites, dont la moitié sont situés dans le quadrant sud est.

Les pôles commerciaux de ce quadrant totalisent environ 80% des surfaces commerciales totales, alors même que ce quadrant n'accueille que 50% environ de la population du territoire couvert par le SCoT.

L'ouest de l'agglomération, certes moins peuplée et contrainte par la géographie, est dépourvue d'offre réellement accessible.

Le développement relativement récent sur des zones qui n'avaient pas toutes une vocation commerciale lors de leur conception a de nombreux impacts négatifs.

La tâche urbaine (en noir) et les surfaces relatives des pôles commerciaux (en rouge), source DDE63

Qui pèse sur la préservation des commerces de proximité...

Premièrement, la puissance du pôle sud ainsi constitué n'a pas permis de maintenir ou de développer une offre suffisante dans les autres secteurs de l'agglomération. La faiblesse de l'offre commerciale « centre ville » de Clermont Ferrand contribue également à la perte d'attractivité résidentielle du centre. Plus largement, les pôles commerciaux des centres bourgs et des pôles résidentiels récents sont relativement faibles et n'offrent pas, pour certains, la diversité commerciale qui pourrait être attendue au regard des caractéristiques socio-économiques des résidents.

Et sur l'accessibilité des zones commerciales...

Deuxièmement, le déséquilibre entre la répartition de l'offre commerciale et les zones résidentielles pèse lourdement sur les infrastructures de transport. De fait, l'A 75 et les accès aux diffuseurs sud (Pardieu, Aubière) sont désormais les axes structurant du vaste regroupement de pôles commerciaux du quadrant sud est ; la superposition de ce trafic d'agglomération aux heures de pointe commerciale avec le trafic de transit ou de « sortie d'agglomération » aggrave les problèmes de saturation.

Troisièment, le développement faiblement coordonné des pôles commerciaux du quadrant sud est, et dans une moindre mesure des autres pôles, n'a pas été accompagné d'une réflexion qualitative suffisante. Il en résulte de graves désordres fonctionnels, le principal restant l'inadaptation des réseaux viaires et des offres de transport collectifs aux journées de pointe (vendredi en soirée et samedi).

La qualité urbanistique, paysagère et architecturale de ces pôles est aussi significativement insuffisante au regard des ambitions métropolitaines, insuffisance renforcée par la localisation de ces pôles sur les principaux axes de pénétration dans l'agglomération (A 75, RN 9...).



Tendances

Une charte de développement commercial récente

Fin 2006, Les élus du SEPAC ont adopté une charte de développement commercial du Grand Clermont pour 2006-2010 afin "de promouvoir un modèle de développement commercial plus cohérent, plus équilibré et prenant en compte les nécessités d'un développement durable (optimisation de l'utilisation du foncier, respect de l'environnement, insertion urbanistique et paysagère, réduction des déplacements motorisés ...)".

Cette charte privilégie la requalification des pôles existant (paysage, urbanisme, accessibilité) plutôt que le développement de nouveaux pôles. Néanmoins, deux projets de zones thématiques à vocation "culture-loisirs" sont aujourd'hui actés et doivent être considérés comme des pôles existants :

- un programme de développement de 12 ha à la périphérie Est de Riom, à proximité immédiate du péage autoroutier
- un projet de 15 à 20 ha près de la grande halle à Cournon. Ce dernier pôle confortera le déséquilibre mentionné plus haut.

La charte prévoit également d'attacher une attention particulière aux projets d'aménagements urbains et aux stratégies de renforcement de l'attraction commerciale aux centres villes de Riom et de Clermont-Ferrand. Concernant le centre de Clermont-Ferrand, on peut déjà relever que l'opération "Carré de Jaude 2" qui prévoit un ensemble commercial d'une soixantaine de commerce "d'enseignes à forte notoriété", bien qu'ayant été menée au détriment du patrimoine bâti, contribuera à renforcer l'attractivité et l'image du centre ville.

La charte n'aborde pas clairement la problématique de la répartition spatiale et de la desserte des pôles. Sur ce dernier point, il convient de noter que l'extension de la ligne de tramway jusqu'à la gare de la Pardieu permettra de desservir le cœur du pôle commercial correspondant. La valorisation de cet investissement et des nouvelles stations suppose cependant que la démarche de requalification s'appuie sur une réflexion d'ensemble qui intègre notamment le thème de la diversification fonctionnelle (commerces, bureaux, équipements publics...).

Quelques efforts dans le domaine architectural à soutenir et accompagner

Les nouveaux équipements commerciaux, quelle que soit leur taille, s'implantent stratégiquement sur les trajets domicile-travail de leurs clients. Outre le fait qu'ils participent à la déprise des commerces en centre-ville, ils tendent à banaliser toutes les entrées de ville.



Entrée sud de Clermont, source DDE63

Si des efforts sont faits en matière architecturale, notamment dans la composition des nouvelles zones, en vue d'une meilleure qualité visuelle, un meilleur traitement des abords (contre-allée, aménagements paysagers, stationnements, enseignes et pré-enseignes...) permettrait de valoriser les réalisations architecturales nouvelles et de se démarquer d'une logique d'aménagement uniquement routière.



ZA Cribes, source DDE63

Enjeux en matière d'urbanisme commercial

Maintenir une offre de commerce de proximité dans les bourgs centre et les quartiers, en lien avec le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière (modes doux, transports collectifs...).

Préciser les orientations qui permettront à la ville centre d'assumer sa fonction de métropole régionale en matière d'offre commerciale.

Introduire des notions de qualités architecturales et d'insertion urbaine lors de l'émergence des projets et de la requalification des pôles périphériques existants.

Améliorer la desserte des zones existantes.



concilier qualité de vie, qualité urbaine et solidarité pour attirer forces vives et activités nouvelles

Clermont-Ferrand, ville la mieux adaptée aux familles



"Clermont-Ferrand, la ville et la campagne. Dynamisme économique, bons systèmes de soins et d'éducation... Le tout dans un écrin de nature. La capitale auvergnate cumule les atouts pour l'équilibre familial." L'Express, 10 mai 2004.

Couples avec enfants en quête d'air pur, ne cherchez plus : Clermont-Ferrand a tout pour vous accueillir. C'est le principal enseignement d'un classement réalisé par l'Express en 2004 où la cité auvergnate coiffe sur le poteau Dijon, Poitiers et Angers, mais aussi Toulouse, Nantes et Montpellier, plus habituées aux lauriers des palmarès.

L'Express a évalué les points forts et les points faibles des 100 plus grandes aires urbaines, à travers 13 palmarès thématiques (culture, sécurité, commerce...) et 3 classements généraux (jeunes, familles, retraités). Conclusion : les villes à taille humaine prennent leur revanche.

Le Nouvel Observateur de janvier 2007 place Clermont Ferrand au rang des premières métropoles où il fait bon vivre en France.

...Toutefois, d'autres indicateurs 1 placent Clermont-Ferrand parmi les métropoles les moins attractives.

Les jeunes ont tendance à partir pour réaliser leurs études supérieures, un des principaux motifs de mobilité dans la vie une fois leurs études terminées : " c'est entre 20 et 29 ans, à l'entrée de la vie active que les mouvements migratoires sont les plus nombreux ² ".

Les auteurs du rapport de la DIACT mettent en évidence 4 facteurs explicatifs d'attractivité : le développement d'activités de haute connaissance, le degré de diversification de l'économie, l'accessibilité des réseaux de transports, la synergie exercée par la métropole à l'égard des autres villes.

Ces facteurs associés à une population étudiante et active jeune contribuent à l'émulation d'un territoire. C'est pourquoi, le Grand Clermont est dans une situation paradoxale ; il bénéficie d'un environnement naturel préservé mais il doit, face au déclin démographique et au départ des jeunes actifs, renforcer les atouts qu'il détient en matière de cadre de vie et de qualité de vie et aussi de lien social.

La qualité de vie est un sujet plus subjectif que ceux abordés précédemment ; pour les dirigeants et les familles, elle n'en constitue pas moins un facteur décisif dans les processus de choix d'implantation des activités et des familles.

Le renforcement d'offres ³ sur les secteurs de la santé, du patrimoine, du sport, de l'enseignement supérieur ainsi qu'une offre d'emplois adaptés, un dynamisme social et culturel, un parc de logements accessibles peuvent concourir à l'attractivité des populations nouvelles qui viendront s'installer.

¹ Rapport novembre 2006 réalisée à la demande de la DIACT sur l'attractivité des métropoles

² Insee Auvergne 2007

³ offres complémentaires les unes des autres indépendamment de leur ordre de présentation

Concilier au quotidien vie moderne et qualités architecturale, urbaine et paysagère pour une meilleure image du Grand Clermont...

...en commençant par les entrées de ville



Diagnostic

Les entrées de ville restent toujours les points de cristallisation de la dégradation des espaces urbains périphériques modernes ...

Autour des noyaux de patrimoine ancien des centres-villes et bourgs, l'urbanisation s'est étalée avec ses faubourgs le long des axes routiers avec un souci de qualité durant la première moitié du 20e siècle.

L'essor économique d'après guerre, l'avènement de la société de consommation et le développement du mode de vie autour de l'automobile ont servi de catalyseur à la croissance rapide du péri-urbain commercial, reportant la limite urbain / rural de plus en plus loin.

Le monde du commerce a pu y déployer sa logique propre de profit à court terme : terrains moins cher, effet vitrine le long de la voie, construction de nature industrielle facile à édifier, facilité d'accès et de stationnement.

Ainsi, la grande distribution a pu prendre son essor tout en apportant par la taxe professionnelle une certaine richesse à quelques communes.

Mais ce développement a eu pour corollaire la fragilisation de l'appareil commercial des centres-villes et des bourgs (disparition des commerces de bouche) et une urbanisation très disparate dont la colonne vertébrale est l'axe routier (voie de pénétration vers le centre urbain ou voie de contournement).

Ainsi, les entrées d'agglomération véhiculent dans la plupart des cas une image de désordre, d'amoncellement de panneaux publicitaires, d'enseignes commerciales, de parking en façade, d'enfilades de bâtiments "boites à chaussures" sans souci de qualité ou d'intégration paysagère.

... malgré une réglementation "Amendement Dupont" de 1995 exigeant la qualité urbaine des aménagements.

Depuis une vingtaine d'années, le développement anarchique, destructuré et désordonné des entrées d'agglomération interpelle les pouvoirs publics qui se sont mobilisés.

"Les entrées de ville ou redonner le goût de l'urbanisme" tel est le titre du rapport élaboré en juin 1995 par la sénateur Dupont. Partant d'une préoccupation sur l'état de dégradation des paysages des entrées de ville, ce rapport conclut à la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics visant à contrôler le processus d'urbanisation de ces zones.

La suite donnée à ce rapport fut un amendement introduit dans la loi du 2/02/95 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite "Loi Barnier" qui est devenu l'article L 114.1.4 du Code de l'Urbanisme. Il réglemente les entrées de ville le long des voies "à grande circulation" depuis sa mise en vigueur du 1^{er} janvier 1997.

La loi impose la définition d'un "projet urbain" sous peine d'inconstructibilité en bordure des grandes infrastructures sur une bande de 75 ou 100 m de part et d'autre de la voie à grande circulation ou de l'autoroute.

... le Pays du Grand Clermont n'échappe pas à la dégradation de ses entrées de ville.

Sur l'agglomération les entrées du cadran Est ont une vocation industrielle et commerciale assez nettement identifiée.



Le pôle commercial Sud-Est est le plus important avec d'importantes zones commerciales à Aubière, Clermont et Cournon. Ainsi, l'avenue du Roussillon et l'avenue Ernest Cristal donne une image confuse à cause de l'anarchie architecturale générale, de la multiplication des panneaux publicitaires et un espace public très peu aménagé ne participant pas à la structuration de l'espace.

Au nord de Clermont-Ferrand, l'entrée sur l'axe RN 9 présente les mêmes caractéristiques.



notamment au sud de l'agglomération clermontoise, où "l'effet vitrine" le long des voies a fixé des espaces commerciaux très attractifs :

- par suite de la recherche de la rentabilité et l'efficacité commerciale à court terme et du poids de la grande distribution face aux acteurs institutionnels.
- par suite d'une difficulté d'anticipation et de planification d'aménagement des territoires stratégiques
- d'où des conséquences sur l'engorgement automobile aux heures de pointe et sur la désorganisation du réseau des cheminements piétonniers

La prise en charge de la qualité des entrées de ville est rendue complexe par :

le nombre important d'acteurs concernés (maîtres d'ouvrage et gestionnaires des voies routières, aménageurs de zones, porteurs de projets économiques, annonceurs publicitaires, particuliers, autorités compétentes en urbanisme...), avec des intérêts et des sensibilités différenciés...

Tendances

Des initiatives diverses, dans la réflexion comme dans l'action pour améliorer la qualité des entrées de ville...

- ➤ la prise de conscience locale sur les effets négatifs pour l'image de l'agglomération clermontoise a motivé en 1997 une étude⁴ s'inscrivant dans le cadre des chartes paysagères 1 % développement économique et paysage : diagnostic et préconisations sur 14 itinéraires qui est resté sans suite opérationnelle ;
- des réflexions à l'échelle communale pour le traitement approprié des entrées de ville à travers les documents de planification : révision de PLU, règlement de ZAC ;
- > des réflexions à l'échelle intercommunale pour réhabiliter des entrées d'agglomération désorganisées par le commerce : Riom Communauté et Espace-Mozac
- des règlements de publicité adaptés isolément par les communes de Clermont-Fd, Orcines, St-Genès-Champanelle, Cournon, Aubière;
- be des aménagements paysagers liés à des grandes voies routières (A75, voie de contournement de l'agglomération clermontoise) ou des noeuds routiers importants (giratoires) mis en oeuvre par les gestionnaires des voies : Etat, Conseil Général ;
- des recherches de qualité dans de nouveaux projets : ZAC des Ribes à Aubière, Brézet Est à Clermont, Espace-Mozac avec Leclerc-Enval (voir photo);



des efforts d'embellissement par le fleurissement et le paysagement d'entrées de petites villes et de bourgs : Cébazat (voir photo), Aulnat, et de la liaison entre l'aéroport de Clermont et le centre-ville ;



Etude SYCOMORE, Valorisation des abords des grandes infrastructures, projet de chartes paysagères des entrées de ville, COMAC, 1997

> des réalisations modestes mais qui vont dans le sens de l'amélioration en jouant sur le végétal, du mobilier urbain et des facilités de circulation par des contre-allées :



entrée Nord de Riom.



entrée de Clermont par l'A71 et les Pistes,

qui gagneraient à s'appuyer sur une méthodologie cohérente et partagée...

- Poursuivre la réflexion engagée en 1997 sur l'agglomération clermontoise autour d'un partenariat renforcé et volontaire et l'actualiser en profitant du retour d'expérience d'autres agglomérations promues par la Ligue Urbaine et Rurale (Rouen, Alençon, Amiens, Besançon, Sète, Vitré...).
- Engager une méthodologie de travail en concertation avec les acteurs locaux : élus agence d'urbanisme, acteurs économiques, gestionnaires de voirie, administrations d'Etat pour dégager un savoir-faire reproductible à partir d'une sélection de sites significatifs.
- Initier un projet ambitieux et exemplaire de requalification d'entrée de ville et faire acte de candidature au concours national des entrées de ville.

avec des objectifs concrets...

comme, par exemple,

- Rechercher une identité de perception "lisible" des villes et des bourgs du Grand Clermont pour la promotion de l'image du Pays du Grand Clermont.
- Étudier le paysage et les cônes de vues pour sa préservation et sa mise en scène, notamment des sites qui offrent des balcons sur la ville comme La Pierre Carrée (RD 941) et Gandaillat (A 720).

- Composer et structurer les espaces environnants à partir de la voie en organisant toutes les fonctions pour la sécurité de tous les usagers : automobilistes, cyclistes, piétons.
- Travailler sur la qualité opérationnelle des projets : revêtements des voies, plantations, mobilier urbain, éclairage, signalisation, réseaux enfouis, facilité d'entretien, ...

sur la base d'une volonté des décideurs locaux

- Construire autour de structures intercommunales (communauté de communes ou d'agglomérations) une dynamique de réflexion et d'actions d'aménagement.
- Engager une politique foncière (emplacement réservés, plan d'alignement) sur les voiries et espaces publics, lieux de mobilisation de la qualité.
- Mettre en place des règlements de publicité cohérents entre eux.
- Traduire l'exigence de qualité de façon réglementaire et opérationnelle : règlement de zone dans documents d'urbanisme ou ZAC, application de l'amendement Dupont.
- Redéfinir le statut des voies d'entrée d'agglomération pour légitimer les interventions intercommunales : voie d'intérêt communautaire ?
- Saisir l'opportunité de la réforme de l'urbanisme commercial (envisagée prochainement) pour intégrer des critères de qualité urbaine, architecturale et de développement durable dans les demandes d'ouverture de surface commerciale.



Rechercher une image identitaire des entrées de ville, autour de l'architecture et du paysage, pour intervenir à chaque échelle du pays du Grand Clermont.

Construire les conditions d'un dialogue et d'un partenariat durables avec tous les acteurs concernés.

Assurer à l'échelle intercommunale la mise en oeuvre des projets notamment par des outils réglementaires et une stratégie foncière.

La culture...

« C'est le parfum qu'un territoire distille, c'est la manière d'habiller une ville, de l'habiter... c'est le signe d'un territoire ouvert au monde ».⁵



Diagnostic

Un effort important réalisé ces dernières années en équipements structurants :

des salles de spectacle modernes et performantes

De nombreuses salles de spectacles modernes et performantes existent déjà et offrent une programmation de qualité : la Coopérative de mai, le Zénith d'Auvergne...

Le chantier de restauration de l'Opéra-théâtre, la plus prestigieuse des scènes clermontoises, ouvrira bientôt. Il permettra de doter la ville d'un équipement modernisé qui, en symbolisant parfaitement l'architecture urbaine de la Belle Époque, contribuera à l'embellissement du centre-ville et de la place de Jaude.

Des manifestations et des artistes internationalement reconnus

Chaque année, le Festival du Court-métrage (crée en 1979) attire en Auvergne des dizaines de milliers de spectateurs et un marché du film très prisé des professionnels.

L'Orchestre régional d'Auvergne, depuis 25 ans, joue un rôle d'ambassadeur culturel au delà de nos frontières. Reconnu aujourd'hui comme l'une des meilleures formations de France et d'Europe dans la catégorie des orchestres de chambre, il se produit régulièrement à l'étranger dans les salles les plus prestigieuses, affichant une activité d'en moyenne 70 concerts par an.

Plébiscitée pour sa programmation, la Comédie de Clermont-Ferrand, "scène nationale", ne cesse d'augmenter et de diversifier son public. Nul doute qu'avec une nouvelle implantation dans un lieu identitaire adapté, complété par des lieux de résidences, notamment chorégraphiques, son succès se confirme.

Des structures culturelles existantes ou en cours de réalisation

Le pôle d'enseignement supérieur de l'Ecole régionale des Beaux-arts, acteur essentiel du développement culturel et économique de l'Auvergne, attire de plus en plus d'étudiants de la France entière.

L'installation en 2009 de la Bibliothèque communautaire interuniversitaire dans le quartier Kessler-Rabanesse, le long de la ligne de tramway, va enrichir l'offre culturelle et scientifique du territoire. Deuxième plus grand équipement de lecture publique après la Bibliothèque nationale, elle offrira, sur 25 000 m², 1 400 places assises et 498 postes informatiques donnant accès à plus d'un million de documents et d'ouvrages. En fusionnant les collections universitaires (lettres et sciences humaines) et de lecture publique, le nouvel équipement favorisera l'accès des étudiants, des chercheurs et du grand public aux collections et aux services.



(source : DRAC Auvergne/bibliothèque communautaire)

⁵ Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'économie et de l'emploi de la région Wallonne

L'implantation de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand dans l'ancien sanatorium Sabourin, protégé au titre des monuments historiques, fait également partie des projets phares en voie de réalisation.

Quelques insuffisances à traiter dans certains domaines pour renforcer l'attractivité amorcée

De même que la Comédie de Clermont-Ferrand, "scène nationale", n'a pas encore trouvé sa localisation définitive, le Fonds régional d'art contemporain était jusqu'à aujourd'hui à la recherche de locaux plus adaptés et plus dignes de la qualité de ses collections. La détermination de l'Etat, de la Région et de la Ville laisse espérer que ce problème sera incessamment résolu.

Les activités musicales et lyriques de Clermont-Ferrand mériteraient, elles aussi, que soit améliorée la qualité des conditions de leur diffusion.



Tendances

« Les ressources culturelles comme levier d'attractivité d'activités nouvelles »⁶

Le raisonnement en termes d'attractivité culturelle repose sur le fait que les ressources culturelles améliorent le cadre de vie et sa qualité en attirant des entreprises et des hommes. L'un des principaux leviers de l'attractivité de la culture réside dans l'amélioration liée à l'image qu'ont les territoires et au cadre de vie qu'ils proposent.

Ainsi, dans son ouvrage sur la planification urbaine et la renaissance des villes, Graene Evans ⁷ énumère un certains nombre de facteurs culturels entrant dans la qualité de vie et susceptibles d'influencer la localisation des activités (cf.tableau).

Facteurs	d'attractions	(en	0/0	1

Accès à un environnement agréable	93
Musées, théâtres, concerts	69
Patrimoine Monumental	69
Parcs et jardins publics	62
possibilité de faire du sport	54
vie nocturne et café	50

Cette étude sur les villes britanniques semble montrer que ce sont moins les actifs culturels en soi que leur conjonction et la possibilité d'en bénéficier qui sont déterminantes.

⁶ Xavier Greffe: la mobilisation des actifs culturels de la France (2006)

Graene Evans, Cultural Planning: an urban renaissance? London, Routledge, 2001

Enjeux en matière d'équipements culturels

Un territoire porteur de réalisations et de projets prometteurs mais qui doit absolument pallier les lacunes constatées pour permettre l'épanouissement dans les meilleures conditions des propositions artistiques et culturelles, répondre aux curiosités du plus grand nombre et susciter des intérêts nouveaux.

La création d'un Centre de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, en partenariat avec les universités et les organismes de recherche, pour promouvoir les sciences et les technologies, ainsi que l'esprit d'entreprise.

Un patrimoine clermontois abondant qui doit permettre la matérialisation de tous ces projets, sans bouleverser le tissu urbain et son identité architecturale.

Un champ d'activité où Clermont-Ferrand doit pleinement jouer son rôle de capitale régionale.

L'enseignement supérieur

pour valoriser le capital humain et attirer les talents



Diagnostic

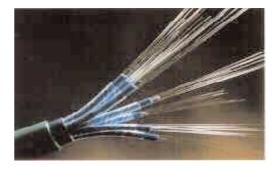
Clermont Ferrand accueille sur son territoire environ 35 000 étudiants post-baccalauréat, principalement dans deux universités et six écoles d'ingénieur.

Si leur localisation est principalement située à Clermont Ferrand, des départements des deux IUT sont répartis sur le territoire régional (Montluçon, Moulins, Vichy, Le Puy, Aurillac), ce qui place l'agglomération en position de centre dans ce domaine universitaire.

Un enseignement supérieur et les recherches associées qui se structurent peu à peu.

La présence en région de plusieurs organismes de recherche (INRA, CNRS; Cemagref, INSERM), qui ont d'ailleurs contracté avec les universités dans des unités mixtes ou des fédérations de recherche, consolide fortement le potentiel scientifique universitaire clermontois.

Pour répondre aux défis posés par la nécessité de constituer des masses scientifiques critiques et de développer la pluridisciplinarité, des structurations conséquentes sont intervenues dans un passé plus ou moins proche:



- par la création par exemple du Centre de Recherche en Nutrition Humaine, de la Fédération de recherche "Technologies de l'Information, de la Mobilité et de la Sûreté", du Pôle Auvergne de Cancérologie, du laboratoire interuniversitaire "Génétique, Reproduction et Développement", la Maison des Sciences de l'Homme.
- auxquelles il faut ajouter les projets de création de Fédérations de recherche en Environnement et en Chimie.

Les quatre axes de recherche du CPER 2007-2013, Territoire, Agriculture et Alimentation en Auvergne, Environnement, Innov@pôle, Santé, confortent l'ensemble du dispositif de recherche régional, principalement concentré dans l'agglomération clermontoise.

Plusieurs défis sont à relever par cet ensemble universitaire : structuration plus forte des universités et des écoles d'ingénieurs, capacité à attirer encore plus des étudiants hors de la région Auvergne (l'académie de Clermont Ferrand se situe au 4ème rang national pour l'accueil d'étudiants chinois), capacité à attirer des jeunes chercheurs de grande valeur et à, les maintenir à Clermont.

L'enseignement supérieur partenaire dans les projets d'innovation technologique.

La création de nouveaux produits, procédés ou services, intégrant des nouvelles connaissances et des technologies les plus actuelles et répondant à une demande sociale sans cesse renouvelée, est un impératif dans une économie ouverte sur le monde entier.

La valorisation des résultats de la recherche par transfert technologique ou par création d'entreprises innovantes, fait l'objet de plusieurs dispositifs placés dans la mouvance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche : CASIMIR, CNEP, ADIV, Méc@prod, Auvergne Valorisation, Busi.

L'engagement d'une majorité de laboratoires universitaires dans cette démarche de valorisation sera déterminante à l'avenir pour que la place scientifique clermontoise tienne son rang.



Tendances

Malgré ces points forts, Clermont-Ferrand reste la 13ème ville universitaire de France en part d'étudiants ⁸et occupe la la 20 ° place pour le nombre de formations de 3° cycle offertes par académie en 2002/2003.

A noter que compte-tenu de la concurrence des sites universitaires, les échanges d'étudiants d'une région à l'autre augmentent en fonction de l'âge et du niveau d'étude, en conséquence de quoi, les facteurs d'attractivité spécifiques aux étudiants sont essentiellement liés à l'offre de formation, son volume et sa diversité. Bien entendu, d'autres facteurs tels que l'attractivité culturelle ou un marché immobilier favorable entrent en compte mais ne sont pas propres au monde étudiant.



Enjeux

en matière d'enseignement supérieur

- valoriser l'image du territoire par la mise en valeur de son potentiel scientifique et technologique.
- promouvoir et soutenir l'engagement des formations d'enseignement, des laboratoires de recherche et des PME/PMI dans des partenariats internationaux, en particulier européens.
- encourager et soutenir les coopérations public-privé en matière d'innovation.
- participer avec les universités à la création d'un Centre de Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle.

-

⁸ Source Insee

Des professions de santé bien représentées... mais des infrastructures sanitaires imparfaitement renouvelées

(Selon une étude réalisée par une société accompagnant les entreprises dans la mobilité internationale de leurs employés, les facteurs santé et équipements sanitaires arrivent en première position devant les équipements culturels, les biens et les services).

La politique hospitalière s'attache à promouvoir la qualité et la sécurité des soins, à adapter l'offre hospitalière aux besoins, à favoriser les coopérations entre établissements et médecine de ville et à améliorer l'efficacité du système hospitalier public et privé.

Dans cette optique le gouvernement conduit cette évolution de remettre au centre du système hospitalier la personne malade et son entourage.

Les patients choisissent les établissements les moins éloignés pour obtenir les soins désirés. Mais les territoires les plus polyvalents, c'est-à-dire où la part d'activités spécialisées est importante sont aussi les plus attractifs.



Diagnostic

Une offre de soins d'une grande diversité, renforcée par la présence d'établissements hautement spécialisés.

La métropole clermontoise possède des infrastructures de soins variés, fortement concentrées sur Clermont-Ferrand et bien desservies.

La mise en service du tramway depuis octobre 2006 permet la desserte des établissements privés et publics tels que la clinique des Dômes (Montferrand), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Gabriel Montpied (quartier St Jacques) regroupant toutes les spécialités et le Centre de lutte régionale contre le cancer Jean Perrin, et prochainement (2009), le nouvel hôpital d'Estaing situé à Montferrand accueillera également la faculté d'ontologie.



(source : GFC construction/ Nouvel hôpital d'Estaing)

Cet hôpital nouvelle génération, le 5ème plus gros chantier de ce type en France, a pour ambition de doter la ville de Clermont-Ferrand et la région Auvergne d'une grande infrastructure moderne et efficiente, consacrée à la mère, la femme, l'enfant à une partie de l'activité médico-chirurgicale adulte et à l'hématologie clinique.

Il offrira au patient et à sa famille le plus haut niveau de prise en charge, de sécurité et de qualité et aux professionnels de santé, les meilleures conditions d'exercice et un système d'information médicalisé avancé. Il est très orienté vers une médecine et une chirurgie de qualité et de court séjour.

Une synergie permanente entre le corps médical (CHU) et la faculté

qui donne sens aux missions d'enseignement et de recherche, comme en témoigne le réseau périnatal de la région Auvergne. Il regroupe 13 hôpitaux publics et 5 cliniques privées pour le développement de la télé médecine en direction des autres hôpitaux du département et de la région.

Le centre international de chirurgie endoscopique (CICE), implanté actuellement sur le site de l'hôtel Dieu, partenaire de l'université d'Auvergne participe également au rayonnement de Clermont-Ferrand. Un diplôme universitaire européen d'endoscopie opératoire en gynécologie est délivré chaque année à l'occasion de manifestations faisant intervenir de nombreux médecins internationaux et la présence d'environ 150 étudiants venus du monde entier.

La mise en place sur le site de Riom d'un pôle de référence en médecine physique et de réadaptation avec la création d'une chaire de professeur des universités dans cette discipline, constitue un atout supplémentaire pour ce territoire.

La mise en place d'un réseau sanitaire métropolitain public et privé dédié à la recherche avec la région Rhône-Alpes.

Une coopération inter régionale s'est mise en place entre les régions Auvergne et Rhône Alpes pour organiser et développer des recherches sur le cancer, sous la forme du cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA), un des sept cancéropôles français et au sein duquel la recherche auvergnate est représentée par le Pôle Auvergne en Cancérologie (PAC).

Les atouts auvergnats dans le domaine sont nombreux : laboratoires de recherche universitaires, notamment associés à l'INSERM et au CNRS, groupement de coopération sanitaire (GCS) entre le CHU de Clermont Ferrand et le Centre Jean Perrin pour la recherche clinique, thumorothèque associant les établissements hospitaliers régionaux.

Les thèmes majeurs de recherche affichés par le PAC dans CLARA sont : Génomique du cancer, Imagerie fonctionnelle nucléaire, Nutrition et Cancer via le Centre Régional de Nutrition Humaine.

Une infrastructure sanitaire imparfaitement renouvelée.

La première mission de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Auvergne (ARH) est de définir et de mettre en oeuvre la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers, mission qui est réalisée au travers du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS).

Le SROS 2006/2011 a été arrêté par le directeur de l'ARH Auvergne, après avis du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et délibération de la Commission exécutive. Il a pour objet de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires de l'offre de soins préventifs, curatifs et palliatifs afin de répondre aux besoins de santé physique et mentale et de garantir la sécurité du système de soins.

Il vise à susciter les adaptations des établissements de santé ainsi que leurs complémentarités et leurs coopérations. Il fixe des objectifs à tous les acteurs concernés en vue d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'efficience de l'organisation sanitaire.

A cet égard, le Plan Hôpital 2007 a permis à Clermont-Ferrand de procéder au renouvellement de ses infrastructures sanitaires en réalisant des travaux de restructuration ou en créant de nouveaux sites. Néanmoins les établissements situés à la périphérie de Clermont-Ferrand nécessitent encore des travaux de réhabilitation, notamment du fait de leur vétusté :

- les locaux du centre hospitalier Clémentel d'Enval
- le service long séjour de l'hôpital de Riom et l'hôpital de Riom pour des travaux de mise en sécurité
- le service long séjour à Cébazat.



Tendances

L'évolution de la pyramide des âges nécessite une attention toute particulière à porter aux personnes âgées et à la qualité des prestations de long séjour.

Des conditions d'exercice de moins bonne qualité sont constatées au Nord du Grand Clermont du fait de la vétusté des établissements.

Enfin, le ministère de la santé, dans le cadre du plan Hôpital 2012 dont le démarrage est prévu en 2008, a d'ores et déjà retenu comme prioritaire le projet de reconstruction des locaux d'hospitalisation du centre Jean Perrin à Clermont-Ferrand, trop vétustes pour pouvoir satisfaire aux besoins des patients et aux normes de sécurité. L'Etat accompagnera donc significativement ce projet dont le budget global est à ce jour estimé aux environs de 45-48 M€.



Enjeux en matière de santé

Maintenir une offre de soin adaptée et sécurisée aux besoins de la population tout en essayant de limiter les flux de patients sur l'agglomération clermontoise.

Améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des populations âgées et handicapées en adaptant et en diversifiant l'offre.

Maintenir pour les patients le choix entre l'hospitalisation publique et l'hospitalisation privée.

Soutenir une structuration renforcée du Pôle Auvergne en Cancérologie.

SPORT ET JEUNESSE:

un patrimoine sportif adapté à la diversité des pratiques

la nécessité d'améliorer la qualité éducative des centres de vacances et de loisirs

SPORT

Dans le domaine du sport, l'image de la métropole régionale auvergnate et de l'Auvergne en général a été souvent associée au parcours du club de rugby : l'A.S. Montferrandaise, l'aventure européene des « demoiselles de Clermont » du Clermont université Club de basket et du sport automobile grâce au circuit de Charade où se sont déroulés des épreuves comptant pour les championnats du monde.

JEUNESSE

un grand nombre de centres d'animation qui fonctionnent en autarcie.



Diagnostic

SPORT

Deux pôles géographiques en mesure d'accueillir des manifestations sportives d'envergure

qui sont susceptibles de générer des flux économiques (formation, hébergement) :

- l'agglomération vichyssoise dispose en bordure de l'allier d'un complexe sportif d'une superficie de 500 hectares d'un seul tenant comprenant des équipements sportifs multiples et des capacités d'hébergement avec Centre international de séjours (CIS) et le CREPS.
- l'agglomération clermontoise s'appuie sur sa densité économique et sur son effort de création, de rénovation et d'équipements sportifs de haut niveau (Stadium Jean Pellez, Stade Nautique Pierre de Coubertin, Stade Nautique des Hautes Roches, Stade Gabriel Montpied, Stade Marcel Michelin). A titre d'exemple, la ligue d'Auvergne d'Athlétisme organise les championnats de France élite en salle tous les ans. Elle rassemble sur 3 jours 2000 personnes venues de toute la France.

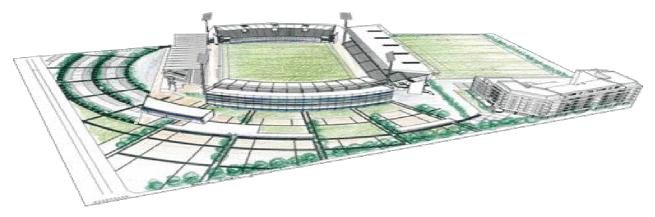
Une politique de développement et de mise en réseau de ces deux pôles complémentaire s'avère nécessaire pour renforcer l'attractivité de la métropole régionale.

Des grands équipements sportifs d'envergure régionale voire nationale

permettent d'accéder, depuis ces dernières années tant à la pratique du sport de haut niveau que celle du sport amateur(Centre aquatique des Hautes Roches à Chamalières, Stadium Jean Pellez à Aubière (3ème en France de cette envergure), Centre régional d'Arts martiaux et de Tennis de Table à Ceyrat).

Des clubs professionnels

rugby, football, basket-ball masculin et féminin, dont le cahier des charges fait obligation de posséder un centre de formation.



(source: ASM Rugby.Com/ stade Michelin)

L'implantation d'un pôle olympique

envisagée en 2008 par la Fédération Française de Lutte dès la mise en service du centre régional d'arts martiaux et de tennis de table à Ceyrat.

JEUNESSE

Un potentiel éducatif, culturel et touristique à conforter.

Plusieurs centres d'animation à vocation socio-culturelle, environnementale et sportive, implantés dans des territoires très proches et pourtant très différents quant à leur environnement naturel qui renvoie à la variété des grands écosystèmes régionaux, à leur patrimoine architectural, voire à leur culture propre.

Au Nord (zone des volcans), les centres de loisirs sans hébergement des communes de Gerzat à Chanat la Mouteyre, de Riom à Loubeyrat.

A l'Ouest, (zone de volcans), le Château de Theix, et le centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE).

Au Sud (plaine alluvionnaire et forêt correspondante), le centre de loisirs sans hébergement de la FAL à Chadieu.

A l'Est (patrimoine culturel, architectural, parc Livradois Forez), l'ancien collège de Billom, le site archéologique de Lezoux.

La localisation géographique de ces structures à proximité immédiate de la capitale régionale

dans un rayon de moins de 30 kilomètres, organisées autour d'un noeud de communication et de services, prenant en compte la proximité d'un aéroport de niveau national/international, de deux autoroutes et de loisirs en relation avec la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.



Tendances

SPORT

Des efforts ont été entrepris lors des précédents contrats de plan Etat-Région de doter le Grand Clermont d'équipements sportifs structurants. L'Auvergne possède donc deux pôles géographiques regroupant des équipements majeurs, Clermont-Ferrand et Vichy.

Or, l'absence d'une infrastructure d'hébergement sur la grande agglomération clermontoise regroupant l'accueil, la formation, le suivi médical et l'hébergement des sportifs de haut et bon niveau ne permet pas de les fidéliser et de développer l'excellence sportive.

JEUNESSE

Il existe peu de centres d'hébergement pour la jeunesse et peu d'offres d'activités culturelles à partir de centres d'accueil à la périphérie immédiate de Clermont-Ferrand.



SPORT

- **développer la complémentarité avec Vichy** de l'offre de formation et d'hébergement spécialisée dans l'accueil des sportifs de haut niveau.
- positionner une filière de haut niveau performante susceptible de conforter l'attractivité du pôle auvergnat en général et clermontois en particulier, en liaison avec l'université.
- **développer la fonction sociale du sport** en favorisant la formation professionnelle et l'apprentissage de métiers directement liés à l'animation mais aussi à des emplois en prise avec la pratique sportive (maintenance des équipements, management, restauration).

JEUNESSE

- mettre en réseau les équipements à l'échelle métropolitaine.
- assurer le maillage du Grand Clermont par des produits touristiques complémentaires.

Préparer la qualité de la couverture numérique du Grand Clermont...

par le déploiement du réseau internet très haut-débit



Diagnostic

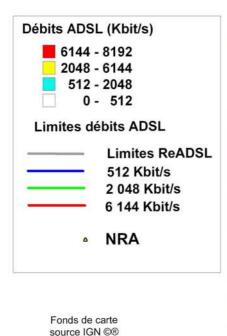
Un rattrapage très rapide ces dernières années mais encore des zones blanches ...

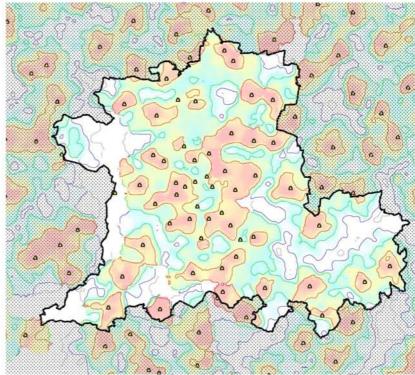
En 2000, la France ne comptait que quelques milliers d'abonnés à l'internet haut débit. En 2002, elle en comptait un million. Fin 2006, elle en comptait plus de 12 millions.

En matière de couverture numérique, à la fin 2006, 98 % de la population française était éligible à l'internet haut débit par l'ADSL.

Au début de l'année 2007, 3% de la population du Puy-de-Dôme est considéré en zone blanche, sans aucun accès à l'internet haut débit.

Sur le Grand Clermont, l'accessibilité à l'internet haut débit n'est pas homogène géographiquement, comme l'illustre la carte des zones blanches ci-dessous.





Source : CETE de l'Ouest, DDE 63, mai 2007

justifiant de l'initiative du Conseil Régional d'Auvergne

Pour améliorer la couverture des zones blanches en Auvergne, le Conseil Régional a lancé le recrutement d'opérateurs par le biais d'une procédure « partenariat public-privé » sans préconisation de technologie. L'identification des zones sur lesquelles, il compte faire porter son action concerne notamment des secteurs sur une vingtaine de communes du Grand Clermont.

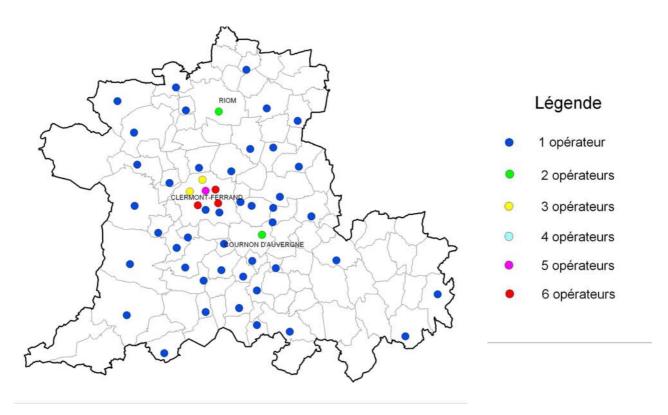
Après sélection prochaine du prestataire en septembre 2007, le déploiement de ce réseau au débit minimum de 512 Kbs est prévu pour fin 2008 au plus tard.

L'Etat, au travers du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013, participe au co-financement de ce projet, ainsi qu'à celui du déploiement de visio-guichets à l'échelle des communautés de communes pour favoriser l'accès au Service Public.

La notion de dégroupage et de zones grises...

40% de la population nationale n'a pas aujourd'hui accès aux offres de dégroupage, constituant ce que l'on appelle les zones grises , zones avec comme seule offre d'accès à l'internet haut débit celle de France Télecom.

Sur le territoire du Grand Clermont, seules les villes principales ont accès au dégroupage, comme l'illustre la carte des répartiteurs dégroupés ci-dessous et disposent ainsi d'une offre variée d'accès avec au moins deux opérateurs.



Source : DDE 63 d'après DesgroupNews.com

La possibilité de dégroupage autorise le développement d'offres alternatives à celle de France Télécom et, par le jeu de la concurrence, est un facteur de baisse des tarifs. Ce qui est intéressant pour le citoyen l'est encore plus pour les acteurs économiques qui, dans l'éventualité d'une recherche d'implantation, privilégient désormais des sites non seulement desservis par l'internet haut débit (voire très haut débit) mais aussi des sites leur permettant d'avoir des offres concurrentes.

Tendances

Les limites prévisibles du marché et de la concurrence ...

Comme explicité plus haut, la couverture numérique de l'ensemble du territoire, et donc la résorption des zones blanches, fait l'objet de l'intervention publique de l'Etat et des Conseils Régionaux, notamment dans le cadre du contrat de projet 2007-2013. L'accès ADSL à 512 Kbs constituera le niveau de performance minimum acceptable pour les utilisateurs. En effet, la tendance est clairement à l'élargissement des usages et l'augmentation des débits.

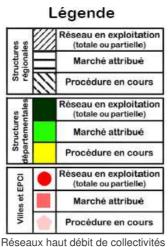
Pour ce qui concerne la généralisation du dégroupage, et donc la résorption des zones grises, l'extension indéfinie de la concurrence n'est pas un fait acquis et le président de l'ARCEP⁹¹⁰ plaide clairement pour une action des collectivités dans le but de porter le pourcentage d'abonnés pouvant prétendre au dégroupage de 60% actuellement à 75 % selon le scénario le plus optimiste.

L'ARCEP considère aussi que la concurrence pour les services aux entreprises est plus difficile à développer que pour les services aux particuliers, du fait de la localisation des entreprises et des zones d'activités généralement éloignées des zones d'habitation et donc des répartiteurs téléphoniques, rendant le dégroupage coûteux pour les opérateurs alternatifs.

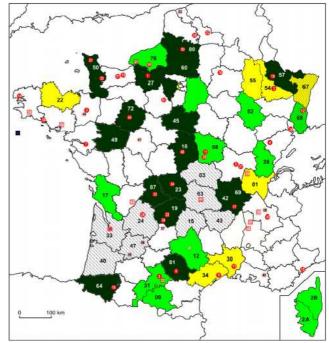
...plaident pour une initiative forte des collectivités

La prise en compte des besoins des acteurs économiques, entreprises, usines, filiales, PME, sous-traitants, soumises à un contexte croissant de modernisation technique des modes de transmissions de données et de communication, a conduit le Gouvernement à faire du développement de l'accès au haut débit un enjeu national, soutenu par le Parlement et par la loi dite de confiance dans l'économie numérique¹¹. Les collectivités locales ont alors été autorisées à intervenir elles-même et à conduire leurs propres projets pour offrir le haut débit à leurs entreprises et leurs habitants.

La carte des réseaux ouverts d'initiatives publiques de l'Avicca¹² illustre la vitalité des collectivités locales sur le territoire national.



(Réseaux ouverts d'initiative publique) mai 2007, source : avicca



⁹ Source : rapport d'E. BLESSIG, Déploiement de la couverture numérique, mars 2007

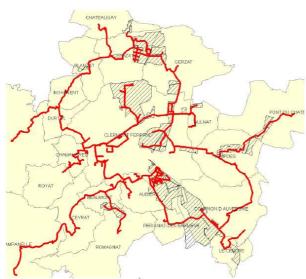
ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

¹¹ Loi n 2004-575 du 21 juin 2004

Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audoivisuel, www.avicca.org

L'initiative de Clermont-Communauté...

Profitant de ces opportunités législatives, Clermont-Communauté a engagé la construction de son réseau très haut débit qui irriquera les 21 communes de son territoire.



L'opération menée par le biais d'une délégation de service publique permettra le déploiement d'un réseau de 150 km qui sera équipé de fibre optique. Le coût de déploiement de ces réseaux principalement dû au génie civil (80 %), sera atténué par la mutualisation des travaux, conduite sur un linéaire de 48 km (14 km de la réalisation de la ligne de tramway, le reste avec la pose de fourreaux lors de travaux de concessionnaires par anticipation).

Le réseau très haut débit de Clermont-Communauté.

source agence clermontmétropole

Toutes les zones d'activités seront desservies par ce réseau. Dans les nouvelles zones d'activités pré équipées selon les recommandations de l'ARCEP¹³ avec des fourreaux propriété de la collectivité, la fibre optique sera directement reliée à la parcelle délivrant ainsi à l'entreprise un débit quasiment illimité (1 Gigabit/s). Pour les zones d'activités anciennes, la fibre optique offrira de nouvelles possibilités de dégroupage stimulant encore la concurrence en matière d'offre haut débit.

Ces dispositions seront des atouts certains en matière de compétitivité économique, favorisant la concurrence et donc la baisse des tarifs.

Une fracture numérique technique et sociale au sein du Grand Clermont?...

En additionnant les efforts consentis par les collectivités en matière d'infrastructure de télécommunications, la totalité des habitants du territoire du Grand Clermont pourra potentiellement, d'ici la fin 2008, accéder à l'Internet haut débit. Toutefois, il est à craindre que la disparité de l'offre, en terme de débit consenti, d'usage potentiel ou de concurrence tarifaire, déjà constatée à l'heure actuelle, continue de s'accroître dans les prochaines années.

Ailleurs sur le territoire national, des projets à très haut débit émergent, portés par les opérateurs dans les quartiers d'habitation évidemment les plus denses par souci de rentabilité. Ils apportent la fibre optique jusque chez l'habitant, autorisant alors des usages bien supérieurs (offres multi-play internet-téléphone-télévision, télévision numérique haute définition...) à ceux permis par une simple connexion à 512 Kbs.

Il a tout lieu de penser que ces expérimentations se généraliseront dans un proche avenir, et probablement que les quartiers et villes les plus denses du Grand Clermont pourront profiter de ces nouvelles offres.

Une stratégie prospective est donc à mener pour anticiper ces probables aménagements numériques, tout en gardant à l'esprit que , de l'autre côté, toute une partie de la population ne peut actuellement pas, sur le plan financier, s'équiper en ordinateur ou s'abonner à l'internet, constituant de fait une certaine fracture numérique "sociale" venant s'ajouter à la fracture numérique "territoriale" au sens technique du terme.

Guide pour l'équipement des zones d'activités en infrastructures de télécommunications à haut et très haut débit, www.arcep.fr

en matière d'aménagement numérique

Prendre la mesure de la fracture numérique et de ses conséquences, tant du point de vue social que du développement territorial. Cette fracture ne peut que s'accroître entre les villes principales du Grand Clermont et le reste du territoire, sans attitude volontariste des décideurs locaux.

Anticiper la montée des attentes et des besoins des citoyens et des acteurs économiques, notamment en matière de très haut débit afin de réduire le phénomène de zones blanches de très haut débit.

Anticiper d'ores et déjà l'aménagement numérique dans tous les nouveaux projets d'infrastructures ou d'aménagement urbains mais aussi d'habitat.

Mettre en place une politique d'aménagement numérique partagée par l'ensemble des collectivités intervenant sur le territoire du Grand Clermont.

Capitaliser les réalisations et les connaissances de Clermont Communauté dans ce domaine.

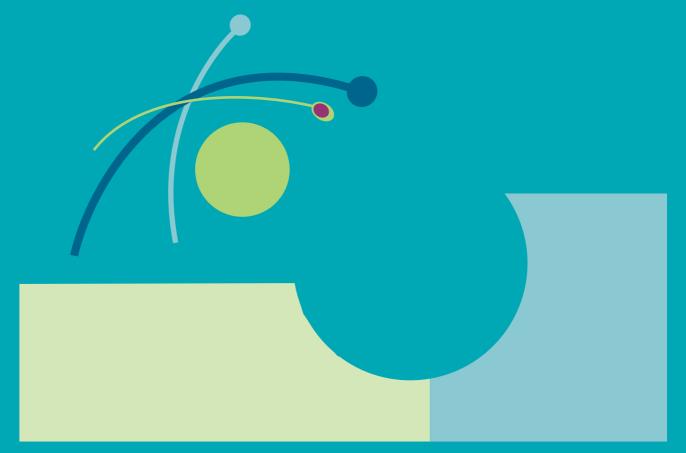
Mettre en cohérence les démarches de développement numérique du territoire avec les autres approches territoriales conditionnant l'implantation des nouvelles activités économiques ou des zones d'urbanisation futures.

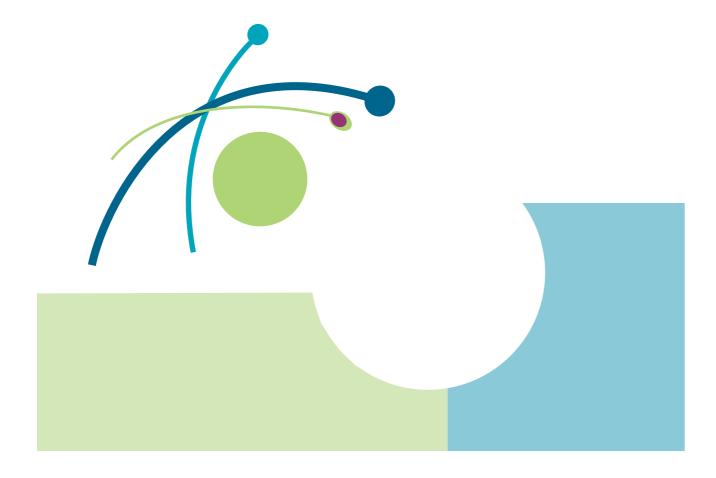
Qualité de vie, qualité urbaine et solidarité

Principaux enjeux

- ◆ soutenir la création des équipements participants à la qualité de vie quotidienne des habitants, en étroite collaboration avec les opérateurs publics concernés : ministère de la Santé pour les établissements hospitaliers, sanitaires et sociaux, ministère de la Jeunesse et des Sports pour les équipements sportifs de proximité, ministère de la Culture pour le développement d'une offre culturelle de rang métropolitain.
- participer activement à la mise en réseau et à la coordination des différents acteurs participant au rayonnement du territoire, dans les domaines culturel et universitaire, afin de pérenniser sur le long terme les politiques d'animation et les actions en cours.
- intervenir dès à présent dans le domaine de l'aménagement numérique pour répondre aux besoins des citoyens et des acteurs économiques sur tout le territoire du Grand Clermont.

Synthèse des recommandations et des enjeux







Mettre en oeuvre le schéma multipolaire

L'objet principal du ScoT est de concevoir la mise en oeuvre maîtrisée du schéma de développement multipolaire inscrit dans la charte du Grand Clermont, modèle pragmatique de développement durable et solidaire sur ce vaste espace urbain et rural.



Se concerter avec les espaces limitrophes entre Issoire et Vichy

Le Grand Clermont constitue la partie centrale d'une région urbaine entre Issoire et Vichy, où plusieurs démarches de ScoT sont en cours ou en projet.

L'Etat recommande la mise en place d'un lieu d'échange périodique et de conduite des réflexions sur cet espace élargi aux territoires ruraux limitrophes.



Mais également renforcer nettement l'attractivité et le rayonnement de la métropole auvergnate

Dans notre monde ouvert et mondialisé, de nombreux espaces urbains présentent des signes de déclin démographique et économique, qui exigent vigilance et attitude pro-active.

Le ScoT est ainsi un outil essentiel pour transformer l'image extérieure de l'agglomération et la repositionner et la repositionner sur l'échiquier national et international.

Deux échelles de coopération doivent être envisagées:

- celle de l'Auvergne, l'agglomération clermontoise assurant la fonction de capitale régionale
- la coopération avec Rhône-Alpes, espace métropolitain durable de développement



Recommandations

Maintenir et attirer des jeunes actifs sur le territoire

Si cet enjeu relève principalement du projet économique issu de la charte, le ScoT peut néanmoins contribuer par des orientations et actions innovantes par exemple, sur la qualité urbaine et l'image de la ville, à faire grandir la notoriété de l'agglomération Clermontoise et par suite, à favoriser son attractivité en provenance d'autres régions.

Se préparer au vieillissement de la population et aux nouveaux besoins des ménages

liés notamment aux besoins spécifiques des personnes agées (santé, logement, déplacement-mobilité),

liés au desserrement des ménages (logements),

facilitant l'accueil des ménages avec des jeunes enfants (crèches, maternelles...).

Recommandations

Anticiper les évolutions

Formaliser la prospective sur l'ensemble de la "chaîne" économique, depuis la recherche jusqu'à la production industrielle, pour la mettre en lien avec la prospective territoriale de la démarche SCOT.

Soutenir, accompagner le rééquilibrage économique

Valoriser les disponibilités foncière à proximité de l'agglomération clermontoise dédiée à l'accueil ou au développement d'industries.

Préserver le capital productif de l'agriculture en Limagne et de la filière agro-alimentaire qui contribue au développement économique et au rayonnement du Grand Clermont, au besoin en mettant en oeuvre, et au cas par cas, la procédure de zone agricole protégée (ZAP).

Poursuivre et développer les partenariats entre le secteur de la recherche et les entreprises.

qui sont porteurs d'innovations, dans le cadre d'une prospective économique globale.

Développer la filière touristique en s'appuyant sur la valorisation du cadre bâti et paysager et accompagner les initiatives des autres partenaires, notamment celle du projet de Grand site de France et du train à crémaillère sur le Puy-de-Dôme que porte le Conseil Général.

Attirer des talents

Accroître la qualité de vie urbaine et la notoriété de l'agglomération, condition de son attractivité pour les cadres supérieurs (reprise d'activité, création d'activités et de services, fonctions supérieures).

Organiser les espaces

Au plan spatial, étudier l'opportunité d'une gestion coordonnée des zones d'activités et l'équilibre habitat-emploi des pôles de vie.



L'environnement : une chance pour le Grand Clermont

Principales recommandations

L'air

• Faire de la qualité de l'air un critère prioritaire de choix des options du SCOT en matière de déplacements et de mode de développement urbain.

L'eau

• Garantir la durabilité de la ressource (qualité et quantité).

Les carrières

- Economiser les ressources naturelles en visant une consommation inférieure ou égale à 7 tonnes par habitant et par an.
- Maîtriser les nuisances occasionnées par le transport de matériaux.

Les déchets

- Maîtriser les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement (notamment l'effet de serre).
- Prévoir l'implantation de sites permettant de résoudre la question de la capacité de traitement et de stockage des déchets.
- **Développer et promouvoir la valorisation** (énergétique, biologique, matière) et **le recyclage** de façon à réduire la quantité de déchets ultimes à stocker.

Les risques

- Prendre en compte les risques prévisibles et leur traduction réglementaire dans le SCOT du Grand Clermont, et éviter d'exposer de nouvelles populations, en limitant l'urbanisation dans les zones concernées.
- Prendre en compte les plans de prévention des risques d'inondations (PPRI), et maîtriser les eaux pluviales comme condition préalable au développement de l'urbanisation.

La biodiversité et les paysages

- Veiller à la mise en oeuvre effective du plan vert dans le SCOT qui doit être traduit dans le ScoT en orientations d'aménagement et d'urbanisme.
- Protéger et valoriser les espaces naturels de proximité : la nature au coeur du Grand Clermont comme standard de qualité d'une métropole moderne.



Une dynamique récente de valorisation du patrimoine pour mieux rayonner

Recommandations

Qualité urbaine :

Changer l'image perçue du coeur d'agglomération, vecteur du rayonnement et de l'attractivité du Grand Clermont en accélérant la dynamique de mise en valeur et de préservation du patrimoine architectural et urbain.

Développer la valorisation du patrimoine par la mise en place de ZPPAUP sur les secteurs à enjeux et d'OPAH patrimoniales.

Encourager les architectures contemporaines qualitatives liant la mémoire et le projet.

S'appuyer sur le cadre bâti existant pour dépasser l'urbanisme fonctionnel des dernières décennies et tendre vers une nouvelle qualité urbaine, à l'instar des transformations récentes des espaces traversés par le tramway.

Economie et tourisme :

Valoriser le patrimoine thermal et l'architecture du XXème siècle pour conforter le développement de l'économie touristique.

Valoriser le patrimoine naturel et paysager (sites emblématiques du puy de Dôme, de Gergovie) sans oublier d'autres sites à inventorier, tel le site géologique de Gandaillat.

Soutenir la structuration de la filière Pierre de Volvic pour développer une activité économique prenant appui sur une richesse géologique locale.

Mettre en place à l'échelle du Grand Clermont, une politique de sensibilisation et de médiation culturelle par le biais des conventions Villes et Pays d'Art et d'Histoire.



Renforcer les dynamiques métropolitaines

Enjeux

A l'échelle supra-Scot,

Nouer des alliances ciblées avec des métropoles nationales de rang supérieur (Lyon) ou européennes, dans les domaines porteurs d'innovation, de compétitivité économique ou dans les domaines culturels et identitaires.

Consolider la fonction de métropole régionale

Le Grand Clermont gagnerait à stimuler, encore, des synergies à des échelles plus vastes, notamment celles du réseau des villes d'Auvergne (Clermont, Aurillac, Le Puy, Montluçon, Moulins, Vichy) et celles de la région urbaine clermontoise (Vichy, Gannat, Thiers, Issoire, Brioude).

Un exemple parmi d'autres : dans le domaine du sport de haut niveau, coordonner les équipements entre Vichy et Clermont-Ferrand en matière d'hébergement et de formation des sportifs de haut niveau, d'une part au travers de la production des nouveaux équipements sportifs et d'autre part au travers du fonctionnement en réseau de l'ensemble des équipements.

A l'échelle du Grand Clermont,

Intégrer les projets émergents et les équipements structurants issus de la démarche de coopération métropolitaine.

Etre attentif aux besoins des 3 pôles de compétitivité du territoire (Céréales Vallées, Innoviandes et Viaméca), et sur le territoire de l'agglomération à ceux des structures d'aide au transfert technologique (CASIMIR, CNEP, ADIV, MEC@PROD), et de pré-incubation (Auvergne Valorisation) et d'incubation (BUSI) d'entreprises innovantes.

Créer un lieu pérenne d'échange et de coordination des réflexions sur le développement de l'espace allant d'Issoire à Vichy.



Enjeux

Répondre à la demande d'habitat individuel

Produire une offre foncière pour expérimenter de nouvelles formes d'habitat individuel dense sur les bourgs centres et l'agglomération clermontoise, et fixer des niveaux d'intensité de développement urbain, à l'instar d'autres agglomérations (Montpellier).

Coordonner une offre d'habitat variée sur l'aire urbaine et les pôles de vie.

Développer à l'instar d'autres métropoles, une politique incitative en zone urbaine en faveur des ménages modestes candidats à l'accession.

Développer une politique vigoureuse d'urbanisme sur les quartiers centraux pour en améliorer la qualité de vie (espaces publics, services, modération de la circulation automobile en faveur des modes doux) et stimuler les initiatives privées en matière de revalorisation du patrimoine et d'activités de services.

Coordonner systématiquement espaces urbanisés nouveaux et transports en commun à niveau de service élevé.

Enrayer la fuite des équipements commerciaux vers la périphérie qui incite à l'augmentation des déplacements et conforte le recours à la voiture particulière et qui s'avère très consommateur d'espace (voirie de desserte, espace de stationnement).



Poursuivre les démarches engagées pour de nouveaux modes d'habitat de qualité adaptés aux besoins

Enjeux

Observer l'habitat à l'échelle du Grand Clermont sur l'ensemble du marché et coordonner les PLH dans le cadre du SCOT.

Le SCOT doit coordonner les politiques conduites par les EPCI et permettre ainsi d'éviter les déséquilibres issus, par exemple, d'offres d'habitat concurrentielles. Pour y parvenir dans la durée, le territoire doit disposer d'une ingénierie partagée à travers notamment un observatoire de l'habitat sur l'ensemble du marché.

Poursuivre et accentuer les efforts en matière d'hébergement d'urgence et de logement adapté aux populations en difficulté.

Construire de nouveaux quartiers «durables».

Cette offre sera proche des pôles d'emplois et de services, sera desservie par des transports collectifs et visera des objectifs architecturaux et environnementaux. Elle répondra en particulier à la demande des ménages modestes d'accession sociale à la propriété (habitat individuel notamment) et au besoin de logements locatifs sociaux supplémentaires (avec offre de location accession à coût maîtrisé).

Le diagnostic du ScoT devra préciser les inflexions de la politique publique foncière pour satisfaire ces besoins sur l'espace aggloméré.

Requalifier les tissus urbains existants de l'agglomération afin d'enrayer leur dépréciation et leur paupérisation par des opérations ambitieuses d'amélioration de ces quartiers et mobiliser, par effet de levier, les initiatives privées.

Développer une offre de petits logements proche des services pour accompagner le vieillissement de la population et la baisse du nombre de personnes par ménage sur les pôles de vie.

Intégrer pleinement les quartiers de rénovation urbaine dans l'espace métropolitain.

Le SCOT pourra prendre le relais des démarches engagées pour la requalification de ces quartiers, auxquelles contribue l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Enjeux

Ouvrir, dans le cadre du SCOT, un débat public sur l'usage de la voiture sur le Grand Clermont

Avec la création de la conférence des déplacements, les conditions sont réunies pour :

- mettre en œuvre une politique de déplacement coordonnée sur l'espace du grand Clermont
- prendre les nécessaires mesures de restrictions de la circulation automobile et du stationnement en zone urbaine dense
- développer d'autres offres de transport : transports collectifs, modes doux.

Pour être pleinement acceptées, ces mesures doivent être largement débattues car elles touchent à l'attachement fort des Clermontois à leur voiture particulière.

Mettre en place une offre performante entre pôles de vie et zones urbaines centrales, pour attirer des clientèles non captives

en développant des transports en commun alliant confort et rapidité.

en améliorant l'interconnexion rapide tramway-gare ferroviaire et routière, ainsi que la capacité des parkings relais.

Concentrer l'urbanisation nouvelle (habitat, activités) dans les pôles, l'espace métropolitain dense ou dans des zones facilement desservies en TC

Donner la priorité à des projets de renouvellement voire de densification de quartiers existants et promouvoir de nouvelles zones d'habitat et d'activités dans les pôles de vie et zones proches des réseaux de transport.

Concevoir néanmoins une alternative routière à l'autoroute dans le cadre des aménagements de ces nouveaux espaces tant au nord qu'au sud de l'agglomération.

Développer une politique d'urbanisme vigoureuse quartier par quartier

Il s'agit notamment de favoriser une offre minimum de services et de commerces dans les quartiers et d'offrir des espaces publics favorisant les modes doux.



Penser l'offre commerciale avec de nouvelles exigences urbanistiques et environnementales

Enjeux

Maintenir une offre de commerce de proximité dans les bourgs centre et les quartiers, en lien avec le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière (modes doux, transports collectifs...).

Préciser les orientations qui permettront à la ville centre d'assumer sa fonction de métropole régionale en matière d'offre commerciale.

Introduire des notions de qualités architecturales et d'insertion urbaine lors de l'émergence des projets et de la requalification des pôles périphériques existants.

Améliorer la desserte des zones existantes.



Concilier au quotidien vie moderne et qualités architecturale, urbaine et paysagère pour une meilleure image du Grand Clermont....

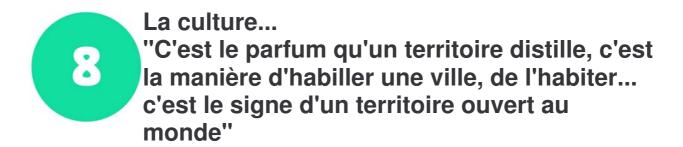
...en commençant par les entrées de ville

Enjeux

Rechercher une image identitaire des entrées de ville, autour de l'architecture et du paysage, pour intervenir à chaque échelle du pays du Grand Clermont.

Construire les conditions d'un dialogue et d'un partenariat durables avec tous les acteurs concernés.

Assurer à l'échelle intercommunale la mise en oeuvre des projets notamment par des outils réglementaires et une stratégie foncière.



Enjeux

Un territoire porteur de réalisations et de projets prometteurs mais qui doit absolument pallier les lacunes constatées pour permettre l'épanouissement dans les meilleures conditions des propositions artistiques et culturelles, répondre aux curiosités du plus grand nombre et susciter des intérêts nouveaux.

La création d'un Centre de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, en partenariat avec les universités et les organismes de recherche, pour promouvoir les sciences et les technologies, ainsi que l'esprit d'entreprise.

Un patrimoine clermontois abondant qui doit permettre la matérialisation de tous ces projets, sans bouleverser le tissu urbain et son identité architecturale.

Un champ d'activité où Clermont-Ferrand doit pleinement jouer son rôle de capitale régionale.

L'enseignement supérieur pour valoriser le capital humain et attirer les talents

Enjeux

Valoriser l'image du territoire par la mise en valeur de son potentiel scientifique et technologique.

Promouvoir et soutenir l'engagement des formations d'enseignement, des laboratoires de recherche et des PME/PMI dans des partenariats internationaux, en particulier européens.

Encourager et soutenir les coopérations public-privé en matière d'innovation.

Participer avec les universités à la création d'un Centre de Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle.



Des professions de santé bien représentées...mais des infrastructures sanitaires imparfaitement renouvelées

Enjeux

Maintenir une offre de soin adaptée et sécurisée aux besoins de la population tout en essayant de limiter les flux de patients sur l'agglomération clermontoise.

Améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des populations âgées et handicapées en adaptant et en diversifiant l'offre.

Maintenir pour les patients le choix entre l'hospitalisation publique et l'hospitalisation privée.

Soutenir une structuration renforcée du Pôle Auvergne en Cancérologie.

SPORT ET JEUNESSE un patrimoine sportif adapté à la diversité des pratiques, la nécessité d'améliorer la qualité éducative des centres de vacances et de loisirs

Enjeux

SPORT

Développer la complémentarité avec Vichy de l'offre de formation et d'hébergement spécialisée dans l'accueil des sportifs de haut niveau.

Positionner une filière de haut niveau performante susceptible de conforter l'attractivité du pôle auvergnat en général et clermontois en particulier, en liaison avec l'université.

Développer la fonction sociale du sport en favorisant la formation professionnelle et l'apprentissage de métiers directement liés à l'animation mais aussi à des emplois en prise avec la pratique sportive (maintenance des équipements, management, restauration).

JEUNESSE

Mettre en réseau les équipements à l'échelle métropolitaine.

Assurer le maillage du Grand Clermont par des produits touristiques complémentaires.

Préparer la qualité de la couverture numérique du Grand Clermont ... par le déploiement du réseau internet très haut débit

Enjeux

Prendre la mesure de la fracture numérique et de ses conséquences, tant du point de vue social que du développement territorial. Cette fracture ne peut que s'accroître entre les villes principales du Grand Clermont et le reste du territoire, sans attitude volontariste des décideurs locaux.

Anticiper la montée des attentes et des besoins des citoyens et des acteurs économiques, notamment en matière de très haut débit afin de réduire le phénomène de zones blanches de très haut débit.

Anticiper d'ores et déjà l'aménagement numérique dans tous les nouveaux projets d'infrastructures ou d'aménagement urbains mais aussi d'habitat.

Mettre en place une politique d'aménagement numérique partagée par l'ensemble des collectivités intervenant sur le territoire du Grand Clermont.

Capitaliser les réalisations et les connaissances de Clermont Communauté dans ce domaine.

Mettre en cohérence les démarches de développement numérique du territoire avec les autres approches territoriales conditionnant l'implantation des nouvelles activités économiques ou des zones d'urbanisation futures.

Concilier qualité de vie, qualité urbaine et solidarité pour attirer forces vives et activités nouvelles

Principaux enjeux

Soutenir la création des équipements participants à la qualité de vie quotidienne des habitants, en étroite collaboration avec les opérateurs publics concernés : ministère de la Santé pour les établissements hospitaliers, sanitaires et sociaux, ministère de la Jeunesse et des Sports pour les équipements sportifs de proximité, ministère de la Culture pour le développement d'une offre culturelle de rang métropolitain.

Participer activement à la mise en réseau et à la coordination des différents acteurs participant au rayonnement du territoire, dans les domaines culturel et universitaire, afin de pérenniser sur le long terme les politiques d'animation et les actions en cours.

Intervenir dès à présent dans le domaine de l'aménagement numérique pour répondre aux besoins des citoyens et des acteurs économiques sur tout le territoire du Grand Clermont.

Références bibliographiques

•Agence d'urbanisme et de développement CLERMONT METROPOLE et Syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération clermontoise (SEPAC):

L'Offre publique d'orientation, décembre 2002

Projet du Grand Clermont, la charte de Pays, septembre 2004

Le plan vert du grand Clermont, avril 2005

Diagnostic environnemental du Grand Clermont, juin 2005

Bilan du Schéma directeur et Évolution de l'urbanisation entre 1995 et 2005,

décembre 2006

Diagnostic agricole - État des lieux, analyse et évaluation des enjeux, juillet 2006

Charte de développement commercial du Grand Clermont 2006-2010,

septembre 2006

Accessibilité et développement, note stratégique, MENSIA Conseil, sept 2006

Restitution des travaux du SCOT, 13 janvier 2007,

Livrets diagnostics, janvier à mai 2007

OBSERVATOIRE des déplacements du Grand Clermont,

Etat zéro: 1996-2002, juin 2003

Les migrations locales du bassin du Grand Clermont, juin 2005

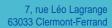
2003-2005, octobre 2006

•Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC), Enquête ménages déplacements de l'agglomération clermontoise, 2003 Plan de déplacements urbains de l'agglomération clermontoise, ISIS, 2006

- Connaissance du marché local de l'habitat Clermont Communauté, document de synthèse, septembre 2001 (Immobilier et territoire conseil)
- Notice de ZAC du Trémonteix, ville de Clermont-Ferrand (Logidôme), juin 2006
- ●Dossier de l'Observatoire de l'habitat du Grand Clermont n° 1 à 7 Clermont-Métropole 2005 à 2008
- ●Agence Nationale pour la rénovation urbaine, dossier complémentaire de l'agglomération clermontoise, décembre 2005
- ●DRE Auverne Guy Taïeb conseil, *Définition des aires du marché du logement en Région Auvergne,* juillet 2001
- ●Revue du Crédit Foncier n° hors service novembre 2006, étude réalisée par l'université Paris-Dauphiné pour le Crédit Foncier de France
- ●Porté à connaissance du PLH de Clermont-Communauté, juillet 2005
- ACADIE, groupeRELEX, Projet du Grand Clermont, Esquisse d'un positionnement de l'Etat, juin 2004
- ●ACADIE, groupeRELEX, L'espace métropolitain de l'auvergne, la région urbaine de Clermont-Ferrand, Préparation d'un argumentaire Etat (PASER), octobre 2005
- ●INSEE Auvergne- DRIRE Auvergne, les CCI d'Auvergne, L'industrie en Auvergne, Les Dossiers n°17, sept 2006
- ●INSEE, L'Auvergne, un diagnostic pour préparer l'avenir, juin 2005
- ●INSEE Auvergne, Les projections de population et de ménages, ScoT du Grand Clermont, septembre 2006
- ●INSEE Auvergne, Les revenus fiscaux des ménages pour le ScoT du Grand Clermont, 2007

- ●Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) Auvergne, Schéma départemental des carrières du Puy-de-Dôme, version 1, octobre 2006
- ●Direction régionale de l'équipement (DRE) Auvergne, Laboratoire régional des Ponts-et-Chaussées (LRPC) de Clermont-Ferrand, *Approvisionnement en granulats, adéquation besoins/ressources, période 2005-2012*, actualisation 2004
- •Comité d'expansion économique CEE 63, Les espaces d'activités du Puy-de-Dôme, édition 2006
- ●Préfecture du Puy-de-Dôme, Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme, 1ère révision, 2002
- ●Préfecture de Région Auvergne, Plan régional pour la qualité de l'air, 2000
- ●Direction Régionale de l'Equipement Auvergne Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand, *Approvisionnement en granulats Adéquation besoins/ressources Période 2005-2012 –* Actualisation 2004.
- ●DRIRE, Projet de schéma départemental des carrières, 2007
- ●DDE, plan départemental de gestion des déchets du BTP, 2007
- ●CETE de Lyon DDE 63, Calcul des émissions de polluants liées à la circulation automobile sur l'agglomération clermontoise, Juin 2006
- LRPC DDE 63, Étude diagnostic des risques hydrogéologiques sur l'agglomération de Clermont-Ferrand, 1996.
- ●DIREN Auvergne, Profil Environnemental Auvergne, 2005
- ●DDAF, cartes départementales des terres agricoles de Clermont-Ferrand (1983), de Thiers et de Veyre-Monton (1984),
- ●B. DOUSTEYSSIER, M. SEGARD, F. TREMENT, Les villae gallo-romaines dans le territoire proche d'Augustonemetum Clermont-Ferrand, approche critique de la documentation archéologique, Revue archéologique du centre de la France, tome 43, 2004
- ●C. JAMOT, Clermont-Ferrand, Mappemonde 64, 2001.4
- •PROPAGE, association pour la PROmotion du Patrimoine Geologique en Auvergne, Pour la protection et la mise en valeur du patrimoine géologique de la carrière de Grand Gandaillat, Clermont-Ferrand
- ●C. ROZENBLAT, P. CICILLE, Les villes européennes: analyse comparative, DATAR, 2003
- ●POPULATION & AVENIR, L'attractivité des métropoles moyennes en France, DIACT, novembre 2006
- •DATAR, Aménager la France de 2020 Mettre les territoires en mouvement, 2002
- ●DATAR, Territoires 2030, mai 2005
- ●Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), *Des aires urbaines...aux systèmes métropolitains, première approche*, septembre 2006
- ●Institut Français de l'Environnement (IFEN), L'environnement en France, Edition 2006
- •Intergouvernemental Panel on Climate Change (IPPC ou GIEC en français: Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat), Climate change 2007: the physical change basis, summary for policy makers, contribution of working group I to the fourth assessment report of the Intergouvernemental Panel on Climate Change, février 2007.
- ●IPPC, Third assessment report Climate change 2001

- •N. STERN, Stern Review: The economics of climate change, october 2006
- •La « Stern Review » : l'économie du changement climatique, note de synthèse en français, 2006
- ●Christian de Boissieu (président), *Division par quatre des émissions de gaz à effet de serre en France à l'horizon 2050*, la documentation française, 2006
- ●Agence de l'eau Loire-Bretagne, Qualité des rivières entre 2000 et 2002, Puy-de-Dôme, juillet 2004
- ●Magazine ADEME et Vous, n°1, janvier 2007
- ●Rapport d'information du Sénat n° 436, Belot Juilhard, *Énergies renouvelables et développement local*, Août 2006
- ●CERTU / ADEME, SCoT et déplacements, Problématique et méthodes, 2004
- •A. PARANT, S. TOUAIN, Dynamique démographique et évolution de l'emploi des territoires métropolitains français de 1968 à 1999, Colloque international d'Aveiro, septembre 2006
- ●F. PRIOUX, F.MESLE, La conjoncture démographique en France, novembre 2006
- ●CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, Métropoles et structuration du territoire, 2003
- ●Organisation de coopération et de développement économiques, *Examens territoriaux de l'OCDE France*, avril 2006
- ●Rapport PERROUX, Localisation des activités et stratégies de l'État, Commissariat général du plan, juin 2005
- ●Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), *Recherche et territoires*, novembre 2005
- ●Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), *Indicateurs régionaux de la recherche et de l'innovation*, mars 2007
- ●P. THIARD, L'offre territoriale: un nouveau concept pour le développement des territoires et des métropoles?, Point de vue, mai 2005
- ●K. KUNZMANN, La "Banane bleue" est morte! Vive la "Grappe européenne"!, Université de Dortmund, 2001
- ●Agence européenne pour l'environnement (AEE), *Urban sprawl in Europe the ignored challenge*, novembre 2006
- Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies d'Ile-de-France, *Guide des expériences de quartiers durables*, 2005
- Revue ESPRIT, La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation, mars-avril 2004
- ●E. BLESSIG, Rapport de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire, Déploiement de la couverture numérique sur le territoire, mars 2007



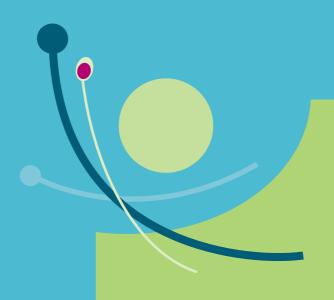
Téléphone: 04 73 43 16 00 Télécopie: 04 73 34 37 47

Internet: www.puy-de-dome. equipement.gouv.fr



Préfecture
DDAF
DIREN
DRIRE
SDAP
DRAC
DDASS
DRDJS
DRDE
DRRT

Ce document est issu des différentes contributions des services de l'État, présentées et débattues lors des réunions de la MISA tenues de décembre 2006 à février 2007.



Document:
Service Aménagement
et Développement
des Territoires

Couverture :
DDE 63
bureau Communication